IBLIOTECA NAZ.E
XXVI
A
50
NAPOLI

XXVI
A
50.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXVI
A
50
NAPOLI

LETTRES, MEMOIRES, ET ACTES,

l'on voit que l'Empereur & le feu Roi Guillaume ſont comme l'ame de la Guerre preſente, & tout ce que les Ambaſſadeurs de S. M. I. ont fait en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Portugal, en Hollande & en Suiſſe n'eſt que pour tâcher de faire ſoûlever les Peuples contre leurs legitimes Souverains, & pour parvenir à l'execution de ſes grands & vaſtes deſſeins:

que les Anglois & Hollandois en ſe liguant avec la Maiſon d'Autriche lui fourniſſent des armes pour plus facilement les oprimer les uns après les autres, comme il a fait à quelques Princes d'Allemagne, & particulierement aux Hongrois.

A BASLE,

M. DCC. III.

Avec Permiſſion des Superieurs.

Digitized by Google

ertissement de l'Imprimeur.

e suis peu capable de juger les interêts des Princes & des tions qui font le sujet des six ttres que j'ai recueillies dans petit Volume. Mais s'il en faut ire de meilleurs connoisseurs e je ne suis, elles dévelopent des steres & mettent au jour des ritez qui meritent l'attention Public, & qui ne doivent être norées de personne. J'ai cru qu'on e sauroit bon gré, si j'en faisois e édition qui pût en même tems garentir du sort de pareilles uilles volantes qu'on voit perir rdinaire, & les mettre entre mains de quantité de Curieux, qui elles ont échapé, pour n'a- ir pas été debitées trop publi- ement. Et afin que rien ne man- e à cette édition, j'ai eu soin de masser quelques Memoires &

Actes dont il eſt fait mention dans les Lettres, & de les y joindre, pour une plus claire intelligence des endroits où ils ſont citez.

Le Suiſſe qui les a écrites ne demeurera pas aparemment en ſi beau chemin, il s'eſt mis dans quelque engagement de continuer, & les conjonctures importantes où eſt l'Europe fourniſſent journellement une ample matiere aux raiſonnemens politiques. Je continûrai de recueillir ſoigneuſement toutes les autres Lettres, qui nous viendront encore d'une ſi bonne main, & j'y joindrai de même les pièces qui y auront relation, ſi je ſuis aſſez heureux, pour en recouvrer de nouvelles, à quoi j'emploirai volontiers tous mes ſoins, & l'on les donnera en un petit volume tous les mois pour la commodité des Curieux & du Public.

PREMIERE LETTRE
D'UN SUISSE
A UN FRANCOIS.

MONSIEUR,

Puisque les malheurs, qui vous
: chassé de vôtre Patrie, n'en ont
nt étouffé dans vôtre ame le sou-
ir & l'affection, je veux dissiper
fraieurs dont vous êtes agité dans
olitude de nos Montagnes. Il est
n juste que l'Etranger qui respire
r de France console le François
i en est privé.

Je suis surpris qu'un homme, qui
utrefois puisé la connoissance des
ires du monde dans d'autres sour-
que les Gazettes Hollandoises,
t frapé des peintures qu'on y fait,

tantôt de la foibleſſe de la France, de l'épuiſement de ſes forces, des marques de ſa prochaine ruine : tantôt de ſon pouvoir exorbitant, de ſes projets immenſes, de ſon ambition démeſurée : car rien n'eſt mediocre dans les diſcours de ſes ennemis. On la voit dans un même écrit, formidable à toute l'Europe, armée pour envahir tous les Etats voiſins : accablée & prête à tomber ſous le joug qu'elle preparoit aux autres.

Je ſuis encore plus ſurpris que ceux, qui par ces frivoles exagerations tendent des pieges groſſiers à la credulité des Peuples, n'aperçoivent pas eux-mêmes les filets plus cachez & plus forts dans leſquels, pour ainſi dire, on les tonnelle, & on les conduit inſenſiblement.

Tâchons d'écarter de nous les tenebres de la prevention, débaraſſons-nous des prejugez, que l'interêt, l'amour, ou la haine ont coûtume de jetter dans les eſprits. Conſiderons les choſes en elles mêmes, & nous trouverons qu'un bon François peut dormir tranquillement &

ſans inquiétude ſur la fortune de ſa Patrie.

L'Empereur eſt, pour ainſi dire, l'ame & le principe de cette furieuſe commotion, qui ébranle l'Europe dans toutes ſes parties.

C'eſt pour lui que l'Allemagne fatiguée de guerres continuelles depuis plus de cinquante ans renonce encore au repos, & s'envelope dans une querelle, où elle n'a aucun interêt.

C'eſt pour lui que les Hollandois abandonnent le Commerce, qui leur a toûjours été ſi heureux, & reprennent les armes, qui leur ont été ſi ſouvent malheureuſes.

C'eſt pour lui que les Anglois, peuples naturellement implacables dans leurs haines, jaloux de leurs droits & de leurs libertez, ſe reuniſſent avec leurs anciens ennemis, & travaillent à ruiner cette liberté, qui leur eſt ſi chere.

C'eſt pour lui que les Princes d'Italie s'acordent preſque tous enſemble pour demeurer dans une dangereuſe tranquillité, ſpectateurs oiſifs

d'une Tragedie dont la cataſtrophe tombera infailliblement ſur eux.

On diroit que l'Empereur eſt le Maître, le Souverain du Monde : il a parlé, les Rois ſe ſont teus, les Peuples ſe ſont armez ; les interêts de ſa Maiſon ſont devenus la cauſe commune de toute l'Europe.

L'Angleterre & la Hollande les embraſſent avec plus de chaleur que les autres Puiſſances alliées; déplorable aveuglement ! Que pretend l'Angleterre ? Qu'eſpere la Hollande ? Les Anglois ont-ils quelque droit ſur la Succeſſion d'Eſpagne ? Que leur importe que la Maiſon de France ou la Maiſon d'Autriche la recueille ? Quand ils auroient fait tomber cette Succeſſion entre les mains de l'Empereur, les Hollandois leurs rivaux dans le commerce en deviendroient-ils moins puiſſans ? Les Ports d'Eſpagne ſeroient-ils fermez aux Hollandois, & ouverts aux ſeuls Anglois ? Seroit-ce là le prix que l'Empereur reſerveroit à ce zele ardent de la Hollande pour lui ? Mais de quelle autre maniere peut-il recompenſer

ngleterre ? Car enfin, quel autre
erét a l'Angleterre que celui de
ſſurer cet empire de la mer que la
ollande lui diſpute ?

Quel eſt l'eſprit d'erreur qui poſſe-
& qui aveugle les Anglois? Ils ne
roient rien obtenir que ce qu'ils
t déja, que ce qu'ils conſerveront
ec plus de ſureté & de gloire quand
Maiſon de France regnera en Eſ-
igne : Cependant ils veulent y
ablir une autre Maiſon ; ils font
our y parvenir des efforts qu'ils
'nnt jamais faits pour eux mêmes ;
s engraiſſent la Hollande de leur
ropre ſubſtance ; leurs ſujets y vont
rodiguer leur ſang ; leurs treſors
aſſent chez elle, pour ne jamais
etourner; & ils s'expoſent à devenir
es plus pauvres & les plus malheu-
eux peuples de l'Europe.

Je vous écrirai un autre jour avec
plus de loiſir, & je pretens vous
faire voir que malgré le pompeux éta-
lage que fait la Gazette de Hollande
des richeſſes angloiſes, malgré ce
dénombrement des actions dont les
prix ſont infiniment montez, l'An-

gleterre se ruine effectivement; l'Angleterre n'a presque plus qu'une richesse chimerique, fondée sur un credit passager & inconstant, & les Particuliers vont bien-tôt être reduits à une extrême pauvreté, si bien-tôt ils ne prennent le parti de demander la paix avec autant de chaleur qu'ils ont demandé la guerre. Mais ne parlons aujourd'hui que de la Hollande.

Si l'Angleterre est aveugle (qu'il me soit permis de le dire sans violer le respect que je dois à des puissances couronnées) la Hollande est insensée. Vous savez, M. l'histoire des Hollandois, & vous savez la nôtre : Nos fortunes sont pareilles : Comme nous, fatiguez d'un joug trop pesant & trop cruels, ils se sont soustraits à une autorité violente & injuste : Comme nous après de longues & de sanglantes guerres ils ont acquis la liberté, ils sont devenus Republique, & ils ont forcé leurs anciens Maîtres à les reconnoître Souverains : En l'une & en l'autre revolution, les droits de la religion se sont joints aux interêts humains.

Moins habiles, ſelon moi, & ins éclairez que nous, ils ſe ſont p & trop tôt liez avec cette même iſon d'Autriche qui nous regarde uns & les autres comme des ſujets elles. Au lieu de la deffendre, au u de tâcher de la relever, ils de- oient en bons politiques ſouhaiter n extinction entiere. Penſent-ils ie l'eſclave, qui eſt ſorti violemment s fers de ſon maître qu'il a briſez, it jamais bien reconcilié avec lui, puiſſe le rendre ſon ami? L'orgueil la domination reſpire toujours ans ceux qui l'ont une fois ou exer- ée ou pretenduë : jamais la Maiſon 'Autriche ne croira que nôtre liberté it legitimement aquiſe, quand elle ourra nous la ravir.

Quelle eſt donc la vûë des Hollan- lois? Ils font tout ce qu'ils peuvent our rendre cette ſuperbe Maiſon lus puiſſante qu'elle n'a jamais été ous Charles V. ni ſous Philippe II. Quand au prix de leur ſang & de leurs treſors, ils auront acheté pour elle la Monarchie Eſpagnolle aujourd'hui ſi juſtement dévoluë à la Mai-

ſon de France, qui par elle-même n'a aucune pretention ſur eux, que leur en arriveta-t-il, que de s'être épuiſez & affoiblis? que d'avoir armé & fortifié des ennemis, qui conſidereront toujours la Hollande, non comme un Etat démembré juſtement de ceux d'Eſpagne, mais comme un ancien domaine injuſtement ravi à leur famille? Qui eſt-ce qui défendra un jour les Hollandois contre cette famille éternelle (s'il eſt permis de parler ainſi, dans ſes vûës, dans ſes haines, dans ſes pretentions, & peu ſcrupuleuſe ſur les moiens de faire réüſſir ſes projets?

Je veux croire qu'ils n'ont point pour leur cher & fidele Allié des idées ſi vaſtes & ſi ambitieuſes; je veux qu'ils ſe contentent de lui faire donner les Etats de Naples & de Milan: que leur reviendroit-il encore d'avoir livré l'Italie aux troubles, aux guerres, aux renverſemens d'Etats & de Princes que l'établiſſement de l'Empereur y cauſeroit tôt ou tard? Leur Commerce en ſeroit-il plus floriſſant? Leurs peuples en devien-

droient ils plus riches: en seroient-ils mieux gardez contre ces autres Puissances, dont ils se font aujourd'hui des fantômes si terribles? Les Indes Espagnolles seroient-elles ouvertes à leurs Flottes? cet article tant debatu du tems de Maurice de Nassau, & si constamment refusé après tant de sang repandu, leur seroit-il acordé? ils n'oseroient pas même le demander.

Mais que les Autrichiens sont éloignez d'arriver à l'une ni à l'autre de ces deux fins d'une guerre si furieuse! Non, Monsieur, rassurez-vous, ils ne détruiront point cette chere Patrie, pour laquelle vous soûpirez. Toutes ces trompettes qui publient aux quatre coins du monde, les triomphes & la puissance de l'Empereur, sont autant de témoignages de sa foiblesse. Un veritable Vainqueur chante rarement ses propres victoires, il se contente de les gagner, & il laisse aux autres le soin d'en parler.

J'avouë que cette reflexion me fait regarder avec pitié, dans les derniers écrits de Hollande, la misere de

l'homme, & l'aveuglement de ces eſprits animez autrefois ſi ſages.

Il s'eſt paſſé en Italie, entre les deux armées ennemies, une action aſſez vive & aſſez opiniâtrée. Les Imperiaux après cinq ou ſix ataques ſoutennës par les François & les Eſpagnols, avec une valeur & une fermeté étonnante, ont enfin été repouſſez. Après s'être retirez à la faveur de la nuit, contrains d'abandonner le champ de bataille, en y laiſſant ſix ou ſept mille morts des leurs; ils ſe ſont retranchez dans leur camp. L'armée des deux Couronnes n'a pas perdu deux mille hommes; elle a pris à la vûë de l'autre la petite ville de Luzzara, dont la garniſon de cinq ou ſix cens hommes s'eſt renduë à diſcretion, abandonnant aux Vainqueurs des munitions de guerre & de bouche fort conſiderables.

Cependant on dit aux Hollandois que les François ont été battus; on les aſſure que l'Empereur a remporté une grande victoire; on leur montre une lettre du Prince Eugene, qui

donne part de cette victoire : ils croient bonnement tout ce qu'on leur dit, & ils ne soupçonnent pas cette lettre du moindre artifice.

Je doute que les Anglois aient cru si legerement. Leur foi n'est pas si facile à surprendre, mais je vous assure qu'en cette ocasion, l'Empereur, les Hollandois, le Prince Eugene me paroissent tous également incomprehensibles.

Je sai qu'il y a des conjonctures de tems & d'affaires, où la politique veut quelquefois qu'on repande des mensonges hardis & specieux, que les peuples saisissent avidement, qu'ils reçoivent pour des veritez, & qui les determinent à prendre des resolutions brusques & extrêmes, qu'ils ne sont plus en état de changer lorsque le mensonge vient à être devoilé. C'est alors que le mensonge est excusable, si jamais il le peut être.

Rien de semblable n'autorise celui que les Imperiaux debitent ; aucune de ces circonstances qui éblouissent les peuples, ne l'acompagne ; aucun de ces interêts vifs & pressans ne le

rend neceſſaire : ſi ce n'eſt qu'on veuille penſer que ceux qui gouvernent la Hollande aprehendent que leurs ſujets ne ſe deſabuſent de la fole eſperance, qu'on leur donne, de détruire bien-tôt la puiſſance françoiſe.

Mais comment imagine t-on, que ces ſujets (qui après tout penſent, raiſonnent, & font des reflexions) croiront long-tems une victoire, dont ils ne verront aucun fruit ? Comment ſe perſuaderont-ils qu'une armée, qui laiſſe prendre à ſa vûë, preſque ſous ſon canon, une place, qui lui ſervoit de magazin, & dont la garniſon eſt forcée de ſe rendre à diſcretion, ſoit victorieuſe ? Comment concevront-ils, que celle qui emporte cette place, qui acheve malgré l'autre armée un pont de communication ſur le Pô, qui eſt dans le même camp où elle étoit venuë ſe poſter, enfin qui reduit ſon ennemi à n'oſer faire aucun mouvement, ait été battuë, ait perdu ſept ou huit mille hommes, ſes étendarts, ſes bagages, ſon canon ?

Le Prince Eugene l'écrit, il assure que la bataille s'est decidée à l'avantage de l'Empereur, *son tres-clement Seigneur* ; il a fait chanter un *Te Deum* : le moien de ne pas croire qu'il a remporté, comme il le dit, une victoire signalée ?

Je vous aprens qu'on en doit bientôt chanter un ici, & si les *Te Deum* decident du gain des batailles & de la superiorité des Nations, l'Allemagne ne l'emportera de long-tems sur la France. La Musique de France est du moins aussi bonne que celle d'Allemagne : on chantera à Paris des Motets aussi beaux qu'à Vienne. La belle preuve d'une victoire gagnée qu'un *Te Deum* chanté !

Ce *Te Deum* ne prouve-t-il point encore que Luzzara n'a pas été pris, & que Guastalla n'est pas assiegée, ni prête à se rendre ?

Mais que dire ? que penser du Prince Eugene ? Un General qui marche comme lui sur les traces des plus grands Capitaines, couvert de tant de veritable gloire, peut-il en emprunter une si fausse ? J'avouë que

je ſuis tenté de ſoupçonner la lettre qu'on publie ſous ſon nom d'être ſupoſée.

Qu'il eſt malheureux, s'il la veritablement écrite ! Que je le plains, ſi la neceſſité de ſes affaires, ou les ordres qu'il reçoit, l'obligent à ſe noircir devant toute la poſterité d'un menſonge ſi infructueux, & deja ſi reconnu.

J'avois reſolu de vous écrire des nouvelles, mais les raiſonnemens politiques m'ont emporté plus loin que je ne voulois. Une autrefois je ſerai moins long ſur les reflexions, & plus étendu ſur les nouvelles.

Je ſuis, Monſieur, &c.

A Paris le 5.
Septembre 1702.

SECONDE LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANCOIS.

A Paris le 15. Septembre 1702.

MONSIEUR,

Je ne ſuis point étonné que le Roi de France ni le Roi d'Eſpagne n'aient fait faire aucune réponſe au dernier Manifeſte, adreſſé ſous le nom de l'Empereur, aux Peuples d'Eſpagne.

C'eſt un Ecrit ſi groſſierement ſeditieux, un poiſon ſi mal preparé,

ſi peu deguiſé, qu'il n'eſt point dangereux.

M. d'Armſtat ſe qualifiant Plenipotentiaire, Gouverneur, & Lieutenant General pour l'Empereur dans tous les Roiaumes & Etats d'Eſpagne, declare que Sa Majeſté Imperiale a ſuccedé à la Monarchie univerſelle d'Eſpagne, par la mort de Charles II. en vertu de Droits & de Titres qu'il ne juge pas à propos d'expliquer, parce qu'ils ſont, dit-il, inconteſtables & connus de tout le monde.

Il ajoute qu'au prejudice de ces Droits Philippe V s'eſt tirannique-ment emparé de cette Monarchie, & il promet aux Eſpagnols un autre Roi ſous le nom de Charles III. C'eſt un des Fils bien-aimez de l'Empereur, *& la joie de ſon cœur auguſte* : en attendant qu'il vienne conſoler par ſa preſence les Eſpagnols acablez ſous *un joug tirannique*, S.M.I. a reſolu de ſe ſervir des armes de ſes Alliez pour recouvrer ce qui lui a été ſi injuſtement ravi, & pour délivrer l'Eſpagne *de la tirannie françoiſe*.

M.

M. d'Armſtat à qui *le cœur auguſte de l'Empereur* a fait confidence de tous ſes grands deſſeins ſur l'Eſpagne, aſſure que ce Monarque a reſolu de la rendre plus floriſſante qu'elle n'a jamais été, tant par le gouvernement politique, que par la gloire des armes; de donner, comme il eſt juſte & raiſonnable, toutes les Charges aux Eſpagnols; de ſoulager les Peuples; d'honorer la Nobleſſe; de mettre ſur pied de puiſſantes armées; & enfin de diſpoſer toutes choſes à l'avantage & à la gloire de la Nation Eſpagnolle.

Il eſpere qu'attirez par de ſi magnifiques promeſſes & par leur ancienne affection pour la Maiſon d'Autriche, les tres-nobles & tres-fidelles Eſpagnols ſe joindront aux Troupes étrangeres qu'il a débarquées ſur leurs Côtes, & lui aideront à chaſſer les François, qui depuis long-tems ont malicieuſement pris ſoin de *degarnir les Frontieres d'Eſpagne, & de les tenir vuides d'armes & de défenſeurs.* Se promettant, dit-il, d'une *ſi galante & ſi fidelle Nation*,

qu'elle n'attend que ſes Mandemens, pour venir ſe réünir *au paternel & ſûr apui de ſon legitime Souverain.*

Il ordonne aprés cela, en vertu de l'autorité qu'il exerce, à tous les Sujets ou Vaſſaux de la Couronne d'Eſpagne, de toute ſorte de conditions, dont il fait un long dénombrement, de prêter dans deux mois ſerment de fidelité à ce Roi promis, *ce Fils bien-aimé & la joie du cœur de l'Empereur.*

Il les exhorte tous, en quelque lieu, & de quelque qualité qu'ils ſoient, à lever les Etendars au nom de l'Empereur; à ſe ſaiſir des Villes, des Châteaux & des Forteresſes, & à faire la guerre aux adherans de Philippe V. Il reconnoît, en vertu des Patentes qu'il a, & il declare Chefs, ceux qui ſe mettront à la tête des autres; & dés à preſent il aprouve, & il autoriſe tout ce qu'ils feront, pour l'execution d'une ſi loüable & ſi juſte entrepriſe.

Il prend les mêmes precautions & fait les mêmes ordonnances ſages

& équitables, ſur ce qui regarde l'adminiſtration de la Police & des Finances ; autoriſant en tout, & promettant de recompenſer les plus hardis, à qui même il permet d'établir ſous eux d'autres Chefs & d'autres Miniſtres de leurs violences.

C'eſt ſur la foi d'une Declaration conſtruite avec tant d'art, revêtuë de couleurs ſi ſpecieuſes, & preſentée avec tant de fineſſe, qu'on ſe promet que la Nation Eſpagnolle, les Peuples les plus ſages, les eſprits les plus ſenſez, les courages les plus vertueux du monde ſeront ébranlez, & entraînez rapidement à une revolte generale, contre un Roi qu'ils ont unanimement apellé, & reconnu.

Pour moi dans cet Edit Imperial, je croi voir plûtôt le deſeſpoir d'un Avanturier, que le projet d'un Monarque puiſſant & habile.

Les droits de l'Empereur ſur l'Eſpagne, ſont-ils ſi univerſellement avoüez & reconnus, qu'ils n'aient

pas beſoin d'être au moins legerement retracez & remis dans la memoire des Peuples ?

Quand on voudroit ne point conſiderer le Teſtament de Charles II. qui a fait une diſpoſition ſi prudente, ſi avantageuſe à ſes Peuples, & ſi aprouvée de tous les hommes deſintereſſez ; les Droits du Roi de France heritier plus proche que l'Empereur par la Reine ſa Mere, ceux du Dauphin ſon Fils, ceux des autres Princes deſcendus d'Anne d'Autriche, ſont-ils ſi peu aparens, qu'il ne falût pas en parler, qu'il ne falût pas tâcher de les omettre & de ſupoſer ce qu'il eût été impoſſible de prouver. On a cru qu'il ſuffiroit d'étourdir les hommes par des expreſſions pompeuſes *d'apui paternel*, *de joie du cœur auguſte de l'Empereur*, *de ſoulagement des Peuples*, *d'uſurpation tirannique*, *de joug odieux*, *de tirannie françoiſe* : Termes magnifiques qu'on a penſé qui faiſoient entre les deux Princes une opoſition vive & ſeduiſante.

Mais examinons la conduite de l'un & de l'autre, & regardons ſur qui des deux doit rejaillir l'horreur, ſur qui doit tomber l'affection.

Qui des deux doit être nommé Tiran, ou celui que les Peuples apellent, ou celui qui veut entrer malgré eux ? Qui des deux eſt Pere de la Patrie, ou celui qui ſe livre, qui ſe met entre les mains de ſes Peuples, aſſuré de leur fidelité, ou celui qui n'oſe pas même ſe montrer à eux, & qui leur parle par la bouche des canons.

Qui des deux eſt le Tiran, ou celui qui vient ſans armes preſque ſeul, à peine ſuivi de trois ou quatre Domeſtiques de ſa Nation, ou celûi qui envoie des Ambaſſadeurs eſcortez par des armées ennemies ?

Qui des deux eſt le Pere, ou celui qui conſerve les Loix, les Libertez, la Religion ancienne ; ou celui qui vient avec le fer & le feu, animer les ſcelerats & les mutins à s'armer & à fouler aux pieds les Puiſſances ſuperieures ? Celui qui

s'éloigne du centre de ſes Etats pour en écarter les dangers & les ravages de la guerre, ou celui qui veut allumer dans le ſein de la Patrie une guerre inteſtine ? Celui qui, à l'exemple du Roi ſon grand pere, ſe declare le Protecteur de la Foi & des Autels ; ou celui qui conduit en armes, & qui tâche d'établir dans le Païs le plus catholique du monde l'hereſie, cette même hereſie autrefois ſi odieuſe à la Maiſon d'Autriche, & par qui les campagnes de Flandres ont été humectées de tant de ſang eſpagnol ?

Si ce Roi, par la bouche de qui la Sageſſe parloit, étoit encore parmi les hommes, ne renouvelleroit-il pas entre l'Allemand & le François, le celebre Jugement qu'il rendit autrefois entre les deux meres qui ſe diſputoient l'enfant ?

Les Eſpagnols ſe ſouviendront de ce Jugement : Jamais ils ne croiront que celui qui, plûtôt que de ne pas regner, veut bouleverſer le Roiaume, ſoit Roi legitime. Jamais ces Con-

querans du nouveau monde, encore plus illuſtres par leur fidelité pour leurs Souverains, que par leurs victoires, n'armeront leurs bras pour la défenſe d'un Prince qui veut les armer les uns contre les autres, & déchirer leurs entrailles par leurs propres mains : Jamais ils n'abandonneront celui qu'ils ont apellé, reconnu, adopté.

Jamais ces Grands d'Eſpagne, ſi religieux obſervateurs de leur foi, ſi acoûtumez à n'obeïr qu'à leurs Maîtres legitimes, ſi propres eux-mêmes à commander ; ne croiront qu'il leur ſoit ni ſûr ni permis de violer les ſermens de fidelité prêtez à Philippe V. pour ſe donner à un nouveau Maître, qui avant que de ſe faire voir, les livre tous à l'inſolence & à la fureur des mutins, s'il y en avoit en Eſpagne ; & ſi au contraire parmi le Peuple, en Eſpagne, il n'y avoit autant de vertu & d'honneur qu'il y en a parmi la Nobleſſe dans les autres Païs.

L'Edit de M. d'Armſtat n'eſt à proprement parler qu'une Harangue d'un Declamateur ſeditieux qui exhorte les Peuples à détruire les autoritez legitimes, à dépoüiller les riches, à égorger les Grands, & à envahir leurs biens ; & qui promet aux ſcelerats l'impunité de leurs crimes. Si ceux qui parlent, & qui agiſſent ainſi, ſont les Peres de la Patrie, qui ſont ceux que l'on en doit regarder comme les ennemis ? Je ſuis, &c.

TROISIEME LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANCOIS.

A Paris le 6. Octobre 1702.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit ce que je penſois ir le Mandement ou l'Edit de l. d'Armſtat adreſſé aux Eſpagnols: ous ceux qui l'ont vû en ont jugé mme moi : Ce flambeau de la ſcorde, qui devoit embrazer l'Eſ- gne , n'a encore produit aucun r.

D'autres écrits compoſez par les niſtres de la Cour de Vienne pa- ſent depuis peu , & me ſemblent i dignes de nos reflexions.

M. de Trautmansdorff Ambassadeur de l'Empereur auprès de nos Louables Cantons en a donné un à la Diette ce Bade le 9. de Septembre, & M. de Goëz Envoié Extraordinaire de ce même Prince à la Haie en a donné un autre le 22. du même mois.

M. d'Armstat a été dans son mandement, un torrent qui avec un fracas terrible roule & se precipite du haut des montagnes, d'où menaçant de ravager les Campagnes & les Villes, il vient, brisé par les rochers, s'abimer, se perdre dans la terre, sans faire aucun mal.

Les deux autres, dans leurs écrits, plus simples en aparence, mais plus à craindre sont des ruisseaux qui serpentent doucement dans les prairies, mais qui s'enflent & se grossissent peu à peu; & bien tôt, si on ne les détournoit, inonderoient les plaines, où on les laisse couler.

En effet, à voir cette confiance presomptueuse, avec laquelle ce nouveau Lieutenant General de la Monarchie Espagnolle ordonnoit à tous

les Roiaumes & à tous les Etats d'Eſpagne d'obeir à l'Empereur, à voir cette temerité violente, avec laquelle il exhortoit tous les particuliers à chaſſer les Magiſtrats, à égorger les Commandans, à s'emparer des forteresſes, à ſe ſaiſir des finances, qui n'eût crû qu'un renverſement univerſel alloit éclater en Eſpagne, & que cent mille Eſpagnols en armes alloient embraſſer le parti de l'Empereur ?

Cependant quoique les Anglois aient pillé quelques Egliſes & quelques Monaſteres, on peut dire que cette nuée ſi noire, ſi épaiſſe, & groſſe de tant de foudres, n'a enfanté que de vains éclairs, & s'eſt diſſipée auſſi tôt qu'elle a été formée.

D'un autre côté ſi on n'examinoit pas avec ſoin & avec beaucoup d'attention les Memoires de M. de Trautmanſdorff & de M. de Goëz, qui ne croiroit que ce ſont de vrais Hollandois & de vrais Suiſſes, qui conſeillent en bons citoiens ce qu'ils croient avantageux à l'une & à l'autre Republique ?

Mais vous avouerez bien tôt que leurs douces insinuations sont plus redoutables que les ordres impetueux & menaçans de M. d'Armstat.

M. de Trautmansdorff fatigué de la constance avec laquelle nos bons Suisses toujours sages, toujours bien éclairez sur leurs veritables interêts, sont demeurez fidelles & atachez à l'observation de leurs anciens traitez, leur a donné un Memoire dans lequel, après avoir exageré sa bonté pour eux, la patience de l'Empereur, les bienfaits continuels de son auguste Maison envers leurs Cantons, il les exhorte à se détacher sincerement de l'alliance de Philippe V. & à renoncer à celle de la France.

Il n'oublie rien pour les y porter, il rapelle les anciennes conventions avec l'Empire, les traitez hereditaires avec la Maison d'Autriche, le Capitulat avec le Milanez: il confond adroitement tous ces traitez les uns avec les autres. „Ce sont, dit-il, „ des parens qui ne peuvent se se- „ parer, ce sont les branches, & le „ tronc de l'arbre, les uns ne sau- „ roient subsister sans l'autre.

Il étale tous les avantages que les Suiſſes ont tirez de l'alliance de l'Empereur ; il leur repreſente les malheurs que peut leur cauſer ſon alienation ; la religion même trouve ſa place dans ce diſcours patetique : Il ſupoſe , & il les aſſure que la France a de nouveau voulu ſuſciter les Turcs , & les obliger à attaquer l'Empereur ; & il s'étonne que d'auſſi bons Chrétiens qu'eux , en demeurant dans l'alliance de la France, tandis qu'elle ſe noircit par une ſi horrible pratique , aient ainſi voulu contracter une amitié indirecte avec ces infidelles.

Quand M. de Trautmanſdorff ſe paroit d'un ſentiment de chriſtianiſme ſi delicat, il ne ſavoit pas ſans doute ce qui ſe paſſoit à Cadix ; il ignoroit que les troupes de l'Empereur (car enfin les Anglois ſont des troupes imperiales , ils agiſſent au nom de l'Empereur , ils ſont conduits par ſes Plenipotentiaires & Lieutenans generaux dans les Roiaumes d'Eſpagne) il ignoroit , dis-je, que les troupes de cet Empereur ſi

chrétien, dont les Miniſtres ont des ſcrupules ſi rafinez, brûloient les Egliſes, abatoient les Autels, profanoient les Monaſteres, ravageoient les lieux ſaints, fouloient aux pieds ce que la Religion a de plus ſacré, & exerçoient des cruautez qui feroient horreur aux Turcs mêmes.

Jamais les hommes ne voudront-ils être vrais ? Pourquoi l'Empereur & ſes Miniſtres, d'ailleurs ſi bons politiques & ſi ſages, ſi concertez, ſi ſuivis, s'il eſt permis de parler ainſi, dans leurs vûës & dans leurs projets, ſe maſquent-ils, & ſe démentent-ils en même tems ſi inutilement ? Pourquoi veulent-ils toûjours montrer „ le bras de Dieu „ vangeur étendu ſur leurs ennemis „ comme ſur des violateurs des ſer- „ mens, des traitez, de la foi, de „ la religion, quand ils font eux-mêmes un mépris ſi viſible des traitez, de la foi, de la religion ? Quand l'Empereur ſorti de cette Maiſon ſi catholique dont la branche qui regnoit en Eſpagne n'a jamais voulu

avoir d'alliance avec nos Cantons Proteſtans, bien differente en ce point de la Maiſon de France qui a toûjours été bonne & fidelle Alliée des Proteſtans & des Catholiques : Quand l'Empereur, dis-je, aujourd'hui n'a preſque dans ſon alliance que des Princes & des Puiſſances de religion differente de la ſienne ? Ne ſaurions-nous conduire nos petits interêts humains, ſans y mêler le grand interêt de Dieu, qui n'eſt plus qu'un diſcours dans nôtre bouche, & qu'une chimere dans nôtre cœur ?

Après avoir fait toutes ces repreſentations touchantes & adroites, M. de Trautmanſdorff emploie les menaces : c'eſt le ſtile de la Cour de Vienne : ſes Miniſtres conſervent par tout cet eſprit de hauteur & de violence qui eſt devenu le caractere du Conſeil de l'Empereur : leurs exhortations les plus douces ſont toûjours acompagnées d'empire & de fierté : la colere de l'Empereur doit faire trembler à l'autre bout du monde le plus puiſſant Prince de la

terre : jamais le premier Auguſte, celui qui ferma le Temple de Janus, n'eut droit de commander ſi abſolument à l'Univers : jamais l'Empire Romain dans Rome ne fut ſi orgueilleux qu'il l'eſt dans Vienne.

M. de Trautmanſdorff menace donc les Suiſſes de l'indignation de l'Empereur & d'une rupture ouverte & entiere avec l'Empire ; il la leur intime même, à un jour fixe & determiné, s'ils ne ſe hâtent d'obéir aux volontez de ſon Maître.

Il eſt vrai qu'il reprend bien tôt le ſtile & les termes de douceur & d'amitié : il leur dit que c'eſt avec douleur, & en deplorant leur malheur qu'il ſe voit obligé de changer de langage & de conduite avec eux : il ajoûte que comme il ſait que „ les „ plus puiſſans des Louables Can- „ tons n'aprouvent pas le procedé „ des autres, l'Empereur veut bien „ faire la difference requiſe entre „ Cantons & Cantons, afin que les „ innocens ne ſouffrent pas pour les „ coupables ; & il offre au nom de S. M. I. de faire une alliance parti-

culiere avec ceux qui voudront bien ſe ſeparer des autres.

Apercevez-vous le poiſon caché ſous ces fleurs ? L'Empereur fait ce qu'un des plus celebres Ecrivains d'Italie a dit de nous : *Vendono il ſervitio de' corpi ad altri, ma ritengon la libertà del paëſe per loro :* Et il veut nous ravir ce ſeul bien que nous retenons pour nous, & qui nous eſt plus precieux que la vie. Car enfin il ne faut point que nous nous abuſions ; il ne s'agit ici ni d'enlever à la France ou à l'Eſpagne le ſecours de nos bras & de nos armes, ni de gagner pour l'Empereur le ſervice de nos troupes ſi utile & ſi neceſſaire aux autres Couronnes : il ne s'agit ni de fortifier le parti imperial, ni d'affoiblir celui de ſes Ennemis, c'eſt nous mêmes qu'on attaque, c'eſt à nôtre liberté qu'on en veut.

La Maiſon d'Autriche au milieu de ſes vaſtes deſſeins, qui embraſſent des Etats repandus dans les quatre parties du monde, ne perd point de vûë ce petit coin de terre en-

fermé entre des montagnes ſteriles & affreuſes, où la pauvreté de la nature même inculte & ſauvage ſemble défendre ſeule cette liberté, que la tirannie de nos anciens Maîtres nous a contrains d'acheter de nôtre ſang. L'Empereur, heritier de la haine & des pretentions de ſes Ancêtres contre nous, ſaiſit la conjoncture des tems & le pretexte ſpecieux des affaires, pour nous remettre ſous le joug cruel que nous avons ſecoüé : il nous a, pour ainſi dire, aprivoiſez par la reſidence & le faſte d'un Ambaſſadeur chez Nous, il a preparé nos fers, & il nous careſſe pour nous y faire entrer.

Vous connoiſſez comme moi le Corps Helvetique, vous en êtes preſque devenu membre par un long ſejour dans nos Cantons. Ce ſont treize Republiques independantes, ſeparées, qui ont chacune leurs loix, leurs coûtumes, leur police, leur religion même differente en quelques-unes, & qui compoſent une ſeule & même Republique ge-

nerale, dont l'union étroite & inviolable entretient la liberté commune.

Tel étoit le Corps de l'ancienne Grece, formidable tant qu'il fut uni, malheureux & accablé lorſqu'il ſe diviſa. Philippe de Macedoine avec peu de forces & beaucoup d'adreſſe acheva ce que toute la puiſſance des Rois de Perſe n'avoit pû faire. Il répandit l'eſprit de diſcorde dans tous ces petits Etats, qui ne formoient qu'un ſeul Peuple libre; & il commença ce deplorable eſclavage ſous lequel le plus beau & le plus celebre Païs du Monde gemit encore aujourd'hui.

L'Empereur prend les mêmes voies, & aura le même ſuccez contre nous, ſi nous nous laiſſons ſeduire par les promeſſes trompeuſes de ſes Emiſſaires. Meſſieurs de Berne & de Zurich ſont les Cantons puiſſans, de l'amitié deſquels il ſe tient comme aſſuré, & qu'il invite auſſi avec des paroles ſi engageantes à ſe ſeparer ouvertement des

autres Cantons. Je ne doute pas qu'il ne leur tende en ſecret un apât bien plus dangereux ; qu'il ne leur propoſe de leur vendre en Souveraineté une partie de ce que nous apellons les terres anterieures d'Autriche ; & qu'il ne flatte peut-être leur ambition de les rendre par ſa protection Maîtres en quelque façon & Souverains des autres Cantons.

Malheur à eux mêmes, s'ils écoutent des propoſitions ſi pernicieuſes. Le premier pas qu'ils feront du côté de l'Empereur, en s'écartant des autres Cantons, ſera le dernier acte de leur liberté & de la nôtre. Le Schiſme s'élevera parmi nous, les interêts particuliers étouferont l'interêt commun, & les premiers qui ſe ſeront ſeparez, ſeront les premiers aſſujettis.

J'eſpere que Meſſieurs de Berne, comme ils ſont les plus puiſſans, ſeront auſſi les plus ſages & les mieux conſeillez. J'eſpere qu'ils ſongeront que la plus legere ombre de diviſion parmi nous eſt une étincelle

negligée qui allume quelquefois un incendie furieux. J'eſpere qu'ils connoîtront que l'Empereur ennemi commun de tous les Cantons n'eſt à craindre pour aucun ; & qu'ami particulier de quelques-uns détachez des autres, il eſt redoutable à tous : Il ſe ſerviroit des uns pour dompter les autres, & bien tôt ils ſeroient tous opprimez.

L'amour de la Patrie m'emporte : j'oublie que ma Lettre eſt déja trop longue, & que je dois pourtant encore vous parler du Memoire preſenté aux Etats Generaux de Hollande par Monſieur de Goëz.

Ce Memoire eſt du 22. Septembre. Le Siege de Venlo étoit formé, l'armée hollandoiſe avoit emporté le Fort devant Venlo dont la priſe faiſoit eſperer la reddition de cette Ville, qui en effet eſt arrivée bien tôt aprés. Déja l'Envoié de l'Empereur étoit inquiet ſur la poſſeſſion de Venlo, déja avant que les Hollandois l'euſ-

ſent aquis, il aprehendoit qu'ils n'en vouluſſent demeurer les maîtres.

Il leur repreſente qu'il eſt important pour le bien de la cauſe commune que les Peuples ou aſſujettis par la force, ou rendus par leur propre volonté, ſoient perſuadez qu'ils „ retournent à la tres-auguſte „ Maiſon d'Autriche; & pour les „ en convaincre, il faut que les Etats „ Generaux ordonnent à Monſieur „ le Prince de Sarbruck General de „ leurs Armées, qu'en prenant Ven- „ lo, il oblige les Magiſtrats & la „ Bourgeoiſie à prêter ſerment de „ fidelité à S. M. I. & qu'il laiſſe la „ direction de la Police à ceux à qui „ l'Empereur donnera ſa Commiſ- „ ſion dans la ſuite. C'eſt, dit-il, „ un exemple dont on tirera une „ utilité infinie; c'eſt un argument „ que les Etats Generaux compre- „ nent ſans peine par leur haute ſa- „ geſſe.

Sans doute leur haute ſageſſe eſt bien bornée, ſi cet argument ne leur fait pas comprendre que l'Empereur

veut qu'ils faſſent tous les frais de la guerre, qu'ils en eſſuient tous les dangers,& qu'ils n'en retirent aucun avantage.

Quelle indigne prevoiance! Quelle odieuſe ſuperiorité! Venlo ſe défend encore; les évenemens de la guerre ſont dans les mains de Dieu; il peut arriver que Venlo ne ſoit point pris, & l'Empereur ne craint pas de faire voir à ſes Alliez que ce n'eſt que pour lui qu'il veut qu'ils agiſſent; il ne craint pas ou de les aliener par ſes défiances, ou de les irriter par cette autorité qu'il uſurpe, & ſe donne ſur eux.

Tandis qu'ailleurs ſon cœur eſt plein du zele de la Religion & de la Foi Catholique: Tandis que ſes Miniſtres apuient ailleurs ſes interêts ſur ceux de la Religion, en Hollande il ne craint pas de faire acorder par la Capitulation de Venlo une Egliſe pour l'exercice de la Religion Proteſtante: il ne craint pas ni que ceux, chez qui il parle ſi haut pour ſa Religion, ſoient indignez de ſes actions; ni que ceux, chez

qui il agit ſi ouvertement contre ſa Religion, ſoient allarmez de ſes diſcours.

Quelle eſt donc cette haute ſageſſe des Hollandois, qui ne leur fait faire aucune reflexion, & qui les jette dans une guerre, où ils peuvent tout perdre, & où ils ne ſauroient rien aquerir ?

Ils ont, me direz-vous, des traitez avec l'Empereur, ſur la foi deſquels ils ſe repoſent ; & ils attendent que la guerre ſoit finie, pour recevoir de lui la recompenſe qui leur a été promiſe : mais ſi dans cette guerre la France ſucombe elle-même, & ploie ſous la puiſſance de l'Empereur, quelles forces auront les Hollandois ? Quels ſecours trouveront-ils contre l'Empereur pour l'obliger à l'execution de ces traitez ? Sa foi avec eux ſera-t elle plus ſacrée, qu'elle ne l'a été avec les Hongrois ? Il avoit juré l'obſervation de leurs privileges ; cependant ne leur a-t-il pas ôté la liberté d'élire leur Roi ? N'a-t'il pas oprimé cette malheureuſe Patrie de tant de fameux Guerriers, auſſi tôt qu'il

qu'il n'a plus eu d'Ennemis qui puſſent la ſecourir ?

La Reine d'Angleterre n'a pas attendu que les Miniſtres de l'Empereur lui fiſſent une demande ſemblable à celle qu'ils font aux Hollandois : En même tems que ſa flotte a paru devant Cadix, on a repandu des Mandemens en ſon nom, par leſquels elle a declaré qu'elle n'entreprenoit rien, & qu'elle ne vouloit rien conquerir en Eſpagne qu'au nom de l'Empereur. Que peuvent & que doivent penſer les Anglois d'une declaration ſi noble & ſi genereuſe ? Ils ſont eux-mêmes tres-nobles & tres-genereux, mais aprés tout de quel œil peuvent-ils voir ce grand deſintereſſement ? Quoi, tout le prix de leurs travaux & de leur ſang, tout le fruit des dépenſes énormes, qui épuiſent leurs Etats, ſera de donner la Monarchie Eſpagnole à l'Empereur, & de ne retirer de lui que les mêmes facilitez de Commerce qu'ils avoient autrefois, & que Philippe V. qu'ils veulent detrôner, ne leur a pas refuſées ? Non je ne

puis concevoir qu'une ſi étrange idée ne les detrompe pas, & ne les détache pas d'une alliance ſi infructueuſe.

Je viens d'aprendre que leur Flote s'eſt retirée, & a abandonné Cadix. Quel triſte ſuccez d'une entrepriſe ſi long-tems attenduë! L'Eſpagne eſt vangée de la perte de cette flotte formidable que Philipe II. avoit armée contre l'Angleterre, & qui fut le joüet des vents & de la tempéte. L'Angleterre à ſon tour avec un auſſi formidable apareil eſt venuë, pour ainſi dire, échouër ſur les côtes d'Eſpagne.

Je me ſouviens de ce que je vous dois ſur le ſujet de l'Angleterre, & j'acheverai bien-tôt de m'aquiter.

QUATRIEME LETTRE D'UN SUISSE A UN FRANCOIS.

A Paris le 22. Octobre 1702.

MONSIEUR,

Quoique je doive me plaindre de l'infidélité que vous m'avez faite, en rendant publique les reflexions que je ne voulois communiquer qu'à vous seul ; quoique pour vous en punir, & pour me punir moi-même de mon indiscrete confiance, je me fusse condamné au silence, la nouvelle offense cede à l'ancienne amitié ; j'étouffe mes ressentimens, & je me livre encore une fois à vous.

J'avouë que je tremble, en le faiſant : je n'écris plus avec la même tranquillité & la même aſſurance que j'avois, quand je penſois n'écrire qu'à mon ami. Vous m'avez mis comme une fable dans la bouche des hommes ; je ſuis devenu le ſujet de leurs converſations, & l'objet de leur cenſure & de leur curioſité. On veut me connoître, on me cherche, on me ſuit, ſans me démêler encore dans l'obſcurité, où je vous prie de laiſſer du moins mon nom.

J'entens parler de moi preſque par tout où je me rencontre : les uns me trouvent vrai Suiſſe, peſant & groſſier dans tous mes raiſonnemens ; les autres ſoûtiennent que je ſuis maſqué & ſupoſé : il leur ſemble que je parle trop bien françois, & que je ſuis trop inſtruit des affaires generales de l'Europe pour un Suiſſe ; perſuadez qu'un Païs où la ſcience des armes, & la connoiſſance des interêts d'une petite Republique, ſont la plus ſerieuſe, & preſque l'unique étude de ceux qui habitent ce Païs, ne ſauroit élever que des ignorans.

Je n'oſe me mêler dans les entretiens ſur ce ſujet ; je n'oſe dire que le bon ſens eſt de tout païs, qu'il y a des Suiſſes nez en France, qui ſavent le françois mieux que leur langue originaire, & qui en fineſſe d'eſprit & en delicateſſe de langage ne cedent point aux François. Je me tais, & je rougis. Heureux que le peu d'attention qu'on a ſur moi, empêche qu'on ne s'en aperçoive. Enfin les diſcours du monde m'embaraſſent, tout inconnu que je ſuis à ceux qui les tiennent, & vous devez croire que vous avez un grand pouvoir ſur moi, puiſqu'ils ne me dégoûtent point de nôtre commerce.

J'achevois de mettre en ordre mes idées, & de vous écrire les raiſons de mes conjectures ſur l'Angleterre (conjectures que j'oſe apeller des Propheties ſur la fortune de cet Etat) lorſque j'ai reçû de Hollande une lettre écrite ſur ce ſujet par un Anglois même, mieux inſtruit des interêts particuliers, des forces, de la foibleſſe, des maladies, & des plaies de ſon Païs, que je ne le ſuis.

Cet Anglois, ſelon que ſa lettre même m'en a fait juger, eſt du parti des Whigues : ce parti n'eſt preſque compoſé que de Presbyteriens : il eſt contraire à celui des Thoris, dont la plus grande partie eſt d'Anglicans. Les Vvhigues étoient tout puiſſans ſous le Regne de Guillaume ; les Thoris ſont devenus ſuperieurs ſous le Regne preſent : je croi même que l'Anglois qui écrit, étoit un des plus zelez & des plus ardens parmi les Vvhigues, & que la decadence de ſon parti l'a obligé de ſe retirer à la Haie pour ſe dérober à la perſecution de ſes ennemis.

Je ne ſai d'où viennent à l'un & à l'autre parti les noms de Vvhigues & de Thoris. Souvent de petites circonſtances & des avantures obſcures qui échapent à la connoiſſance des hommes, atribuent à de grandes factions des noms qui deviennent enſuite celebres. La poſterité travaille inutilement à chercher l'origine de ces noms, elle invente des raiſons, elle cherche des ſources, elle rencontre quelquefois la vraie, mais c'eſt

preſque toûjours ſans la connoître bien nettement. C'eſt ainſi qu'en France on a apellé les Calviniſtes Huguenots, & qu'on n'a jamais pu démêler certainement la cauſe qui leur a fait donner ce nom.

Vvhigue eſt un terme irlandois, qui ſignifie petit lait. *Thori* en eſt un autre qui ſignifie voleur. Sous le regne de Charles II. pendant le tems que ſon frere, pour lors Duc d'York, fut obligé de ſe retirer en Irlande, il ſe forma deux partis en ce païs-là. Celui du Duc, qui étoit le plus fort, perſecutoit l'autre, & le reduiſoit ſouvent à fuïr dans les Montagnes & dans les Bois, où quequefois ces malheureux fugitifs ne ſubſiſtoient pendant pluſieurs jours que du lait des vaches qu'ils rencontroient. Ils apelloient leurs ennemis Thoris, c'eſt à dire, voleurs; & leurs ennemis les apelloient Vvigues, pour leur reprocher leur miſere, & le lait dont ils vivoient. Ces apellations ont paſſé d'Irlande en Angleterre & s'y ſont renouvellées peut-être ſans aucune raiſon.

On dit qu'on apelle auſſi en Angleterre les Vvhigues Rêveurs ; ſoit que le nom de Vvhigue ait dés ſa naiſſance ſignifié rêveur : ſoit qu'il ne le ſignifie que depuis que ceux qu'on apelle rêveurs le portent. On les nomme ainſi peut-être, parce qu'ils reſſemblent aux anciens Calviniſtes, qu'un de leurs meilleurs Auteurs François apelle des *Songe creux*; à cauſe de cela, dit-il, peu agreables aux Princes, qui n'aiment pas dans leurs Sujets l'eſprit de reflexion, qui empêche qu'on obéiſſe aveuglément. Les Vvhigues donc ſont peut-être plus ſerieux, plus grands faiſeurs de reflexions, plus ſongeurs, s'il eſt permis de parler ainſi, que les autres hommes.

Peut-être encore ils ſont apellez Rêveurs, parce qu'ils étoient inviolablement attachez au Roi Guillaume ; & que ce Roi dans ſa conduite grande & admirable, & dans toutes ſes manieres imitoit parfaitement le fameux Guillaume de Naſſau, de qui le Cardinal de Granvelle, lorſque le Duc d'Albe faiſoit tomber en Flandres

dres tant de têtes illuſtres, diſoit que ce Duc n'avoit rien fait, puiſqu'il avoit manqué le Taciturne.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces étimologies, qui ne nous ſervent de rien, l'Anglois qui a écrit eſt un zelé Whigue, & un homme qui medite, & qui ſait bien refléchir. Je croi qu'il ſeroit fâché que les Thoris ou les Anglicans viſſent ſa Lettre, ils connoîtroient trop clairement ce que les Whigues leur preparent, & ce que les Hollandois ne manqueroient pas d'executer en Angleterre, ſi la Hollande devenoit ſuperieure à la France, comme elle veut le devenir par le ſecours même des Anglois. Cette Lettre, que l'Auteur a ſans doute communiquée à ſes amis à la Haie, a été traduite par un de ces François que la Religion a comme vous fait ſortir de France. Il m'eſt défendu de vous aprendre de quelle maniere elle eſt venuë entre mes mains. Enfin je

vous l'envoie, & je pretens m'acquiter ainſi de ce que je vous ai promis.

Je ſuis, Monſieur, Vôtre, &c.

A la Haie ce 1702.

MONSIEUR,

Plus je ſuis éloigné d'Angleterre plus les objets douloureux, qui m'ont déterminé à en ſortir, ſemblent ſe raprocher de moi : Je les vois plus diſtinctement, & ils me font trembler plus que jamais. Auſſi-rôt que cet invincible Roi, (dont les Loix & les Conſeils étoient l'ame, non ſeulement de l'Angleterre, mais de toute l'Europe, à qui il donnoit le mouvement) nous a été ravi par la mort, j'ai prevû que les Thoris & les Anglicans accableroient les Vvhigues & les Preſbyteriens, & que la ruïne du parti des Vvhigues entraineroit celle de l'Etat.

Je me ſuis retiré d'un Païs, où ma voix n'étoit plus écoutée, mais je n'ai pu me retirer en même tems de l'affection qui m'attache à ce Païs

L'amour de la Patrie a des liens qu'on ne ſauroit rompre ; c'eſt cet amour de la Patrie auſſi heroique & auſſi fort dans les vrais Anglois, qu'il le fut dans les premiers Romains, qui m'oblige à vous accabler de mes Lettres. Puiſqu'il ne m'eſt plus permis de parler dans Londres & au Parlement, je ne ceſſerai point d'écrire à mes amis qui ſont encore dans ce vaiſſeau battu de la tempête ; je ne ceſſerai point de les exhorter à prendre le gouvernail, & à faire quelque fine & hardie manœuvre pour éviter les écueils, où il va ſe briſer.

Quoi qu'il ſoit vrai peut-être que le Roi défunt nous ait déterminez lui même à la guerre, parce qu'il connoiſſoit les reſſources qu'il avoit en lui, pour la rendre utile & glorieuſe à la Nation, cependant ſi on conſidere l'Angleterre en elle-même, & dénuée de ce ſecours, il faut avoüer qu'elle s'eſt engagée dans une guerre, où elle ne devoit prendre aucune part. Son veritable interêt étoit de voir toute l'Europe agitée, tous les peuples armez les uns contre

les autres, & de jouir d'une heureuſe Neutralité qui eût remis l'abondance dans ſes Provinces, & enrichi ſes Sujets ; & qui l'eût renduë, comme elle étoit autrefois, l'Arbitre de la Paix entre toutes les Nations, & la maîtreſſe du commerce de tout l'Univers.

On nous a perſuadé que la France épuiſée par la derniere Guerre, ne pourroit ſoûtenir celle-ci, & tomberoit ſous nos premiers coups : mais ſi Dieu dans ſa colere ne nous eût pas aveuglez, une comparaiſon aiſée à faire nous eût apris que c'eſt l'Angleterre & non pas la France qui eſt épuiſée. Si on veut regarder l'étenduë des Roiaumes, la grandeur, la fertilité des Provinces, le nombre des Villes, la multitude des Habitans, il n'y a point de comparaiſon à faire entre l'Angleterre & la France : Tout le monde ſait de combien celle-ci l'importe ſur l'autre. Mais on nous aſſure que l'Angleterre dans ſes limites étroites enferme des treſors infinis, & eſt incomparablement plus riche que la France.

Craignons ſur un point ſi important l'illuſion que nos deſirs font ordinairement à nôtre eſprit ; & pour trouver la verité, examinons avec attention la richeſſe de l'un & de l'autre Etat : J'eſpere vous en donner une connoiſſance claire & inconteſtable.

Le Roi Guillaume, comme vous ſavez, fit faire en 1696. une reforme generale des monnoies du Roiaume : Ce fut une des plus heureuſes actions de ſa vie. Par la diligence avec laquelle cette reforme s'executa, il ſauva l'Angleterre qui étoit prête à perir : La reforme fut achevée en ſix ſemaines.

On en avoit fait une en France peu de tems auparavant. Celle-ci dura ſix mois. Penſez-vous que cette longueur de tems vienne du peu d'activité & d'aplication des Miniſtres de France, ou du peu de diligence de leurs Ouvriers ? Non ſans doute : Elle vient de la plus grande quantité d'or & d'argent qui eſt en France.

En effet vous ſavez que nous n'avons que ſix Villes en Angleterre, où l'on travaille aux monnoies, Londres, Briſtol, Cheſter, Exceſter, Warvvih & York. Chacune de ces Fabriques de monnoie n'a point eu plus de huit Balanciers travaillans continuellement.

Il y a en France vingt Villes où l'on frape la Monnoie. Supoſez que chacune n'a eu que cinq Balanciers, au lieu que je viens d'en donner huit à chacune des nôtres : Faites gagner l'Angleterre par la diligence de ſes Ouvriers : faites perdre la France par la negligence des ſiens donnez à l'Angleterre tous les avantages que vous voudrez ; malgré tout cela, quand vous compararez ſerieuſement l'ouvrage de cent Balanciers pendant ſix mois, avec l'ouvrage de quarante huit pendant ſix ſemaines, il eſt impoſſible que vous ne conceviez une furieuſe & énorme quantité d'argent en France au deſſus de ce que l'Angleterre en a.

Sans faire tout ce long raiſonnement, je n'avois peut-être qu'à vous

renvoier aux Regiſtres des Monnoies des deux Nations, mais j'ai voulu fortifier l'autorité de ces livres par un argument ſenſible & de pure mechanique, afin de vous mettre mieux ſous les yeux une verité importante, & de vous donner dequoi en convaincre les incredules.

Les livres de nos monnoies font monter tout nôtre argent reformé à quatorze millions ſterlins, c'eſt à dire, à cent quatre-vingt deux millions de livres françoiſes ; & nous ſavons par la relation de nos Negotians, que ceux des monnoies de France portoient leur total à quatre cens quatre-vingt millions.

Je n'ajoûte point qu'à Gennes, à Geneve, ici même, on reformoit des monnoies de France, de même qu'en France, ce qui n'eſt pas arrivé aux nôtres dans le tems de nôtre reforme, parce qu'on ne ſort pas d'Angleterre, & qu'on n'y entre pas auſſi facilement qu'on entre en France, & qu'on en ſort.

Je n'ajoûte point encore, qu'en France beaucoup de monnoies n'a-

voient pas été converties, pour parler comme les François ; ce qui a paru par la grande quantité d'anciennes eſpeces qui ſe ſont encore montrées dans ces derniers tems : au lieu que toutes les nôtres avoient été reformées, parce qu'elles étoient ſi affoiblies, ſi defigurées & ſi rognées, qu'elles ne pouvoient plus avoir de cours ni d'uſage : Je n'ai pas beſoin de tant de preuves, & j'en ai aſſez dit pour faire voir une diſproportion entre les François & nous, encore plus grande par l'argent comptant, que par l'étenduë des dominations.

Mais tout cet argent n'eſt plus en France, diſent nos grands politiques, il en eſt beaucoup ſorti, ſoit par l'adreſſe des François mêmes avides de gain, ſoit par les ſubſides que la France a paiez, & par les autres dépenſes qu'elle a faites dans les Païs étrangers. Sont-ce des Anglois qui parlent ? Eſt-ce à des Anglois qu'ils tiennent de pareils diſcours ? Avons-nous donc oublié combien nôtre grand Roi deffunt a fait paſſer de nôtre argent en Flandre?

Combien il en a porté en Hollande pendant les voiages qu'il y a faits? Combien il en a envoié & mis en dépoſt, comme dans une forteresſe & un lieu ſacré? Combien il en a donné à l'Empereur? Combien il en a ſemé dans toutes les parties du monde? Ignorons-nous combien nous-mêmes depuis ſa mort nous en avons repandu en Italie & dans les autres Païs, où cette guerre nous a obligé de porter nos armes? L'argent d'Angleterre coule par mille ouvertures, ſort par mille portes, & ne rentre par aucune.

Mais, ajoûte-t-on encore, les Peuples de France ſont ſi accablez de taxes & d'impôts, ſi ruinez & ſi malheureux, qu'il eſt impoſſible quoi qu'il y ait de l'argent en France qu'ils puiſſent en fournir encore longtems à leur Roi. Hé grand Dieu! nos peuples ne ſont-ils pas plus tourmentez, plus oprimez qu'aucuns autres peuples de la terre?

Qu'avons-nous chez nous de libre? Sur quoi ne s'étendent pas nos

taxes ? Nous paions l'air que n
reſpirons, & la terre qui nous reço
après nôtre mort ; l'eau de nos ri-
vieres nous eſt venduë ; nous ache-
tons les raions du Soleil qui entrent
dans nos maiſons. Rapellez dans
vôtre memoire tous les impôts & tou-
tes les taxes d'Angleterre, & vous
conviendrez que je ne fais point d'e-
xageration.

On paie en Angleterre une Capi-
tation, c'eſt à dire, une taxe par
tête de cinq ſchelins, dont les plus
petits valets, les mendians, les en-
fans mêmes à la mammelle ne ſont
pas exempts.

On paie un ſchelin par fenêtre
ſur les ruës ; ce qui monte à des ſom-
mes conſiderables pour de certaines
maiſons.

On paie pour le nettoiement des
ruës, pour l'entretien des lanternes,
pour les pauvres, beaucoup plus
qu'en France.

On paie pour les Batêmes, pour
les Mariages, pour les Enterremens.

Le papier qui s'emploie dans nos
procez, qui comme vous ſavez ſont

abondans en Ecritures, à cauſe de la multitude de nos loix, nous coûte dix ſols la feuille.

Tous les grains qui entrent dans le Roiaume, le ſel, le charbon, ſont chargez d'impôts exceſſifs.

On paie pour les vins de Portugal, d'Eſpagne, de Gennes, trente ſix livres ſterlins par pipe.

On paie aux entrées pour toutes ſortes de marchandiſes vingt cinq ou trente pour cent ſur l'eſtimation, c'eſt à dire, à la volonté de ceux qui reçoivent.

On paie outre cela pour ces mêmes marchandiſes, tant qu'elles ſont dans les magazins chez les Marchands, deux & demi pour cent tous les ans ſur l'eſtimation de même qu'aux entrées.

On paie pour tous les biens fonciers, terres, bois, mines, rivieres, & generalement pour tout ce qui s'apelle heritages, vingt pour cent du revenu par an de quelque qualité que puiſſent être les Poſſeſſeurs. Tous les Officiers du Roiaume, ſoit de juſtice, ſoit d'épée; les Eccleſiaſti-

ques mêmes & les Prelats ; tous ceux qui exercent des emplois, ſoit pour le Roi, ſoit pour l'Etat, ſoit pour les particuliers ; les Commis, les Facteurs, les Courtiers ; enfin les plus hautes dignitez auſſi bien que les plus petites charges, rendent tous les ans cinq pour cent de leurs gages, de leurs penſions, de leurs apointemens.

Tous les Arts liberaux, toutes les profeſſions les plus honorables, toutes les ſiences ſont ſujettes à cette odieuſe taxe : les Medecins, les Chirurgiens, les Avocats, les Procureurs, les Predicateurs mêmes, paient tous les ans vingt pour cent du gain & du fruit de leur travail & de leur eſprit.

Aſſemblez preſentement tous les differens titres, ſous leſquels il faut que le même homme ſoit tourmenté, & aporte de l'argent. Repreſentez-vous que tous ces monſtres de taxes unis ne fourniſſent cependant pas en vingt ans la dépenſe d'une campagne. Concevez l'extremité, où nous ſerons, lorſqu'il faudra chercher de

quoi faire la seconde. Imaginez quel long-tems de souffrances nous avons à passer, avant que l'Etat soit aquité: & dites-moi si la maltôte de France a jamais rien enfanté de pareil, pour persecuter les hommes; dites-moi si on peut penser que les François soient aussi accablez que nous?

Quelles calamitez de la plus cruelle guerre intestine, sont comparables à tant de miseres? Malheureux peuple, toûjours ébloüi d'une vaine image de liberté dont tu es amoureux, seras-tu toûjours l'esclave & le jouet des cupiditez des Grands? D'autant plus malheureux que ceux qui mettent sur toi des fardeaux si pesans ne t'aident point à les porter: car vous sçavez aussi-bien que moi, que ceux qui au Parlement donnent leur voie, leur suffrage pour établir une taxe, envoient à l'Echiquier ce qu'ils en doivent, aussi-tôt qu'elle est établie, mais l'Echiquier le leur renvoie bien-tôt aprés, & il ne se fait aucune taxe, dont les creatures de la Cour ne tirent quelque profit.

Nous ſommes en cela bien differens des François. Ils ſavent que tout ce qu'ils paient ſe donne à leur Roi, & s'emploie aux neceſſitez de l'Etat. Nul Miniſtre, nul Favori n'en eſt enrichi. Auſſi tant qu'il y aura des François dans le monde, on n'abatra jamais la puiſſance de ce Monarque. Mais laiſſons-là Louis XIV. dont il ne nous convient pas d'exalter la puiſſance.

La derniere reſſource, ou plûtôt la derniere illuſion des Déclamateurs, dont le ſouffle empoiſonné a allumé la guerre, c'eſt de croire, c'eſt de dire, que ſi l'Angleterre a moins d'argent comptant, & eſt plus acablée de taxes que la France, elle a une ſorte de treſor, une ſorte de richeſſe dans les fonds publics, dont le mouvement & la circulation ſont pour elle des ſources intariſſables.

C'eſt au contraire cette chimerique richeſſe, qui cauſera tôt ou tard la ruine effective de l'Angleterre. Connoiſſez-vous auſſi bien que moi ces fonds publics, ou du moins avez-vous fait ſur leur ſujet les reflexions

que j'ai faites ? Les fonds publics ne ſont autre choſe que les Billets de l'Echiquier, & les actions ſur les differentes Compagnies, qui ſont la Compagnie ancienne des Indes Orientales, la nouvelle, la Compagnie de Guinée, la Compagnie du Million : Ces fonds ne ſubſiſtent, & n'ont de valeur que dans l'opinion des hommes ſujette à mille variations.

C'eſt un argent qu'on ſupoſe dans les caiſſes de ces differentes Compagnies ; mais bien loin que cet argent y ſoit, ou réellement, ou en effets provenans de leur commerce, ces Compagnies ſont endettées infiniment au delà de leurs capitaux & de leurs profits. Cependant leurs actions, leurs bandes, les billets de l'Echiquier ſe negocient, s'achetent, ſe vendent perpetuellement : Les particuliers y profitent, & s'empreſſent d'y jetter leur bien ; mais ignorons-nous par quels reſſors ſecrets, par quels maneges cachez on fait monter les actions, & par quels contre-tems legers elles peuvent tomber auſſi en un inſtant.

Les

Les gens de la Treſorerie répandent des bruits d'avantages, de ſuccez, de proſperitez de l'Etat, de victoires remportées ſur les Ennemis : Vrais ou faux, ces bruits ont leur effet ; le prix des actions augmente ; quelquefois ils font paroitre ſur les Places des acheteurs empreſſez qui cherchent des actions ; & ſans ſavoir pourquoi tout le monde y court, on les encherit, on ſe les enleve les uns aux autres : mais le moindre vent contraire les diſſipe & les rend comme des feuilles dont il ſe jouë. Qu'il ſe faſſe encore quelque choſe de ſemblable à ce qui s'eſt fait contre nous à Surate: qu'il arrive quelque malheur, comme il arriva dans la guerre paſſée à nôtre Flotte de Smyrne : faiſons encore quelque expedition auſſi belle que celle que nous venons de faire à Cadix : Nos treſors s'évanouiront comme un ſonge qui fuit avec le ſommeil ; nos actions tomberont dans le neant : Nous nous ſerons couchez riches & puiſſans nous nous leverons pauvres & miſerables ; nous reſſemblerons à ces hommes de

richeſſes, qui à leur reveil ne trouvent rien dans leurs mains.

Quelle legereté dans nos biens ! quelle ſolidité eſt au contraire dans ceux de France! Eſt-ce à nous à nous croire riches, quand nous ſommes ainſi expoſez à devenir pauvres à chaque moment ? Et n'ai-je pas raiſon de ſoûtenir que l'Angleterre s'eſt engagée trop inconſiderément dans une guerre trop perilleuſe pour elle ?

Depuis qu'elle s'y eſt engagée, ſa conduite a été encore plus déplorable que ſon engagement. Il ſemble que l'eſprit de ſageſſe & de circonſpection ſe ſoit retiré de nous avec le Roi Guillaume. Depuis que ce grand Prince n'eſt plus, toutes les démarches que nous avons faites, ont été autant de faux pas. Nous avons dépenſé des ſommes immenſes pour mettre ſur la mer une Flotte formidable, dont les preparatifs ont fait atendre quelque grand évenement, mais nous avons perdu tant de tems, nous avons été ſi lents à lever nôtre équipage, que le tems d'agir s'eſt confu-

mé à ſe preparer ; que les ennemis ont eu celui de ſe précautionner, & qu'à peine ſommes-nous ſortis, que nous avons été obligez de r'entrer.

Au lieu de faire nous-mêmes des projets dignes de nous, nous avons mieux aimé ſuivre les viſions de M. d'Armſtat, qui à l'exemple des anciens Paladins de nos Romans, ne nous amene que ſa perſonne pour conquerir des Roiaumes, perſuadé ſans doute qu'aujourd'hui, de même que dans les tems fabuleux, le nom d'un preux Chevalier doit faire tomber les Citadelles, & fuir les Armées. Tandis que nous allons l'eſcorter dans ſes avantureux voiages, & qu'avec tant de vaiſſeaux, qui couvrent toute la mer, nous ne gagnons que la haine des Eſpagnols, & ne faiſons autre choſe que répandre les portraits de l'Archiduc, les magnifiques Edits, & les éloquentes Harangues de M. d'Armſtat : nos ennemis plus ſenſez ramenent leur Flotte richement chargée, mettent en ſureté les treſors des Indes, & reparent par

cet important ſecours les brêches que la Guerre a faites à leurs Finances.

C'étoit contre cette Flotte que ſe devoit diriger nôtre Navigation : Cette Flotte enlevée aſſuroit le ſuccez de la Guerre, écraſoit d'un ſeul coup la France & l'Eſpagne, & mettoit les Alliez en état d'impoſer des loix à l'une & à l'autre Couronne. Mais ce grand Exploit manqué n'eſt pas le ſeul malheur de nôtre Gouvernement : Je vais vous decouvrir d'autres maux bien plus dangereux, qui commencent déja à ſe faire appercevoir, & qui éclateront bien-tôt par la ruine de l'Angleterre & de la Holande.

Vous ſavez que le ſalut de la cauſe commune dépend d'une union intime & parfaite, entre les deux Nations. Cependant le défiance ſe découvre, la crainte & les ſoupçons naiſſent, l'aigreur s'éleve, & augmente chaque jour. On ſait, on voit ici ce que vous ignorez, ce qu'on ne vous montre point en Angleterre.

On a tenu fort ſecrette en Angleterre la derniere Inſtruction donnée au Sieur George Rook, datée du 21. Juillet. On l'a vûë avec étonnement & avec douleur en Hollande : On a remarqué l'inquietude, la défiance, la jalouſie dont les ordres que contient cette Inſtruction, ſont pleins contre les Etats Generaux, & contre ceux qui commandent leurs Flottes.

On ordonne au Sieur George d'avoir toutes ſortes de complaiſances, toutes ſortes d'égards pour Monſieur d'Armſtat, ,, à qui on les doit pour ,, pluſieurs raiſons, & en particulier ,, pour raiſon de ſon zele pour la cau- ,, ſe commune. Il eſt vrai qu'on lui ,, enjoint auparavant d'avoir ſoin de ,, ne point donner trop facilement ,, dans les ſentimés qui lui viendront ,, de la part du Prince d'Armſtat : Mais il eſt aiſé de voir que cette precaution bien ſage, ſi elle avoit été ſerieuſe, n'a été priſe que comme une couleur pour adoucir les défiances trop marquées contre les Hollan-

dois. L'évenement a montré qu'on s'abandonnoit sans reserve aux imaginations de Monsieur d'Armstat. Monsieur d'Armstat étoit nôtre Prophete : c'étoit un nouveau Josué qui devoit commander au Soleil de s'arrêter : c'étoit un autre Moise qui nous conduisoit, & qui n'a fait aussi que nous montrer la terre promise.

On parle avec bien plus de precision, & plus nettement sur ce qui regarde le Sieur Allemonde, commandant la Flotte Hollandoise. On prescrit à la verité au Sieur George Rook *de faire tout ce qu'il pourra pour entretenir la bonne harmonie, & l'union necessaire dans la Flotte combinée.* Mais en même tems on lui ordonne qu'au cas qu'il découvrît que le Sieur Allemonde eût des vûës differentes *du sens litteral* de ce qui est porté dans l'Instruction du 9. Juillet, & par celle-ci, qui est ajoûtée *en forme d'Apendix*, il cesse aussitôt d'agir de concert avec les Hollandois, & se separe absolument d'eux.

On ajoûte encore, que s'il découvre que les ennemis faſſent quelque mouvement du côté de Rochefort ou de Breſt, pour tenter quelque entrepriſe ſur l'Irlande, en ce cas *il devra ſe ſeperer des Hollandois, & rentrer dans le Canal.* On ne s'inquiete point de ce que deviendront les Vaiſſeaux Hollandois après la ſeparation, ſi elle arrive : on ordonne ſeulement au Sieur George de declarer en ce cas, *que l'empêchement de l'expedition* des Ennemis *importe* à *S. M. pour la ſureté de ſes Sujets, plus que pour cette fois-ci, la réuſſite de l'expedition contre l'Eſpagne.* On n'a pas même la bonté d'avertir les Hollandois de cet ordre que le Sieur George tient fort ſecret. Si le cas de l'executer ſe preſente, les Hollandois alors l'aprendront, & ils feront tout ce qu'il leur plaira. Pour nous ſans nous embaraſſer d'eux, nous ne ſongerons qu'à nous, nous les abandonnerons, nous reviendrons dans nos Ports. Que nous donnons-là un grand exemple de fidelité & d'attachement pour nos Alliez ! Que

nous rendons nôtre Alliance bien digne d'être recherchée à l'avenir !

On pouſſe l'injuſtice plus loin, & au cas „ que la Flotte attenduë en „ Eſpagne fut interceptée ou ſaiſie, „ outre les ſoins que devra prendre „ le Sieur George pour en aſſurer le „ treſor pour ſa Majeſté Britannique, „ comme il eſt là-deſſus tres-amplement inſtruit dans le dernier Article de ſon Inſtruction du 9. Juillet, „ il devra s'emparer de tous les papiers qui ſe trouveront au bord des „ Vaiſſeaux : mais ſur tout ſans en „ communiquer la moindre piece, „ ni au ſieur Allemonde, ni à qui „ que ce ſoit des Officiers Hollandois. Enfin pour n'oublier aucune precaution contre les Hollandois: „ Doit ſieur George être bien averti, „ que l'intention de la Reine eſt que „ pour faire attaquer ladite Flotte „ atenduë *de Vera Cruce*, il ne ſe „ ſervira que des Vaiſſeaux de Sa „ Majeſté, & des Commandeurs de „ même ſi poſſible peut être.

Sont-ce là les moiens d'entretenir, de cultiver cette bonne harmonie ſi

neceſ

neceſſaire entre les Hollandois & nous ? Que penſeront-ils d'un procedé ſi étrange ? Que penſeront-ils de nôtre abandon pour Monſieur d'Armſtat, de nôtre reſerve & de nôtre défiance pour eux ?

Ils penſeront que des Ennemis, reconciliez par le beſoin & par la neceſſité des tems, ne pardonnent jamais bien ſincerement à ceux qui les ont offenſez ; ils ſe ſouviendront que les Anglicans qui ſont aujourd'hui les Maîtres en Angleterre, avoient ſous le Regne paſſé été chaſſez du Gouvernement, & dépoüillez de tous les Emplois, de tous les Poſtes importans par les Hollandois, par les Preſbiteriens & par les Refugiez de France. Ils s'en ſouviendront, & ils ne croiront jamais que les Anglicans l'aient oublié. Ils concevront que la vangeance de ceux-ci ne pouvant plus tomber ſur les Particuliers, tombera ſur la Republique même, & ils ſe retireront de nous, pour ſonger à la ſureté de leur Etat, en nous abandonnant à nôtre ſens reprouvé.

Tels ſont les ſentimens que je trouve ici dans les eſprits les plus ſenſez ; telles ſont les ſiniſtres diſpoſitions des cœurs.

Aprés tout a-t-on dû penſer, ni que les Hollandois ſe fiaſſent jamais aux Anglicans, ni que les Anglicans aimaſſent jamais les Holandois ; les uns & les autres ſi differens entre-eux, & de mœurs & de religion ; les uns & les autres ſi aigris par les nouveaux ſoupçons & les anciens outrages ?

Quel remede trouvera-t-on dans une ſituation ſi triſte ? Je n'en ſai qu'un, mais qui ſera inutile, s'il n'eſt aporté promptement. Il faut que les Whigues & les Preſbiteriens ſe rendent encore une fois les Superieurs ; il faut qu'ils faſſent venir le Prince de Hanover en Angleterre, & qu'ils ſe hâtent de lui en aſſurer la Couronne. Voila l'unique moien de nous unir étroitement avec les Hollandois, c'eſt là leur point de vûë, c'eſt l'unique objet de tous leurs deſirs, c'eſt où tendent tous leurs deſſeins.

Ils emploiront pour le ſuccez de celui ci, tout ce qu'ils ont de forces, d'adreſſe & de reſſources. L'Empereur attaché à eux pour le beſoin qu'il a de leur ſecours, excité d'ailleurs par la conſideration de la Reine des Romains, parente du Prince de Hanover, ſe donnera tout entier à le faire réüſſir: Mais il faut ſaiſir rapidement la conjoncture. Si on laiſſe l'Empereur s'agrandir & ſe fortifier, ſi par ſes proſperitez les Hollandois lui deviennent moins neceſſaires; enfin ſi le beſoin paſſe, il ne faudra rien attendre de lui, & les Hollandois tous ſeuls ſeront trop foibles pour une ſi grande entrepriſe.

Je vous avouë que je fremis, quand je penſe que tous tant que nous ſommes de Peuples, d'Etats, de Puiſſances qui profeſſons les Religions Reformées, nous ſommes tous armez, nous combattons tous pour le plus cruel ennemi des Religions Reformées: Nous travaillons à élever un Prince, qui a toûjours travaillé à abatre nos Temples.

Eſt-ce que nous ne connoiſſons plus la Maiſon d'Autriche & ſes barbares maximes ? Avons-nous oublié que Philippe II. proteſtoit qu'il aimeroit mieux perdre toutes ſes Couronnes que de conſentir à la moindre tolerance pour nos malheureuſes Egliſes ? Avons-nous oublié que le zele furieux de l'Empereur a plus deſolé la Hongrie que n'ont fait toutes les incurſions des Infidelles ? Combien de pardons trompeurs ? Combien d'Amniſties violées ? Quels ruiſſeaux de ſang ont coulé pour détruire la Reforme ? Ne voions-nous pas qu'aujourd'hui même tout environné qu'il eſt de Princes & de Soldats, ou Calviniſtes, ou Lutheriens, enfin Heretiques (c'eſt ainſi qu'il nous apelle) quoi qu'il ſache bien que ſi ces Princes & ces Soldats Heretiques l'abandonnoient il ſeroit obligé d'implorer la clemence de ſes Ennemis, il ne laiſſe pas de tems en tems de faire ſentir les aguillons de ſon zele catholique, de le faire éclater dans les ocaſions, & de ſe

parer, quand il peut, de ſon attachement à ſa Religion ?

Auſſi-tôt que l'Empereur n'aura plus beſoin de nos bras & de nos armes, auſſi-tôt il ſe ſouviendra qu'il eſt Autrichien ; auſſi-tôt il ſe croira dégagé de toutes les paroles données à des Heretiques ; auſſi-tôt il s'armera contre nous-mêmes, & emploira le pouvoir que nous voulons lui donner dans l'Europe à étouffer & à écrazer toutes nos Religions.

Il faut donc profiter de ſes diſpoſitions preſentes ; il faut ſe ſervir de lui, tandis que ſon interêt le lie à nous ; il faut mettre le Prince de Hanover ſur le Trône : ainſi nous abatrons l'orgueil & la domination des Anglicans ; ainſi nous deviendrons les Maîtres en Angleterre ; ainſi nous y établirons nôtre Religion depuis ſi long-tems malheureuſe & perſecutée ; ainſi tant d'illuſtres Fugitifs r'entreront dans leur Patrie. Mais ſongez que les Anglicans ſont attentifs ſur toutes nos

démarches ; ſongez qu'ils prennent des meſures toutes opoſées aux nôtres ; prevenez-les, ſi vous ne voulez être prevenu & acablé par eux.

Je ſuis Monſieur, Vôtre, &c.

CINQUIEME LETTRE D'UN SUISSE AUN FRANCOIS.

A Paris le 1702.

MONSIEUR,

Il eſt vrai que l'Anglois, dont je vous ai envoié la Lettre, parle des affaires & des interêts de ſon païs avec beaucoup de connoiſſance & de netteté, mais je ne conviens pas avec vous qu'il ait épuiſé cette matiere.

Il ſemble qu'il n'a voulu traiter que les choſes qui touchent plus vivement ſa Faction Preſbiterienne: il n'expoſe les malheurs communs de l'Etat, qu'autant qu'il croit que

la peinture en rendra le gouvernement des Anglicans plus odieux ; il paſſe ſous ſilence les fautes qui peuvent être également reprochées aux uns & aux autres ; & il releve avec tout le ſoin poſſible celles dont le blâme ne peut tomber que ſur ſes ennemis.

Il hait la Roiauté, il aime les Hollandois, il ne ſent point d'autre malheur pour ſa patrie que de la voir broüillée avec eux, il compte pour rien l'indignation, l'horreur, l'execration des peuples d'Eſpagne que les Anglois viennent d'attirer ſur eux ; il n'en prevoit point les ſuites qui indubitablement ſeront funeſtes à l'Angleterre.

Si nous avions les lettres qu'il aura écrites ſur l'affaire de Vigo, nous trouverions qu'il auta peint avec les plus vives couleurs qu'il aura pu, l'embrazement des Vaiſſeaux de France, & des Galions d'Eſpagne ; il aura montré la facilité qu'une Flotte auſſi formidable qu'étoit celle des Alliez eût trouvée à diſſiper les uns, & à ſe ſaiſir des autres, ſans perdre

les richeſſes dont ils étoient chargez.

Mais il ſe ſera bien gardé de laiſſer ſentir à ſes compatriotes, que tant de forces maritimes qui flattent la vanité angloiſe, & avec leſquelles il ſemble que les Hollandois vont aſſurer à l'Angleterre l'Empire de la Mer depuis ſi long-tems inutilement pretendu, ne ſont qu'une pompe vaine & dangereuſe, qui ruine les Anglois mêmes; que leur victoire de Vigo leur eſt plus funeſte qu'à leurs ennemis; que par l'embrazement de ces Vaiſſeaux, dont le feu leur a ſemblé éclairer leur triomphe, ils ont perdu des Marchandiſes que la bonne foi, ou (s'il eſt permis de parler ainſi d'un peuple, d'ailleurs ſi ſage & ſi eſtimable) la ſimplicité eſpagnolle leur eût conſervées; que plus de riches Seigneurs en Angleterre pleureront la perte faite à Vigo, que de Marchands ne la ſentiront en France ni en Eſpagne; que les deux Rois ne perdent que des Navires, dont après tout il n'eſt pas impoſſible de reparer la perte; enfin que tous ces feux, que les Anglois allument

ſur les côtes d'Eſpagne, conſume-ront l'Angleterre même par la ruine du commerce des laines : de ces laines ſi precieuſes à leur Etat, & depuis tant de ſiecles l'objet de l'attention de tous leurs Rois, & de tous leurs Parlemens.

Si j'avois plus de tems à vous donner, & plus de loiſir que je n'en ai aujourd'hui, je vous ferois convenir de toutes ces veritez ; Mais contentez vous de la promeſſe que je vous fais, de vous entretenir pleinement dans quelques jours ſur cette matiere digne de vôtre curioſité ; & ſouffrez que je me contente dans cette lettre de vous répondre ſur les choſes ſur leſquelles vous m'avez demandé mon ſentiment.

J'ai vû le reſultat des trois Colleges de l'Empire, touchant la declaration de la guerre contre la Couronne de France, & contre le Roi d'Eſpagne, que l'Empereur & les trois Colleges ne qualifient que Duc d'Anjou ; j'ai vû la declaration de guerre de l'Empire, les Mandemens avocatoires & inhibitoires generaux

de l'Empereur, ſon Mandement avocatoire & inhibitoire ſpecial contre Monſieur l'Electeur de Baviere.

Quel amas de faux pretextes, de vaines raiſons, de petites plaintes, de couleurs empruntées & groſſieres! O que la condition des hommes eſt deplorable, lors qu'ils prennent pour guides leurs propres paſſions, ou les paſſions des autres!

Je ne reconnois plus le Corps Germanique, ce Corps formidable & reveré dans tout l'Univers. Je ne reconnois plus cette Nation ſage & belliqueuſe, que jamais les Romains n'ont entierement domptée; qui toûjours farouche, & intraitable ſur les droits de ſa liberté, a toûjours ſecoüé le joug, ſous lequel le reſte du monde avoit ploié; qui toûjours a eu les armes à la main contre ces anciens maîtres de la terre, & n'a jamais ceſſé de les attaquer & de combatre, que lors qu'après la ruine & le démembrement de leur Empire elle en a tranſporté chez elle l'ombre au moins, & l'image encore reſpectable.

Lors que j'entendois parler des trois Colleges de l'Empire, de la Dietre de l'Empire, compoſée de Prelats, de Souverains, de Princes, de Magiſtrats des Republiques, de Deputez des Villes, & des Peuples libres, enfin de tout ce que l'Allemagne a d'hommes plus illuſtres & plus éclairez, j'avoue que les noms ſeuls faiſoient dans mon eſprit une impreſſion de grandeur, & de majeſté qui ne me laiſſoit rien penſer de mediocre ſur une ſi auguſte Aſſemblée.

Je me figurois celle, qu'on vit autrefois à Babilone, lors que (pour me ſervir des termes de l'Hiſtorien Romain) Alexandre, après ſes fameuſes conquêtes, y vint tenir les Etats generaux du monde, *Orbis Comitia.* Je me figurois tantôt l'Areopage d'Athenes, tantôt l'ancien Senat de Rome; je me figurois le Sanctuaire même de la ſageſſe, de la prudence & de l'équité: je croiois cette aſſemblée auſſi exempte de l'erreur, de la ſurpriſe, & des prejugez, qui font tomber le commun des hom-

mes, qu'incapable de confondre les mouvemens de la passion avec les conseils de la raison, ou de preferer l'interêt particulier au bien general; enfin je la croiois libre, & superieure à son Chef même, attachée uniquement & devouée à la Patrie.

Quelle idée differente elle nous donne d'elle aujourd'hui ! Ce n'est plus ce Tribunal sacré, dont les decisions étoient des oracles ; c'est (pour vous parler une langue que vous entendez beaucoup mieux que moi) c'est le conseil d'Achitophel, sur lequel Dieu à la priere de David a versé l'esprit d'erreur & d'imprudence, afin qu'Absalon se perde. C'est tout l'Empire aveuglé, qui s'arme pour détruire sa propre liberté ; c'est l'Allemagne entiere qui s'impose le joug d'une domination despotique, & qui forge les fers dont elle va être enchaînée. Ce sont les Electeurs qui deviennent esclaves de l'Empereur, plus redourable & plus puissant, lorsqu'en achevant le projet laissé par Charlequint à la maison

d'Autriche, il aura reduit l'Allemagne en un seul Etat Monarchique, qu'il ne le seroit, si en laissant à l'Allemagne son ancienne liberté, il recueilloit paisiblement, & joignoit à ses autres Roiaumes toute la succession d Espagne.

Mais vous trouvez peut-être que je dis trop, & que je ne prouve pas assez. Examinons, avec la simplicité & la precision philosophique, le resultat des trois Colleges de l'Empire & la declaration de guerre de l'Empereur; considerons les raisons qu'ils aportent, pour justifier la guerre dans laquelle ils s'engagent & si dans l'assemblage de toutes ces raisons, nous ne découvrons aucun interêt legitime, qui ait dû émouvoir ce grand Corps; ne craignons point de dire, que les tenebres se sont répanduës sur lui; que les Princes & les Electeurs qui en étoient les lumieres, se sont obscurcis eux-mêmes, & ont éteint leur splendeur par une servile complaisance pour la maison d'Autriche.

Suivons cette Maiſon dans toutes ſes demarches; obſervons ſa conduite depuis qu'elle s'eſt emparée de la Couronne Imperiale ; r'apellons toutes les atteintes qu'elle a données aux Libertez Germaniques ; ſouvenons-nous qu'elle ne s'eſt agrandie, & n'eſt parvenuë à cette puiſſance, qu'elle a aujourd'hui, que par les confiſcations des grands Fiefs de l'Empire, & les ſequeſtres ; jugeons de l'avenir par le paſſé : il ne nous ſera pas difficile de demêler le vrai point de vûë, que l'Empereur s'eſt formé. C'eſt l'Empire hereditaire, & l'autorité monarchique ſur toute l'Allemagne.

Il y arrivera, ou par une longue guerre, qui acoûtumera les Princes & les peuples à lui obeïr ; & qui en les ruinant, les mettra hors d'état de lui reſiſter dans la ſuite : ou par le démembrement de la ſucceſſion d'Eſpagne, dont une partie des Etats unis aux ſiens le rendroit ſeul plus puiſſant que tous les Princes d'Allemagne, que ſes adroites negotiations alors ſauroient auſſi aiſément diviſer, qu'elles ont ſeu aujourd'hui les reunir.

Le Reſultat des trois Colleges & la Declaration de l'Empereur ne ſont proprement qu'un ſeul & même ouvrage ; le même auteur qui a fait parler les trois Colleges, a fait parler l'Empereur, & a fourni à l'un & aux autres non ſeulement les mêmes choſes, les mêmes raiſons, & les mêmes pretextes ; mais le même arangement des choſes, & les mêmes termes pour les expliquer.

On étale dans ces deux écrits, avec tout le ſoin & toute l'exageration poſſible, les grands torts, les grands outrages que le Roi de France a faits à l'Empire, *les violences, les cruautez, les vexations qu'il a exercées :* C'eſt avec cette moderation qu'on s'explique.

Il s'eſt, aprés la mort de Charles Second Roi d'Eſpagne, ſous pretexte d'un Teſtament nul, au mepris des renonciations, ſermens, conceſſions, & contre la religion des traitez de paix ; il s'eſt emparé de la ſucceſſion entiere, & des Roiaumes de ce Prince : il s'en eſt emparé à main armée, il a fait reconnoître pour Roi ſon petit

petit Fils le Duc d'Anjou ; & parmi ces Roiaumes il ſe trouve des Etats, qui ont apartenu en propre à l'Empire, & à la maiſon d'Autriche.

Je demande aux trois Colleges quel droit a l'Empire ſur la ſucceſſion entiere d'Eſpagne ? Qui les a établis juges de la validité du Teſtament de Charles Second ? Sommes-nous au tems des premiers Ceſars, devant qui les Rois venoient plaider pour la poſſeſſion de leurs Roiaumes, quelquefois même pour la deffenſe de leurs vies ? Je demande encore, qui a fait connoître aux trois Colleges de l'Empire, que le teſtament de Charles Second étoit nul ? Où ſont les nullitez qu'ils y ont trouvées ? Pourquoi n'en inſtruiſent-ils pas l'Empire & toute l'Europe ? Je ne ſuis ni Electeur ni Prince de l'Empire, mais j'oſe ſoûtenir que le teſtament de Charles Second eſt le plus valide, que peut-être jamais Prince ait fait.

La ſeule raiſon, le ſeul moien qu'allegue la maiſon d'Autriche, pour

combattre le Teſtament du deffunt Roi d'Eſpagne, c'eſt que Philippe IV. Pere de Charles Second a fait un Teſtament, qui regle l'ordre de la ſucceſſion, & qui au prejudice des filles y apelle les mâles de la maiſon d'Autriche d'Allemagne.

Charles, diſent les Autrichiens, a-t-il dû, ou pû renverſer ce que ſon Seigneur, ſon Pere avoit ſi ſagement établi ? Charles a reçu ſes droits, ſes titres, ſon pouvoir de Philippe. Philippe ne le lui a tranſmis, qu'à condition d'obſerver les diſpoſitions de ſon Teſtament ; ainſi Charles n'a ni dû, ni pû faire valablement un autre teſtament contraire.

J'opoſe, à ce raiſonnement ſpecieux, une ſeule interrogation tres ſimple. Philippe IV. a-t-il pû par un teſtament, detruire les conſtitutions, les loix fondamentalès de la Monarchie Eſpagnole ? Loix ſacrées parmi les peuples, loix toûjours ſaintement obſervées, loix en vertu deſquelles la Maiſon d'Autriche eſt montée ſur le Trône d'Eſpagne ?

Ces loix, (tout le monde le ſait) apellent les filles à la Couronne ſuivant l'ordre de leur naiſſance, lors qu'il n'y a point de fils.

Si Philippe n'a pu détruire ces loix par un teſtament, de même qu'en France les Rois ne ſauroient abolir la Loi Salique, & que dans tous les pais du monde, la loi de la ſucceſſion établie par les peuples eſt audeſſus de l'autorité des Souverains, le different eſt jugé: c'eſt aſſurément la Maiſon de France, qui comme plus prochaine heritiere, à cauſe des filles, doit ſucceder à la Monarchie d'Eſpagne.

Philippe IV. répond l'Empereur, étoit ſouverain & maître abſolu, il a pu pour de ſages conſiderations, & pour le bien commun des peuples, changer, renverſer, & abolir ces loix.

Ce principe d'autorité abſoluë & deſpotique, arbitraire & independante de toutes ſortes de loix convient aux maximes & aux vûës de l'Empereur; il lui eſt important de le faire recevoir par tout, & plus en Allemagne qu'ailleurs.

Mais ſi Philippe, par un ſimple teſtament, a pu détruire les loix anciennes & fondamentales de la Monarchie Eſpagnolle ; pourquoi Charles, qui étoit auſſi Souverain, auſſi abſolu, auſſi Roi que Philippe, n'a-t-il pas pû par un autre teſtament, detruire celui de Philippe ? S'il l'a pû ; où ſont les nullitez de ce Teſtament, contre lequel tout l'Empire s'éleve, parce qu'il eſt nul ?

De quelle conſideration doivent être après cela *ces renontiations, ſermens, conceſſions precedentes, religion des traitez de paix*, dont on fait un reproche contre le Roi de France ? Supoſé la validité du teſtament de Charles Second ; (comme il la faut ſupoſer, puiſqu'on n'en ſauroit prouver la nullité) Ces renontiations détruites ſi ſouvent, par de ſi bonnes raiſons dans les manifeſtes de France, odieuſes d'elles mêmes!, contraires à toutes les loix divines & humaines ; je dis plus, executées & ſuivies par le teſtament de Charles Second qui les établit pour fondement

de ſes diſpoſitions ; ces conceſſions precedentes, ces ſermens, ces traitez de paix, tout cela peut-il détruire les droits d'un Teſtament poſterieur, qui a donné, qui a conſtitué un nouveau titre à un autre Prince, lequel n'a fait ni renonciations, ni conceſſions, ni ſermens, ni traitez de paix ?

Mais le Roi de France s'eſt emparé à main armée de tous les états d'Eſpagne, pour y établir ſon petit Fils. C'eſt l'Empereur qui le dit, ce ſont les trois Colleges de l'Empire qui l'aſſurent, & qui regardent cette poſſeſſion priſe à main armée, comme une infraction au traité de Riſvvick, laquelle doit obliger l'Empire à s'armer contre la France.

Hé quoi ? La face de l'Univers a-t-elle changé ? Les generations des hommes ſe ſont-elles éteintes & renouvellées depuis deux ans ? Que le Roi de France ſe taiſe, tous les hommes parleront pour lui. Quelles armées étoient à Milan, à Naples, en Sicile, dans les Païs-bas

Eſpagnols, en Catalogne, lorſque ces peuples ont proclamé Philippe V. Quelques François l'ont acompagné juſqu'à Madrid, où ils l'ont laiſſé après l'avoir vû couronner. Voila cette main armée ; voila ces forces, qui ont envahi tant de Roiaumes ; voila les troupes qui font trembler l'Empire.

L'Empereur ſe plaint que le Roi de France a fait tout ce qu'il a pu, pour jetter dans le mépris la Nation Allemande. N'auroit-elle point plus de ſujet de ſe plaindre du mépris de l'Empereur ? Il ſe croit maître de lui dérober la connoiſſance de tout ce qui ſe paſſe dans l'Europe ? Il parle ; tout l'Empire eſt obligé de le croire : les diſcours des Miniſtres de Vienne prevalent & l'emportent ſur les faits les plus conſtans & les plus connus.

Mais enfin *parmi les Etats dont Philippe V. s'eſt emparé, il y en a qui ont apartenu en propre à l'Empire, & à la maiſon d'Autriche.* Il y a deux Empires, auſſi bien que deux maiſons d'Autriche : l'ancien Empire

Romain, & l'Empire en Allemagne. Si l'Empereur veut rechercher, & faire valoir les titres de l'ancien Empire Romain, assurément il y a peu d'Etats dans l'Univers, sur lesquels il n'ait quelque droit; mais s'il se restraint, comme il le doit, à ceux de l'Empire en Allemagne; comment trouvera-t-il que Philippe V. fasse tort à cet Empire? Quel droit a cet Empire, qui a donné un Etat en Fief, d'empêcher l'heritier legitime de le posseder relevant de l'Empire? Faites la même distinction de la Maison d'Autriche d'Allemagne, & de la Maison d'Autriche d'Espagne; & vous trouverez de ce côté là les plaintes de l'Empereur aussi chimeriques.

Mais que doivent penser & nos Suisses, & l'Italie, lorsque l'Empereur reclame si hautement les fiefs, qui ont apartenu à l'Empire, & trouve l'Allemagne si disposée à s'armer pour les lui faire rendre? Que le Pape, que la Republique de Venise, que tous les Princes d'Italie se reconnoissent sujets, &

qu'ils ſe preparent à baiſer les pieds de l'Empereur, comme ils le faiſoient du tems de l'Empire Grec. Vienne demandera bien-tôt, ce que Conſtantinople s'étoit fait donner.

Je vous ai d'abord expoſé la raiſon la plus ſpecieuſe, que j'aie trouvée dans le reſultat des trois Colleges; je vais parcourir les autres.

Les trois Colleges ſe plaignent encore, que le Roi de France a ocupé à main armée le Cercle de Bourgogne, le Duché de Milan, celui de Mantouë, & pluſieurs autres Fiefs de l'Empire, où il „ a fait toutes ſortes de „ violences; qu'il a fait marcher une „ groſſe armée dans l'Archevêché de „ Cologne & dans l'Evêché de Liege; „ qu'il a mis garniſon dans les places „ fortes de ces Etats; qu'il y a fait des „ Forts, des amas de munitions de „ guerre & de bouche, qu'il a fait „ enlever le Baron de Mean, Doien du „ Chapitre de Liege; qu'il a impoſé „ des contributions exorbitantes, in„ terrompu le commerce ſur le Rhin, „ fait des invaſions hoſtiles ſur les Cercles,

„ Cercles du bas Rhin, & de West-
„ phalie, où il a exercé des cruautez
„ inouies, enfin qu'il a ſacagé les
„ terres de pluſieurs Etats de l'Em-
„ pire, par des vols, & des pillages
„ inhumains.

Quels termes bon Dieu! Conviennent-ils à la majeſté de ceux qui s'en ſervent, & de celui contre qui ils ſont emploiez ? Pourquoi ces Dieux de la terre s'outragent-ils, ſe diſent-ils des injures comme les petits mortels ? Veulent-ils, en ſe manquant de reſpect les uns aux autres, nous aprendre à leur en manquer ?

Il me ſemble qu'il ſeroit aiſé aux François de détruire par une expoſition nuë & ſimple, de ce qui s'eſt paſſé, tout ce tableau hideux, qui n'a rien de reſſemblant. Philippe V. après ſon avenement à la Couronne d'Eſpagne, après ſa proclamation libre & unanime par tous les peuples de cette Monarchie, a vû l'Empereur, les Princes devouez à l'Empereur, les Anglois, les Hollandois ſe liguer, s'unir enſemble, ſe fortifier, s'armer pour l'ataquer; il a prévû la tempête,

& il a voulu ſe mettre en état de la détourner, ou de lui reſiſter. Il a imploré le ſecours du Roi ſon Grand Pere; les troupes de France ont marché à Milan : ſi elles ſont entrées dans Mantouë, ce n'a été que pour preſerver & l'Etat & le Souverain des derniers malheurs dont ils étoient menacez. L'Empereur preſſoit le Duc de recevoir les troupes allemandes : Mais on ſait que la Maiſon d'Autriche s'eſt fait un principe & une loi éternelle de ne jamais oublier & de ne jamais pardonner. La memoire du Traité de Cazal eſt gravée profondement dans l'ame de l'Empereur, la vangeance n'en eſt ſuſpenduë que juſqu'à une ocaſion favorable de l'exercer; ainſi laiſſer les Allemans entrer dans Mantouë, c'étoit livrer le Duc aux reſſentimens implacables de l'Empereur & aux rigueurs des ſuperbes ſentences du Conſeil Aulique, qui pretend juger même les Electeurs.

Les armes de France ſe ſont encore établies dans la Flandre Eſpagnolle, toute pleine alors de garniſons hollandoiſes, qu'elles ont fait ſortir,

ou pour mieux dire, qu'elles ont relevées pacifiquement, quoi qu'alors le Roi de France fut bien informé des desseins du defunt Roi d'Angleterre & des Hollandois: car enfin les troupes hollandoises furent renvoiées sans insulte, sans violence, entieres comme elles étoient ; nul tumulte, nulle alarme, nul coup donné, nulle effusion de sang dans un si prompt changement : tout se passe avec une tranquillité & une retenuë qui étonnent. Je ne sai si un peu moins de grandeur d'ame, & de probité n'eût pas été juste, ou du moins excusable par son utilité, contre des ennemis qui connoissent si peu ces vertus, & qui en sont si peu touchez.

En quoi l'Empire est-il blessé ? A-t-il droit de prescrire au Roi d'Espagne de quelles troupes il se servira pour la garde de ses places? Il est vrai que cet évenement a deconcerté les mesures de l'Empereur, & celles des Hollandois, & des Anglois; mais depuis quand les interêts particuliers de la maison d'Autriche, de la Hollande, & de l'Angleterre sont-ils les inte-

rêts de tout le Corps Germanique ?

L'Archevêque Electeur de Cologne & Evêque de Liege a été ataqué par l'Electeur Palatin, qui a apellé à son secours l'Electeur de Brandebourg, & les Hollandois. L'Electeur de Cologne a apellé au sien le Roi de France, l'Allié de tout l'Empire ; car enfin il n'y avoit point encore de guerre entre la France & l'Empire : nulle guerre n'étant ouverte, nulle Constitution ne defend à un Electeur de s'allier, pour sa conservation, avec un Prince, qui n'est point declaré ennemi ; & nulle constitution ne declare ennemi un Prince qui vient au secours d'un des Membres de l'Empire. Sera-t-il permis à l'Electeur Palatin de se fortifier du secours de l'Electeur de Brandebourg, & des Hollandois, & deffendu à celui de Cologne d'implorer le secours du Roi de France & du Roi d'Espagne ? Pourquoi mettra-t-on cette difference entre ces deux Electeurs ? Est-ce parce que l'un s'unit avec des puissances heretiques, & l'autre avec des Princes tres-chrêtiens & tres-catoliques ?

L'Heresie seule trouvera-t-elle grace devant les yeux de l'Empereur, autrefois son plus cruel ennemi ? L'Electeur de Cologne s'est justifié & defendu lui-même dans ses Manifestes: Relisez-les, car je crandrois de gâter ses raisons, en les voulant manier.

Maintenant à qui *ces invasions hostiles, ces pillages inhumains, ces cruautez inouies* (supposé qu'elles aient été commises) doivent-elles être reprochées? ou à celui qui les commet, parce qu'il y est forcé, ou à celui qui force l'autre par une guerre injuste à les commettre ?

Mais, le croirez-vous ? La posterité le croira-t-elle ? Ces cruautez inouies sont inventées, sont supposées: on ajoûte l'horreur de la calomnie à l'injustice d'une guerre odieuse devant Dieu & devant les hommes. Le Roi de France pourroit en cette occasion dire comme Moïse : *Que les Cieux & la Terre m'écoutent.* Les Cieux & la Terre lui rendront justice quelque jour, & ce tresor de haine que ses ennemis veulent amasser contre lui, retombera sur eux-mêmes.

Le Baron de Mean a été enlevé. Faut-il que tout l'Empire s'arme à cauſe de cet enlevement ? Celui du Prince de Furſtemberg depuis Cardinal, que l'Empereur fit prendre dans Cologne à la face des Ambaſſadeurs de tous les Princes de l'Europe ne revolta point l'Empire. Comparez les lieux, les tems, les perſonnes, & jugez en homme deſintereſſé. Le Baron de Mean eſt un ſimple particulier ; il eſt ataché par des biens-faits aux ennemis de la France & de l'Eſpagne : on ſait qu'il travaille à ſoulever les peuples de Liege contre leur Souverain : Il ſe trouve dans cette Ville lorſque les troupes de France & d'Eſpagne y entrent : on s'aſſure de ſa perſonne. Qu'y a-t-il en cela de criminel ? Les Holandois pendant la derniere guerre n'enleverent-ils pas trois Chanoines de Liege ? Un des trois ne mourut-il pas dans leurs cachots ? L'Empire s'en plaignit-il ? Mais le Prince de Furſtemberg eſt revêtu du ſacré caractere de Miniſtre, de Repreſentant d'un Souverain : il eſt ſous la protection du droit des

gens, dans le ſein de la bonne foi publique, dans l'azile de la paix qui ſe traite entre toutes les Puiſſances. C'eſt là que l'Empereur le ſaiſit: c'eſt de là qu'il l'enleve: l'Empire eſt muet: Il parle, il prend les armes pour le Baron de Mean comme pour une autre Helene.

Les plaintes qu'on fait ſur ce qui regarde l'Electeur Palatin paroîtroient mieux fondées, ſi le traité de Riſvvik étoit moins preſent, & plus oublié qu'il n'eſt. On reproche au Roi de France d'avoir exigé, par execution militaire, le paiement d'une groſſe ſomme d'argent pour Madame la Ducheſſe d'Orleans, laquelle ſomme S. A. E. n'étoit point obligée de paier, & dont une partie doit être reſtituée en vertu de la ſentence ſurarbitraie renduë à Rome.

Suivant le traité de Riſvvik, les conteſtations entre Madame & l'Electeur Palatin devoient être jugées par les Commiſſaires des arbitres nommez; & en cas que les arbitres fuſſent d'avis different, le Pape comme ſurarbitre devoit decider abſolu-

ment. Cependant & en attendant les ſentences, l'Electeur étoit obligé de paier tous les ans à Madame *deux cent mille livres tournois.* L'article ſeparé, qui regle la maniere dont la procedure & le jugement de cette affaire ſe feront, porte en termes formels que l'Electeur Palatin nommera *des receveurs du bailliage de Germesheim & autres lieux*, qui paieront Madame, ou ſon Procureur à Landau. *Et ceux des receveurs* (ce ſont les termes de l'article) *qui n'y ſatisferont pas pourront y être contrains par les voies ordinaires & même de la part du Roi tres-Chrêtien par celle d'un execution militaire, s'il en eſt beſoin.*

Ce que l'Empereur apelle contrevenir au traité de paix conclu à Riſvick, d'autres l'apelleroient executer à la lettre le Traité de Riſvik. Je ne ſai à preſent ſi l'Electeur Palatin voudra, dans la premiere Aſſemblée des Plenipotentiaires qui ſe fera, lorſque le monde ſera las de la guerre, qu'on parle de cette ſomme qu'il pretend lui devoir être renduë, en vertu de la ſentence ſurarbitrale. Je doute qu'il

veuille que cette affaire s'examine une seconde fois. Je crois qu'il aimeroit mieux qu'elle fût ensevelie dans un éternel oubli, mais peut-être ne pensera-t-on pas de même des deux côtez.

Je suis honteux moi-même de vous écrire le reste des plaintes de l'Empereur & des trois Colleges representans l'Empire : ce sont les torts tres-considerables faits à la Maison de Montbelliard dans l'état ecclesiastique, aussi bien que dans le politique.

J'ai cherché l'éclaircissement des torts qu'on pourroit avoir faits au Prince de Montbelliard dans l'état politique. J'ai cru qu'il en auroit fait ses plaintes à la Diete de l'Empire : j'ai voulu savoir s'il avoit fait presenter des memoires bien violens : je supposois qu'ils le devoient être, puisque tout l'Empire blessé en sa personne s'armoit pour lui faire obtenir justice. Croiriez-vous qu'au lieu de ces memoires que je me preparois à vous envoier, j'ai trouvé que Monsieur de Montbelliard imploroit la misericorde du Roi de France, le croiant justement irrité contre lui du pretexte qu'il

donnoit à la guerre ? Ce Prince dont tout le corps germanique prend la querelle, fait dire au Roi de France qu'il n'a point de querelle : qu'il ne ſonge uniquement qu'à ſe conſerver la protection de ſa Maj. Tres-Chrétienne, & à jouir de la Neutralité qu'il lui demande avec inſtance, comme il l'a demandée à ſa Majeſté Imperiale, étant Vaſſal de la Couronne de France auſſi bien que de l'Empire. J'avouë que je ne comprens point encore, comment on avance dans des actes auſſi autentiques des faits que les Princes intereſſez démentent ſi publiquement. Des ſupoſitions ſi hardies ſortent-elles de la Majeſté Imperiale, qui doit être non ſeulement ornée de la puiſſance des armes, mais armée de la juſtice des Loix ? Quelles loix autoriſent cet épouvantable mepris de la verité ?

Je connois un peu mieux, & je vais vous expliquer les torts qu'on a faits au Prince de Montbeillard dans l'état eccleſiaſtique. Ils conſiſtent en ce que le Roi de France, conformément aux conditions marquées dans

l'article 4. du Traité de Risvvix, a fait conserver un Temple & des Autels pour l'exercice de la religion romaine dans un pais protestant.

Je vous prens pour juge vous-même, tout separé que vous êtes de nôtre croiance. Que penseront le Pape, Rome, toute l'Eglise, d'un sujet de guerre si religieux dans un Empereur catolique?

Voulez vous que je continuë d'examiner le reste de ces sujets de plaintes qui font courir tout l'Empire aux armes? Ce sont les retardemens que le Roi de France a apportez à livrer, en execution du Traité de Risvvick, la forteresse de Brizac; c'est la mauvaise foi qu'il a euë en livrant Philisbourg, où il avoit fait demonter quelques canons, dont il n'a pas restitué les affûts.

Brizac avoit un pont qui devoit être démoli avant la restitution de la place. Ce pont étoit si solidement bâti, que la démolition en a été presque impossible. Le Roi de France fit dire à l'Empereur d'y envoier lui-même des Ingenieurs & des ouvriers;

ils n'avancerent pas plus que ceux de France : Enfin la place a été renduë, quoique les piles qui ſoûtenoient le pont ne ſoient pas encore parfaitement détruites. Seroit-ce là une matiere de procez entre deux particuliers ? L'Empereur en fait une cauſe de guerre, dont il ne verra peut-être jamais la fin.

Mais que dira-t-on en Suiſſe des affûts de canon de Philiſbourg? Tout le monde ſait que nos peres s'engagerent autrefois dans une guerre terrible pour une charette de peaux de mouton que Jaques de Savoie, Comte de Romont leur avoit priſe ; le laitage & les troupeaux étoient en ce tems-là encore plus qu'aujourd'hui, toute la richeſſe de nôtre païs. Les pauvres Suiſſes qui d'ailleurs offroient toute ſorte de ſatisfactions pour les courſes qu'ils avoient faites à cauſe de cette charette, étoient excuſables. Cependant je ne lis jamais cet endroit de nôtre Hiſtoire ſans être étonné, & ſans fremir encore des malheurs épouvantables qui furent cauſez par un ſi petit interêt. L'Empereur juſti-

ſie les Suiſſes : la charette de peaux valoit bien les affûts de canon. Qu'il eſt beau de voir toute l'Europe en armes, & inondée de ſang chrêtien, pour des affûts de canon qu'on n'a peut-être pas demandez ?

Ces torts que je viens de vous expliquer, faits à la Maiſon de Montbelliard ; ces executions militaires dans le Palatinat; ces Etats d'Eſpagne envahis à main armée, comme vous avez veu ; ces armées envoiées dans l'Archevêché de Cologne & dans l'Evêché de Liege ; ces retardemens de la reſtitution de Brizac; ces affûts ôtez de Philiſbourg;toutes ces choſes ſont repreſentées à l'Empereur par les trois Colleges, comme des moiens & des degrez, par leſquels le Roi de France „ veut parvenir à la „ Monarchie univerſelle, où il tra„ vaille depuis ſi long-tems & avec „ tant d'ardeur de monter & de s'y af„ fermir & maintenir, s'il eſt poſſible.

Enfin voila quelque choſe de ſerieux & de digne de l'attention des peuples. La Monarchie univerſelle ! Quel grand nom ! J'avouë qu'il me

fait peur, je ſuis Suiſſe, & né libre; j'aime ma Patrie; j'aime ma Liberté; je verſerois tout mon ſang pour défendre l'une & l'autre. Conſiderons donc cette Monarchie univerſelle qui menace tout le monde. Eſt-ce un monſtre prêt à nous engloutir? N'eſt-ce point un phantôme, un vain ſimulacre dont on veut nous faire peur?

Je conçois que la Monarchie univerſelle eſt une domination ſouveraine, qui prevaudroit & regneroit ſeule ſur toutes les autres dans l'Europe : toute autre idée que celle-là ne devroit point allarmer l'Empire; c'eſt donc là la vraie idée de la Monarchie univerſelle. Si cela eſt, je vous declare que je n'en ſuis point épouvanté : je ne crains, ni pour ma liberté, ni pour ma patrie.

La Monarchie univerſelle reſſemble à la Republique de Platon : C'eſt une belle chimere qui n'aura jamais d'exiſtence, que dans l'imagination des hommes. Caton diſoit que Ceſar avoit été le premier, qui ſobre & à jeun avoit entrepris de détruire la Republique; & moi je ſoutiens que le

deſſein de la Monarchie univerſelle ne ſera jamais formé par un Roi ſage & à jeun.

Quoiqu'il en ſoit, ſi ſur cette viſion il faut craindre quelqu'un, ce n'eſt pas le Roi de France. L'Empereur en peut repondre : il ſait que lorſqu'avec toute ſa Cour il ſe retiroit à Lintz ; lorſqu'il abandonnoit Vienne attaquée par les Turcs, & l'Autriche fumante des incendies des Tartares ; les peuples épouvantez, qui le voioient paſſer, lui demandoient à lui-même, où étoit le Roi de France ? Il les entendoit, qui adreſſoient leurs gemiſſemens à ce Roi, pour l'implorer comme s'il eût été preſent. Ceux qui eſcortoient cette deplorable retraite m'ont raconté ſur cela des choſes que je n'oſe écrire.

Si le Roi de France eût aſpiré à la Monarchie univerſelle, c'étoit alors qu'il ſe ſeroit declaré : Les peuples l'apelloient, & tout l'Empire tomboit à ſes pieds dans ce premier étourdiſſement, où l'irruption des Turcs l'avoit jetté. L'Empereur a-

t-il oublié cette terible circonſtance de ſa vie? Les autres hommes ne l'ont pas oubliée. Le Duc de Lorraine deffunt, ce grand homme, ce deffenſeur de l'Empire, dont il me ſemble que la memoire n'eſt point encore auſſi chere & auſſi precieuſe qu'elle devroit l'être à l'Allemagne, s'en ſouvenoit; & rendoit ſouvent juſtice à la moderation du Roi de France. Je vous ai apris ce que je lui ai entendu dire plus d'une fois ſur ce ſujet.

La Monarchie univerſelle eſt un de ces miracles, un de ces évenemens uniques, que l'ordre des tems n'ameine jamais deux fois: ce n'eſt point un ouvrage de la prudence, ni même de la valeur; c'eſt un caprice de la fortune. Alexandre ſe livra ſans reſerve & inconſiderément à elle; elle le conduiſit plus loin qu'il n'eût oſé eſperer: mais inconſtante & diverſe dans tout ce qu'elle fait, elle ne ſe reſſemble ni ne ſe copie jamais: Ce ſont toûjours jeux nouveaux & ſpectacles differens: quiconque aujourd'hui, ſe fiant à elle, voudroit marcher ſur les traces d'Alexandre, trouveroit

verroit la terre heriſſée de tant de piques & de mouſquets, qu'il n'iroit pas loin ſans être déchiré.

Que l'Empereur ceſſe donc d'inquieter le monde avec cette chimere de Monarchie univerſelle; & que les Allemans ſongent à l'idée d'un ſeul Etat Monarchique de toute l'Allemagne: Cette idée eſt plus réelle que l'autre.

L'Empire entier aſſemblé ignore-t'il de quelle maniere un voiſin puiſſant trouve enfin moien d'étouffer, d'éteindre, d'engloutir les petites ſouverainetez qui l'environnent, ou qui ſont enfermées dans ſes propres Etats? Tantôt par la force, tantôt par des mariages, tantôt par des aquiſitions de droits, quelquefois par des querelles qu'on excite & qu'on fomente, ſouvent par des traitez captieux, enfin par mille incidens ou impreveus ou amenez, la puiſſance ſuperieure aneantit tôt ou tard celles qui lui ſont inferieures, ſi elles ne ſont pas éternellement apliquées à ſe garder & à ſe conſerver mutuellement. La France & l'Eſpagne doi-

vent ſur cela ſervir d'exemple. Ces deux Monarchies ſont devenuës puiſſantes par la réunion des differens états ſouverains qu'elles enferment dans leur continent.

Pourquoi la Maiſon d'Autriche qui ſait rendre hereditaires les roiaumes electifs, ainſi que la Boheme & la Hongrie l'ont trop éprouvé; qui a déja réuni à elle tant d'états de l'Empire; qui s'eſt acquis une augmentation de puiſſance ſi conſiderable par les derniers traitez de paix, par la ceſſion de Brizac & de Fribourg & des autres places qui devoient être renduës à l'Empire, & dont cependant elle eſt demeurée maitreſſe; pourquoi cette Maiſon depuis ſi long-tems ornée de la Couronne Imperiale, depuis ſi long-tems accoûtumée à ſe faire craindre & obeïr par les Allemans, ne feroit-elle pas en Allemagne ce qui a été fait en France & en Eſpagne par des Rois bien moins puiſſans que l'Empereur?

La Diete de l'Empire devroit s'occuper à faire ſur cela de ſerieuſes reflexions au lieu de ſe tourmenter ſur

l'union de la France avec l'Eſpagne. Certainement de tous les peuples qui peuvent s'unir avec l'Eſpagne, le peuple de France eſt celui qu'on doit le moins aprehender. Ne connoiſſons-nous plus les François. Je le dirai hardiment, & vous n'en ſerez point offenſé. Les François ſont (pour me ſervir d'un mot de nôtre Corneille Tacite) *acribus initiis, incurioſo fine.* Vifs & impetueux dans les commencemens, froids & inapliquez ſur les fins. En France aujourd'hui tout eſt Eſpagnol; on ne penſe, on ne parle, on n'agit que pour l'Eſpagne: Faites ceſſer la contradiction & les obſtacles, qui piquent, qui irritent les François; les ſoins ſe relâcheront, l'amitié demeurera entre les deux Nations, mais les interêts ne ſeront plus confondus: l'une ne ſe mêlera plus des affaires de l'autre, l'une ne cedera rien à l'autre, & chacune ſe gouvernera à ſa façon.

Je me ſouviens ſur cette inconſtance françoiſe, d'une expreſſion italienne, qui me plait infiniment. Le Cardinal Bentivoglio, qui en eſt l'au-

teur se plaint d'une chaleur excessive, qui se faisoit sentir en France, & qui, dit-il, avoit transporté le Ciel d'Espagne en France, & Seville à Tours; & il ajoute : *Passerà questa furia al fine ; cheb en sa V. E. quanto le passioni quà, etiandio de gli elementi medesimi, son fuggitive.*

Je voudrois que l'Europe se remît devant les yeux tant de raisons, qui doivent la calmer: je voudrois qu'elle sût, & qu'elle se repetât souvent ce que j'ai entendu un de mes amis dire à un Hollandois. La Hollande, lui disoit-il, ne fait-elle point la fable des vents, du voiageur & du soleil ? Vous déchaînez tous les aquilons; le voiageur s'envelope, se serre, se replie dans son manteau, & le tient plus fortement. Travaillez à la paix, laissez luire le soleil: le voiageur ouvrira de lui-même son manteau, & l'abandonnera bien-tôt. L'aplication est aisée à faire, & tant d'hommes sages devroient voir qu'ils travaillent contre-eux mêmes.

Je suis, &c.

SIXIEME LETTRE D'UN SUISSE AUN FRANCOIS.

S

A Paris le Decembre 1702.

MONSIEUR,

Je croi qu'il y a ſur les laines d'Angleterre une fatalité qui ne veut pas que j'aie le plaiſir de vous en entretenir, comme je me le ſuis propoſé, & comme je vous l'ai promis. J'allois le faire aujourd'hui, & j'aurois juré que rien ne pourroit m'en empécher, quand on m'a aporté une nouvelle Lettre d'un Anglois ſur les affaires de ſon païs. Je n'ai plus ſongé qu'à la faire traduire par un de

mes amis : Je l'ai trouvée digne de vous être communiquée ; & après tout, quoi qu'elle ne parle point des laines, il vaut toûjours mieux écouter les Anglois ſur les affaires d'Angleterre que les Etrangers. C'eſt donc à moi de me taire : Je parlerai une autrefois des laines, pourvû que quelque nouvel Anglois ne m'en épargne point encore la fatigue. Celui dont je vous envoie la Lettre eſt fort opoſé à l'Auteur de la derniere que vous m'avez écrit que vous avez trouvé aſſez bonne. Je vous laiſſe juger qui des deux a plus de raiſon ou plus d'eſprit. Voici la Lettre du dernier telle que le Traducteur me l'a rendue.

A Cantorbery le Novembre 1702.

MONSIEUR,

Que je ſuis étonné d'aprendre que vous louez cette malheureuſe Lettre d'un Wigue qui eſt devenue publique ici, & qui y trouve des aprobateurs auſſi bien qu'à Londres ! Vôtre reſidence à Rome, vos longs voiages, & vos emplois dans les Païs étrangers vous ont-ils fait changer d'eſprit & de ſentimens, quand vous avez paſſé ſous un autre Ciel ?

Pour moi, ataché ici par mon devoir, je ſuis toûjours le même que vous m'avez vû dans les commencemens de nos revolutions : Je ne ſuis ni Jacobite, ni Guillaumiſte, ni Thoris, ni Wigue, je ſuis Anglois, je ne tiens à aucune cabale, je ſuis tout à la patrie, bien different de l'auteur de la lettre que vous admirez. S'il eſt né en Angleterre il n'a d'Anglois

que la naiſſance, il a l'ame toute hollandoiſe : il eſt d'une religion differente de la nôtre, il eſt plus nôtre ennemi que ne le ſont les Papiſtes.

Il avoüe que la guerre, dans laquelle nous ſommes engagez, toute glorieuſe qu'elle eſt à la Nation par la ſage conduite de nôtre admirable Reine, & par l'heureuſe valeur de l'invincible General qu'elle a mis à la tête de nos armées, étoit tres-contraire aux veritables interêts de l'Angleterre : mais il diſſimule, il cache le mieux qu'il peut que ce ſont les Preſbiteriens, les Guillaumiſtes, les Wigues, les Hollandois, tous nos ennemis, qui favoriſez par le Roi defunt, nous ont plongez dans cette guerre pour renverſer nôtre Monarchie & nôtre Religion.

C'eſt un miſtere qu'il faut que je vous develope. J'étois à Londres pendant les derniers tems de la vie de Guillaume III. Vous étiez deja à Rome; & je ne ſuis point ſurpris que vous ne ſachiez pas ce que beaucoup de gens ignorent encore en Angleterre. Aprenez-le aujourd'hui à nôtre honte,

honte, ou pour mieux dire, à la honte de l'homme toûjours foible, toûjours facile à surprendre, lors qu'on lui tend ses propres preventions pour pieges.

Cette guerre que les peuples d'Angleterre se sont imaginé avoir conseillée & demandée d'eux-mêmes leur a été inspirée & sugerée par leurs propres ennemis. C'étoit un grand & habile ouvrier de ressorts & de machines, pour remuer les esprits, que celui qui les a ainsi seduits & aveuglez.

Guillaume de Nassau, digne heritier de cette Maison si fertile en hommes recommandables dans la guerre & dans la politique; grand & presque impenetrable dans tous ses projets, avoit une ambition encore plus vaste & plus relevée que la plûpart des hommes n'ont crû.

Il étoit, comme vous l'avez sans doute entendu dire souvent, Roi en Hollande & Stathouder en Angleterre. Il ordonnoit, il disposoit de tout souverainement en Hollande; en Angleterre il ne regnoit, il ne com-

mandoit qu'en feignant d'obéïr : Il aimoit la Hollande, il redoutoit l'Angleterre : Il étoit né en Hollande, il y étoit adoré, il la regardoit comme l'ouvrage de ſes Ancêtres qui en ont fondé la liberté : il vouloit achever ce ſuperbe ouvrage : il le vouloit porter au comble de la perfection; & ſon deſſein étoit de faire de la Republique de Hollande une autre Republique Romaine, qui donnât un jour la loi à tous les Rois & à tous les peuples de l'Univers.

Il ne pouvoit arriver à ce point de veuë ſi magnifique, qu'en commançant par ruiner l'Angleterre toûjours jalouſe de la Hollande, toujours opoſée à ſon agrandiſſement ; il ne pouvoit ruiner l'Angleterre qu'en détruiſant ſon commerce ni détruire ce commerce, qu'en la jettant dans une guerre longue & difficile.

Des ſentimens vifs de haine & de vengeance, joints aux interêts de ſa ſeureté particuliere, lui faiſoient encore ſouhaiter qu'une guerre furieuſe embrazât l'Angleterre. Depuis la paix de Riſvvick les Anglois ne s'étoient

ocupez qu'à relever ces droits, ces privileges, ces barrieres que nos loix nous ont données contre la Roiauté: En mille ocasions ils s'étoient opposez à ses volontez, & ils lui avoient fait sentir, peut-être plus qu'à aucun de ses Predecesseurs, toute la gêne & toute la contrainte, où l'autorité des Parlemens tient la puissance roiale. Il étoit triste pour lui, après s'être vû, comme un autre Agamemnon, chef de tant de Souverains, que la force de son genie maîtrisoit, d'être reduit dans son Roiaume à lutter sans cesse contre l'inquietude de ses sujets, toûjours incertain de sa destinée: il vouloit rompre cet esclavage, & il ne le pouvoit faire que par une guerre violente.

L'affaire de la succession d'Espagne se presenta; il en embrassa l'ocasion avec chaleur; mais il se conduisit avec une profonde dissimulation. Il affecta une entiere indiference sur ce grand évenement; il feignit plus que jamais d'aimer le repos & de n'être sensible qu'à la douceur d'un regne tranquille: Ses discours, ses ac-

tions, tout étoit éloigné de la guerre: tout ſembloit ne reſpirer que la paix: ſa ſanté même foible & languiſſante aidoit à ſa politique.

Cependant aiant ordonné la convocation d'un nouveau Parlement, il repandit dans tout le Roiaume un nombre infini d'emiſſaires turbulens adroitement ménagez & emploiez par lui, ſans qu'ils le ſceuſſent: les Miniſtres mêmes des Egliſes furent gagnez & engagez par de ſpecieux motifs de religion à prêcher la guerre aux peuples.

Les peuples échauffez, dans le tems que la nomination des Membres du Parlement ſe faiſoit, inſtruiſent de leurs intentions ceux qu'ils choiſiſſent: La guerre leur paroît neceſſaire, pour la conſervation de la patrie, des loix, & des libertez; ils ordonnent à leurs deputez de la demander & de donner au Roi des adreſſes dans des beſoins ſi preſſans.

Rien ne perſuade mieux & n'entraîne plus les hommes que l'exemple: c'eſt un penchant ataché à la

nature : on diroit qu'ils ne ſont faits que pour s'imiter les uns les autres. Une Communauté, une Ville obſerve ce que fait la Ville voiſine : elle en fait autant. Les adreſſes courent, & ſe multiplient, le feu ſe repand, ſe communique, & devient bien-tôt un incendie general.

De cette eſpece de mine, de cette intrigue ſourde & cachée eſt ſorti ce nombre infini de requêtes & d'adreſſes, dont le monde a long-tems retenti, & dont les peuples ſe croioient les auteurs. Guillaume, envelopé dans ſa politique, jouiſſoit du ſuccez de ſes artifices, il ſe faiſoit demander une rupture qu'il avoit reſoluë ; il feignoit de douter & d'être incertain ; & comme d'un profond ſommeil, s'éveillant aux clameurs de ſes peuples, il ſe rendit à leurs vives ſollicitations : La guerre qu'il avoit preparée leur fut promiſe, & la ruine de la patrie devint pour eux une grace du Souverain.

C'eſt ainſi qu'après la mort d'Auguſte le Senat Romain fut le joüet de la noire diſſimulation de Tibere :

Il s'étoit emparé de l'Empire, & il ſe faiſoit prier de l'accepter: il voioit à ſes pieds les premiers de Rome moüiller ſes genoux de leurs larmes; il jouïſſoit de ſa fauſſe modeſtie & de leur vile adulation; & enfin il voulut bien s'avoüer le Maître de ceux dont il étoit déja le Tiran.

La diſſimulation de Guillaume III. n'a été ni moins hardie ni moins habilement ſoûtenuë. Il avoit formé des Alliances, conclu des Traitez, & pris des meſures preſque avec toutes les Puiſſances de l'Europe pour la guerre; & il eut l'art de paroître entrainé & contraint par ſes peuples à la faire: jamais peuples cependant ne furent plus amoureux de la paix qu'ils l'étoient, lors qu'il entreprit de leur faire penſer que l'inexecution du Traité de partage de la part du Roi de France étoit une *Temerité inſolente* que l'Angleterre devoit punir.

Je me ſouviens que lors qu'on aprit ce Traité de partage, une voix commune & univerſelle s'éleva dans toute l'Angleterre, & le deteſta com-

me pernicieux à la Nation. Les Anglois disoient alors, que l'interêt de l'Europe entiere étoit, que le Duc d'Anjou obtint toute la Monarchie d'Espagne : C'étoit un jeune Prince qui bien-tôt auroit pris les mœurs espagnolles, bientôt se seroit acommodé aux besoins de son Etat, & seroit devenu aussi étranger à la France que le bien commun des Espagnols & de l'Europe le demande.

Ce jeune Prince est parvenu à cette Monarchie : le Ciel nous a acordé ce que nous souhaitions : nous faisons la guerre pour nous en priver ; nous combattons pour obtenir ce que nous avons le plus craint, & eu le plus en horreur. Car après tout quelle fin peut avoir cette guerre ? Se terminera-t-elle par un dépoüillement entier & absolu de Philippes V ? Ferons-nous la conquête de tous ces vastes Etats qui l'ont reconnu Roi ? L'Empereur lui-même n'a pas des esperances si demesurées : il consent au demembrement de la Monarchie Espagnole ; il nous cede deja les Indes Oc-

cidentales, pour les partager entre les Hollandois & nous.

Il faut donc croire que cette guerre, qui ne durera pas juſqu'à ce que tout le ſang des peuples qui la font, ſoit verſé, finira comme toutes les autres par un traité de paix. Je ſupoſe que nos proſperitez auront été toûjours plus grandes & plus éclatantes ; je ſupoſe que nous aurons reduit l'Eſpagne à changer de Roi : cependant il faudra bien avoir égard aux pretentions & de la France & du Roi que nous aurons détrôné : Quel moien de faire un traité autrement ? Il faudra donc donner à la France quelque lambeaux du debris de l'Eſpagne : que pourra-t-on lui donner de moins que ce qui lui étoit acordé par le traité de partage, ce chef d'œuvre de la politique de Guillaume III ?

Nous revenons donc au traité de partage, contre lequel nous avons tant declamé, contre lequel nous nous ſommes élevez ſi hautement, contre lequel vous ſavez juſqu'à quel point de ſedition preſque nos murmures ont été pouſſez.

Mais cette guerre inconsidérément entrepriſe, a été deplorablement conduite, dit le Vvigue. Il ſemble que depuis la mort de Guillaume III. l'eſprit de ſageſſe & de circonſpection ſe ſoit retiré de nous : ce ſont les termes dont il ſe ſert. C'eſt mal conduire une guerre ſelon lui, que de triompher ſur la mer & ſur la terre, que de brûler les flotes d'Eſpagne & de France, de jetter l'épouvante ſur toutes les côtes d'Eſpagne, & d'enlever à la Flandre une Province entiere deffenduë par les armées de France.

Il faudroit, pour meriter ſon aprobation, que les Hollandois ſeuls fiſſent & executaſſent tous les projets de Campagne & que nos Generaux leur obéiſſent. Il eût falu que le Comte de Malboroug l'honneur de nôtre Nation, le veritable ſoûtien du trône d'Angleterre, eût été gouverné par un Deputé de Hollande, que quelqu'autre Barnevelt, comme du tems de Maurice de Naſſau, lui eût impoſé des loix ; & par de vaines harangues, conſumant le

tems, eût arrêté le cours rapide de ſes conquêtes.

Certainement ſi les Hollandois avoient preſidé à tous nos conſeils de guerre, le ſuccez de la campagne euſſent été differents. Il y a grande aparence que toutes nos entrepriſes euſſent reſſemblé à l'affaire de Nimegue. Les Hollandois ſoit par jalouſie contre nous, ſoit par des veuës d'interêt particulier que nous aprendrons peut-être un jour, ſoit par trop de prudence & de timidité ſur les évenemens de la guerre; ſe ſont toujours opoſez à tout ce que nos Generaux ont propoſé de hardi & de grand; ils n'ont conſenti qu'à peine au ſiege de Venlo; peu s'en eſt falu qu'ils ne l'aient fait lever, auſſitôt qu'il a été formé. Milord Malboroug les a forcez de vaincre malgré eux, & a eu moins de peine à mettre les ennemis en fuite, que les Hollandois en action.

Ce ſont là les hommes ſuperieurs aux autres, par leſquels le Vvigue veut que les Anglois ſe laiſſent conduire. Je ne ſai ſi quelqu'un penſera

que leur genie ſoit plus vif ou plus éclairé que le nôtre, mais quand il le ſeroit, je doute qu'ils voluſſent s'en ſervir pour nous donner de bons conſeils. Leur Religion differente, leurs interêts toûjours opoſez aux nôtres, nôtre concurrence éternelle dans le commerce, nos anciens demêlez, les diſcours qu'ils tiennent même à preſent, ne doivent pas nous laiſſer croire que leur amitié pour nous ſoit bien ſincere.

Ne font-ils pas ce qu'ils peuvent pour rejetter ſur nous ſeuls tout ce que la licence du ſoldat victorieux a commis d'horrible en Eſpagne ou en Gueldre? Et à quoi tendent ces magnifiques promeſſes, qu'ils font à leurs negocians, de leur rembourſer ce que chacun pourra prouver qu'il aura perdu par l'enlevement ou le brûlement des Gallions à Vigo? A quoi bon ces diſcours, que ſous le gouvernement de Mrs de Wit, les Fabius & les Catons de leur Republique, l'entrepriſe de Vigo n'eût pas même été propoſée: ſi ce n'eſt à nous rendre odieux dans toute l'Europe & irre-

conciliables avec la France & l'Eſpagne, avec qui peut-être deja ils meditent leur acommodement ?

Cependant écoutez les Wigues : la patrie eſt ruinée, le Trône d'Angleterre va tomber ; ſi nous ne ſomme ſervilement attachez à nos fidelles Alliez ; ſi nous ne nous rendons les eſclaves des Hollandois ; ſi pour plaire à ces ſurperbes amis, nous ne proſtituons & nôtre religion & nôtre gouvernement aux viſions foles & impies des Vvigues & des Preſbiteriens ; enfin ſi nous ne nous hâtons d'appeller en Angleterre le Prince d'Hanover, & de lui en aſſeurer la Couronne : c'eſt à ce prix que les Hollandois mettent leur amitié. Déja même un nombre infini d'Anglois, vils adorateurs de la Hollande, ſe ſont rendus à la Cour d'Hanover, où ils briguent la faveur du nouveau Prince.

Quelle monſtrueuſe idée veut-on nous faire embraſſer ? Quoi, tandis que nous rejettons le pretendu Prince de Galles, parce que nous le croions ſupoſé, nous irons chercher,

nous éleverons ſur le Trône le fils d'une femme publiquement deshonorée dans tout l'Univers, & encore aujourd'hui même enfermée pour le crime infame d'adultere ? Ces courages anglois ſi fiers & ſi amoureux de la gloire obéïront-ils à un Roi, dont la naiſſance incertaine eſt ſoüillée d'une tache ſi affreuſe ?

Mais quel ſoin prematuré nous agite ſur l'avenir ? Jouïſſons de la felicité, de la juſtice, de la magnificence du Regne preſent ; ſouhaitons qu'il ſoit éternel, eſperons, demandons au Ciel un digne heritier, un Roi du ſang de nôtre incomparable Reine. Elle a deja redonné à l'Angleterre toute ſon ancienne gloire ; elle nous a rendu nôtre liberté ; elle a relevé nôtre Religion tremblante ; elle a conſervé nôtre Liturgie ; elle a rafermi nos Autels: ne ſongeons ſous ſon regne heureux qu'à nous gouverner par elle & par nous-mêmes.

Ne ſommes-nous point las de voir l'Angleterre depuis près d'un ſiecle toûjours guidée par des inſpirations étrangeres, & jamais par ſes

vrais interêts ? Sous Charles II. C'étoit l'argent de la France qui nous gouvernoit : ſous Guillaume III. c'étoient les conſeils, les beſoins & les veuës des Hollandois, pour leur commerce, pour leur ſeureté, ou pour leur agrandiſſement. Reſpirons ſous la puiſſance d'Anne ; & tâchons de n'avoir plus d'autre regle de conduite que le veritable bien de la Patrie.

J'avoüe que la guerre preſente, quoi qu'heureuſe juſques ici & belle pour nous, devient pourtant terrible & peſante, & nous reduit à de cruelles extremitez contre nos peuples ; j'avoue qu'il ſeroit beau à l'Angleterre d'impoſer ſilence au tumulte des armes & de donner en maîtreſſe, en arbitre ſouveraine, la paix à toute l'Europe : elle le peut. Mais laiſſons agir nôtre magnanime Reine, & n'entreprenons point de lui donner des lumieres.

Croiez-moi, je ne ſai quelle voix d'enhaut parle aux ames grandes & veritablement roiales, & leur inſpire ce que les Mortels n'oſeroient

leur conseiller. Cette voix parlera & sera écoutée, & le nom d'Anne sera plus celebre & plus adoré en Angleterre que n'est celui d'Elisabet. Je suis, Monsieur vôtre &c.

Quoique vous soiez peut-être deja fatigué par une lecture assez longue; je ne puis me resoudre à me separer de vous, sans ajoûter ici deux ou trois reflexions.

L'Anglois passe trop legerement sur l'affaire des Indes Occidentales, qui me paroît plus digne d'attention. L'Empereur donne ces Indes aux Anglois & aux Hollandois; & ces deux peuples font entre eux un Traité pour les conquerir & les partager. L'Empereur commence à decouvrir & à avoüer lui-même, par sa conduite, la fausseté de ses droits & de ses pretentions: un heritier legitime n'abandonne point si facilement son patrimoine à des étrangers: cette liberalité ne convient qu'à celui qui donne ce qui ne lui apartient pas.

Mais le Traité des Anglois & des Hollandois est pour moi un sujet de meditation, dans lequel plus je veux

tions, tout étoit éloigné de la guerre: tout ſembloit ne reſpirer que la paix: ſa ſanté même foible & languiſſante aidoit à ſa politique.

Cependant aiant ordonné la convocation d'un nouveau Parlement, il repandit dans tout le Roiaume un nombre infini d'emiſſaires turbulens adroitement ménagez & emploiez par lui, ſans qu'ils le ſceuſſent: les Miniſtres mêmes des Egliſes furent gagnez & engagez par de ſpecieux motifs de religion à prêcher la guerre aux peuples.

Les peuples échauffez, dans le tems que la nomination des Membres du Parlement ſe faiſoit, inſtruiſent de leurs intentions ceux qu'ils choiſiſſent; La guerre leur paroît neceſſaire, pour la conſervation de la patrie, des loix, & des libertez; ils ordonnent à leurs deputez de la demander & de donner au Roi des adreſſes dans des beſoins ſi preſſans.

Rien ne perſuade mieux & n'entraîne plus les hommes que l'exemple: c'eſt un penchant ataché à la

nature : on diroit qu'ils ne ſont faits que pour s'imiter les uns les autres. Une Communauté, une Ville obſerve ce que fait la Ville voiſine : elle en fait autant. Les adreſſes courent, & ſe multiplient, le feu ſe repand, ſe communique, & devient bien-tôt un incendie general.

De cette eſpece de mine, de cette intrigue ſourde & cachée eſt ſorti ce nombre infini de requêtes & d'adreſſes, dont le monde a long-tems retenti, & dont les peuples ſe croioient les auteurs. Guillaume, envelopé dans ſa politique, jouiſſoit du ſuccez de ſes artifices, il ſe faiſoit demander une rupture qu'il avoit reſoluë ; il feignoit de douter & d'être incertain ; & comme d'un profond ſommeil, s'éveillant aux clameurs de ſes peuples, il ſe rendit à leurs vives ſollicitations : La guerre qu'il avoit preparée leur fut promiſe, & la ruine de la patrie devint pour eux une grace du Souverain.

C'eſt ainſi qu'après la mort d'Auguſte le Senat Romain fut le joüet de la noire diſſimulation de Tibere :

Il s'étoit emparé de l'Empire, & il se faisoit prier de l'accepter: il voioit à ses pieds les premiers de Rome moüiller ses genoux de leurs larmes; il jouïssoit de sa fausse modestie & de leur vile adulation; & enfin il voulut bien s'avoüer le Maître de ceux dont il étoit déja le Tiran.

La dissimulation de Guillaume III. n'a été ni moins hardie ni moins habilement soûtenuë. Il avoit formé des Alliances, conclu des Traitez, & pris des mesures presque avec toutes les Puissances de l'Europe pour la guerre; & il eut l'art de paroître entrainé & contraint par ses peuples à la faire: jamais peuples cependant ne furent plus amoureux de la paix qu'ils l'étoient, lors qu'il entreprit de leur faire penser que l'inexecution du Traité de partage de la part du Roi de France étoit une *Temerité insolente* que l'Angleterre devoit punir.

Je me souviens que lors qu'on aprit ce Traité de partage, une voix commune & universelle s'éleva dans toute l'Angleterre, & le detesta com-

me pernicieux à la Nation. Les Anglois disoient alors, que l'interêt de l'Europe entiere étoit, que le Duc d'Anjou obtint toute la Monarchie d'Espagne : C'étoit un jeune Prince qui bien-tôt auroit pris les mœurs espagnolles, bientôt se seroit accommodé aux besoins de son Etat, & seroit devenu aussi étranger à la France que le bien commun des Espagnols & de l'Europe le demande.

Ce jeune Prince est parvenu à cette Monarchie : le Ciel nous a acordé ce que nous souhaitions : nous faisons la guerre pour nous en priver ; nous combattons pour obtenir ce que nous avons le plus craint, & eu le plus en horreur. Car après tout quelle fin peut avoir cette guerre ? Se terminera-t-elle par un dépoüillement entier & absolu de Philippes V ? Ferons-nous la conquête de tous ces vastes Etats qui l'ont reconnu Roi ? L'Empereur lui-même n'a pas des esperances si demesurées : il consent au demembrement de la Monarchie Espagnole ; il nous cede deja les Indes Oc-

cidentales, pour les partager entre les Hollandois & nous.

Il faut donc croire que cette guerre, qui ne durera pas juſqu'à ce que tout le ſang des peuples qui la font, ſoit verſé, finira comme toutes les autres par un traité de paix. Je ſupoſe que nos proſperitez auront été toûjours plus grandes & plus éclatantes ; je ſupoſe que nous aurons reduit l'Eſpagne à changer de Roi : cependant il faudra bien avoir égard aux pretentions & de la France & du Roi que nous aurons détrôné : Quel moien de faire un traité autrement ? Il faudra donc donner à la France quelque lambeaux du debris de l'Eſpagne : que pourra-t-on lui donner de moins que ce qui lui étoit acordé par le traité de partage, ce chef d'œuvre de la politique de Guillaume III ?

Nous revenons donc au traité de partage, contre lequel nous avons tant declamé, contre lequel nous nous ſommes élevez ſi hautement, contre lequel vous ſavez juſqu'à quel point de ſedition preſque nos murmures ont été pouſſez.

Mais cette guerre inconsiderément entreprise, a été deplorablement conduite, dit le Vvigue. Il semble que depuis la mort de Guillaume III. l'esprit de sagesse & de circonspection se soit retiré de nous : ce sont les termes dont il se sert. C'est mal conduire une guerre selon lui, que de triompher sur la mer & sur la terre, que de brûler les flotes d'Espagne & de France, de jetter l'épouvante sur toutes les côtes d'Espagne, & d'enlever à la Flandre une Province entiere deffenduë par les armées de France.

Il faudroit, pour meriter son aprobation, que les Hollandois seuls fissent & executassent tous les projets de Campagne & que nos Generaux leur obéissent. Il eût falu que le Comte de Malboroug l'honneur de nôtre Nation, le veritable soûtien du trône d'Angleterre, eût été gouverné par un Deputé de Hollande, que quelqu'autre Barnevelt, comme du tems de Maurice de Nassau, lui eût imposé des loix ; & par de vaines harangues, consumant le

tems, eût arrêté le cours rapide de ſes conquêtes.

Certainement ſi les Hollandois avoient preſidé à tous nos conſeils de guerre, le ſuccez de la campagne euſſent été differents. Il y a grande aparence que toutes nos entrepriſes euſſent reſſemblé à l'affaire de Nimegue. Les Hollandois ſoit par jalouſie contre nous, ſoit par des veuës d'interêt particulier que nous aprendrons peut-être un jour, ſoit par trop de prudence & de timidité ſur les évenemens de la guerre ; ſe ſont toujours opoſez à tout ce que nos Generaux ont propoſé de hardi & de grand ; ils n'ont conſenti qu'à peine au ſiege de Venlo ; peu s'en eſt falu qu'ils ne l'aient fait lever, auſſitôt qu'il a été formé. Milord Malboroug les a forcez de vaincre malgré eux, & a eu moins de peine à mettre les ennemis en fuite, que les Hollandois en action.

Ce ſont là les hommes ſuperieurs aux autres, par leſquels le Vvigue veut que les Anglois ſe laiſſent conduire. Je ne ſai ſi quelqu'un penſera

que leur genie ſoit plus vif ou plus éclairé que le nôtre, mais quand il le ſeroit, je doute qu'ils voluſſent s'en ſervir pour nous donner de bons conſeils. Leur Religion differente, leurs interêts toûjours opoſez aux nôtres, nôtre concurrence éternelle dans le commerce, nos anciens demêlez, les diſcours qu'ils tiennent même à preſent, ne doivent pas nous laiſſer croire que leur amitié pour nous ſoit bien ſincere.

Ne font-ils pas ce qu'ils peuvent pour rejetter ſur nous ſeuls tout ce que la licence du ſoldat victorieux a commis d'horrible en Eſpagne ou en Gueldre? Et à quoi tendent ces magnifiques promeſſes, qu'ils font à leurs negocians, de leur rembourſer ce que chacun pourra prouver qu'il aura perdu par l'enlevement ou le brûlement des Gallions à Vigo? A quoi bon ces diſcours, que ſous le gouvernement de Mrs de Wit, les Fabius & les Catons de leur Republique, l'entrepriſe de Vigo n'eût pas même été propoſée: ſi ce n'eſt à nous rendre odieux dans toute l'Europe & irre-

conciliables avec la France & l'Eſpagne, avec qui peut-être deja ils meditent leur acommodement ?

Cependant écoutez les Wigues : la patrie eſt ruinée, le Trône d'Angleterre va tomber ; ſi nous ne ſomme ſervilement attachez à nos fidelles Alliez ; ſi nous ne nous rendons les eſclaves des Hollandois ; ſi pour plaire à ces ſurperbes amis, nous ne proſtituons & nôtre religion & nôtre gouvernement aux viſions foles & impies des Vvigues & des Preſbiteriens ; enfin ſi nous ne nous hâtons d'appeller en Angleterre le Prince d'Hanover, & de lui en aſſeurer la Couronne : c'eſt à ce prix que les Hollandois mettent leur amitié. Déja même un nombre infini d'Anglois, vils adorateurs de la Hollande, ſe ſont rendus à la Cour d'Hanover, où ils briguent la faveur du nouveau Prince.

Quelle monſtrueuſe idée veut-on nous faire embraſſer ? Quoi, tandis que nous rejettons le pretendu Prince de Galles, parce que nous le croions ſupoſé, nous irons chercher,

nous éleverons ſur le Trône le fils d'une femme publiquement deshonorée dans tout l'Univers, & encore aujourd'hui même enfermée pour le crime infame d'adultere ? Ces courages anglois ſi fiers & ſi amoureux de la gloire obéïront-ils à un Roi, dont la naiſſance incertaine eſt ſoüillée d'une tache ſi affreuſe ?

Mais quel ſoin prematuré nous agite ſur l'avenir ? Jouïſſons de la felicité, de la juſtice, de la magnificence du Regne preſent ; ſouhaitons qu'il ſoit éternel, eſperons, demandons au Ciel un digne heritier, un Roi du ſang de nôtre incomparable Reine. Elle a deja redonné à l'Angleterre toute ſon ancienne gloire ; elle nous a rendu nôtre liberté ; elle a relevé nôtre Religion tremblante ; elle a conſervé nôtre Liturgie ; elle a rafermi nos Autels: ne ſongeons ſous ſon regne heureux qu'à nous gouverner par elle & par nous-mêmes.

Ne ſommes-nous point las de voir l'Angleterre depuis près d'un ſiecle toûjours guidée par des inſpirations étrangeres, & jamais par ſes

vrais interêts ? Sous Charles II. C'étoit l'argent de la France qui nous gouvernoit : sous Guillaume III. c'étoient les conseils, les besoins & les veuës des Hollandois, pour leur commerce, pour leur seureté, ou pour leur agrandissement. Respirons sous la puissance d'Anne ; & tâchons de n'avoir plus d'autre regle de conduite que le veritable bien de la Patrie.

J'avoüe que la guerre presente, quoi qu'heureuse jusques ici & belle pour nous, devient pourtant terrible & pesante, & nous reduit à de cruelles extremitez contre nos peuples ; j'avoue qu'il seroit beau à l'Angleterre d'imposer silence au tumulte des armes & de donner en maîtresse, en arbitre souveraine, la paix à toute l'Europe : elle le peut. Mais laissons agir nôtre magnanime Reine, & n'entreprenons point de lui donner des lumieres.

Croiez-moi, je ne sai quelle voix d'enhaut parle aux ames grandes & veritablement roiales, & leur inspire ce que les Mortels n'oseroient

leur conseiller. Cette voix parlera & sera écoutée, & le nom d'Anne sera plus celebre & plus adoré en Angleterre que n'est celui d'Elisabet. Je suis, Monsieur vôtre &c.

Quoique vous soiez peut-être deja fatigué par une lecture assez longue; je ne puis me resoudre à me separer de vous, sans ajoûter ici deux ou trois reflexions.

L'Anglois passe trop legerement sur l'affaire des Indes Occidentales, qui me paroît plus digne d'attention. L'Empereur donne ces Indes aux Anglois & aux Hollandois; & ces deux peuples font entre eux un Traité pour les conquerir & les partager. L'Empereur commence à decouvrir & à avoüer lui-même, par sa conduite, la fausseté de ses droits & de ses pretentions: un heritier legitime n'abandonne point si facilement son patrimoine à des étrangers: cette liberalité ne convient qu'à celui qui donne ce qui ne lui apartient pas.

Mais le Traité des Anglois & des Hollandois est pour moi un sujet de meditation, dans lequel plus je veux

creuſer, plus je me pets, & je me confons. Je ne ſaurois m'empêcher d'y ſoupçonner de l'artifice & de la mauvaiſe foi du côté des Hollandois : j'y trouve trop d'inegalité, pour ne pas croire que c'eſt la ruine des Anglois qu'on prepare habilement, & un precipice que l'on cache ſous des fleurs.

Les Hollandois ne s'obligent pas à envoier autant de troupes & autant de vaiſſeaux que les Anglois ; cependant ils doivent partager également. Il eſt vrai que le choix des portions eſt deferé aux Anglois; mais ce choix eſt-il ſi important, quand les portions ſont égales ? Ils feront la plus grande partie des fraix de cette conquête : leurs troupes, qui ſeront plus nombreuſes, ſe ſaiſiront d'une plus grande étenduë de païs, & ocuperont un plus grand nombre de places. Les Hollandois ſont trop habiles, pour penſer que les Anglois plus forts, chargez de plus de dépenſe, reſtitueront de bonne foi les places, les païs ocupez par leurs armes, pour en faire un partage égal,

&

& jouïr ſeulement du vain honneur de choiſir. Ils ſavent que cette exacte bonne foi n'eſt plus de nôtre ſiecle; ils ſavent, s'ils ont deſſein de rendre à l'Empereur la Gueldre qu'ils viennent d'envahir en ſon nom : Ses plaintes commencent déja à ſe repandre contre eux ; & ils ne penſent pas que les Anglois ſoient plus ſimples & moins attentifs qu'eux à leurs interêts.

Je crois donc que les Hollandois moins touchez de cette gloire guerriere, qui emporte les Anglois, ſont perſuadez que l'air des Indes, mortel pour des Etrangers, à qui le païs ne fournit aucun ſecours, combatra pour la défenſe du païs, & fera perir ces nouveaux Conquerans, avant peut-être qu'ils aient pû prendre terre, ou du moins avant qu'ils aient ſaiſi quelque place conſiderable. L'Eſcadre de Bembou miſe hors de combat & preſque détruite entierement par cet air empoiſonné, les confirme dans leur opinion. Sur ce principe, aſſurez que ceux qui iront les plus forts aux Indes, ſont ceux qui perdront, & qui

s'affoibliront davantage ; ils ſe ſont livrez ſans precaution dans le Traité avec les Anglois : afin que l'Angleterre épuiſée par tant d'entrepriſes éclatantes, & infructueuſes, perde enfin cet empire ſur la mer, & cette ſuperiorité dans le commerce, que depuis ſi long-tems ils lui envient.

Ma ſeconde reflexion regarde ces promeſſes que les Bourguemeſtres font à leurs Negocians en Hollande. Les plaintes des uns, & la vaine conſolation que les autres leur donnent, ſont une preuve bien manifeſte du peu d'utilité que les Alliez retirent de ces grandes expeditions de leur Flote en Eſpagne. Aprés tout les Bourguemeſtres ſont les genereux, & s'aquierent à peu de fraix la bienveillance & l'affection de leurs Sujets : il ne leur en coûte que des promeſſes dont l'execution eſt impoſſible. Car enfin ce ne ſera pas aſſez de prouver que des Marchandiſes ont été envoiées de Hollande à Cadix, & de Cadix aux Indes, il faudroit faire voir qu'elles y ont été venduës, & que les retours étoient ſur les Gallions brû-

lez ou enlevez. Le moien de le faire dans une conjoncture d'incendie, de pillage & de ſacagement ? Rien ne ſauroit garentir les particuliers de Hollande & d'Angleterre de la perte dont ils ſont menacez, que la trop ſcrupuleuſe fidelité des Eſpagnols. Mais les Eſpagnols ne penſeront-ils point que la vertu n'eſt plus vertu, lorſqu'elle eſt portée à un trop grand excez ?

Les autres reflexions que je voulois faire, concernant ces extremitez contre les Peuples, où l'Anglois avouë que la guerre preſente a deja reduit la Reine & le Parlement ; Ce ſont des taxes plus terribles encore que celles dont la Lettre du Vvigue nous a inſtruits. Mais je crains de devenir trop long, & de vous ennuier ; le commerce des laines & ces taxes feront le ſujet de ma premiere Lettre.

Je ſuis, &c.

MEMOIRES, ET ACTES, SERVANT DE PREUVES AUX LETTRES PRECEDENTES.

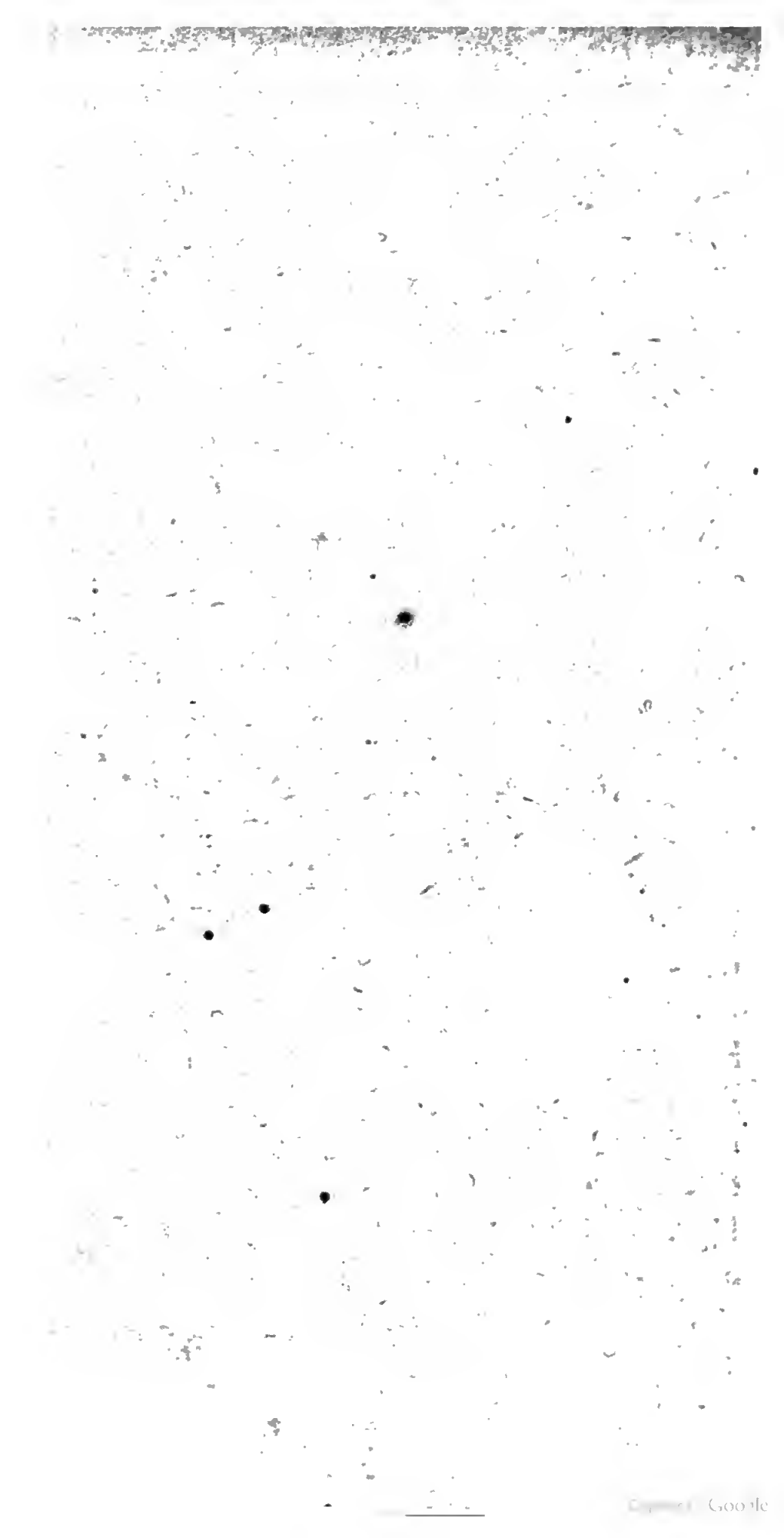

COPIE DE L'EDIT DE L'EMPEREUR.

DOm George par la grace de Dieu, Landgrave de Heſſe, Prince de Irfeldia, Comte de Caſimeliboco, Dietz, Zigen, Zigenhayna, Nidda, Schavvembourg, Izembourg, & Budinga : Chevalier de l'Ordre inſigne de la Toiſon d'Or, Maréchal de Camp general, & Colonel d'un Regiment de Cuiraſſiers de ſa Majeſté Imperiale, Gouverneur & Lieutenant General dans tous les Roiaumes & Etats d'Eſpagne : A tous les Roiaumes, Principautez, Provinces, Etats, Domaines & Seigneuries, dépendans, tant du Roiaume de Caſtille, que de celui d'Aragon & de Navarre en general & en particulier: Salut & dilection.

Nous rendons public & notoire

par ce Mandement & Reſcript, que l'Empereur mon Maître aiant ſuccedé à cette Monarchie universelle d'Eſpagne, par le décez du Roi Catholique Charles II. de glorieuſe memoire, en vertu des Titres, Raiſons & Droits qu'on obmet d'inſerer ici, pour être de notorieté publique; & que ce nonobſtant, & au préjudice d'iceux, & contre la foi publique, confirmée par des ſermens, PHILIPPE DE BOURBON, DUC D'ANJOU, s'étant tiranniquement introduit dans ladite Monarchie, & ſa Majeſté Imperiale voulant recouvrer ce qui lui apartient ſi juſtement, & en chaſſer la tirannie françoiſe: & que cela n'aiant pu ſe faire par la voie de la douceur, elle s'eſt reſoluë de ſe ſervir de celle des armes, jointes à un droit ſi inconteſtable, pour délivrer ces Etats d'une oppreſſion ſi injuſte. Or S. M. I. connoiſſant, comme elle fait, la grande fidelité, l'amour & l'affection inalterable qu'ont generalement les *tres-nobles & tres-fidelles Eſpagnols*, tant pour ſa perſonne tres-auguſte, que pour celle de ſes

Fils

Fils bien-aimez, l'un desquels S. M. I. destine sous le nom de Charles III. comme celui qui est la joie de son cœur tres-auguste, à soûtenir la gloire de la Monarchie d'Espagne, & à la consoler comme il fera bientôt par sa presence; afin que sous le tres-agreable gouvernement de la Maison d'Autriche, si long-tems éprouvé, elle se retrouve au comble de son premier bonheur.

Et considerant aussi que la pretenduë proclamation dudit Philippe Duc d'Anjou, par laquelle il a semblé que l'Espagne s'étoit separée de sa tres-auguste Maison, n'a été qu'un effet de la force & de la necessité où l'on a été de prevenir une irruption generale dans ces Roiaumes, la France aiant de longue main par ses pratiques, mis les frontieres d'Espagne hors de défense, pour pouvoir emporter par la violence, ce qu'elle ne pouvoit pas avoir par un droit legitime: Que les Espagnols étant toûjours demeurez les mêmes par leur constance, cela n'aura servi qu'à redoubler leur affection, & à leur faire

recevoir leur Maître legitime avec plus d'empreſſement. Par ces raiſons, & autres tres-preſſantes, & ſur tout attendu que la Nation Eſpagnolle, pour être ſi oprimée & ſi épuiſée par la France, n'eſt pas en état d'en ſecoüer le joug tirannique, ſi elle n'eſt ſecouruë par des troupes & des armées auxiliaires ; S.M.I.a cru devoir ſe ſervir de ſes forces & de celles de ſes Alliez, tant de mer que de terre, & faire mettre en mer une puiſſante armée navalle avec un grand nombre de troupes de débarquement, afin que les Eſpagnols avec un tel ſecours puiſſent ſans délai mettre fin à une entrepriſe ſi avantageuſe, & ſi agreable à tous les gens de bien. Et voulant S.M.I.cõcourir à toutes choſes, autoriſer cette entrepriſe, & lui donner chaleur par ſon imperiale protection, elle n'uſe à preſent de ſon autorité Souveraine, & de ſes droits ſur la Couronne d'Eſpagne, qu'en attendant de la voir affermie, tant par le gouvernement politique, qui l'a renduë en tout tems ſi illuſtre, que par les armes dont la puiſſance ſi

reconnuë, a uni tant de Roiaumes à ſa Monarchie ; ſon unique deſſein étant de donner toutes les Charges aux Eſpagnols (comme il eſt juſte & raiſonnable) de delivrer les Peuples, d'honorer la Nobleſſe, de mettre des armées ſur pied, & de diſpoſer enfin toutes choſes à l'avantage & à la gloire ancienne de la Nation Eſpagnole. Tout cela nous étant bien connu par la confidence que nous en a faite ſon cœur tres-auguſte. Que ſi nous uſons ici de nôtre autorité, ce n'eſt pas faute de confiance. Nous nous promettons au contraire d'une Nation ſi galante, & ſi fidelle, qu'elle n'attend que nos Mandemens pour ſe réünir au parernel & ſûr apui de ſon legitime Souverain, & qu'animée par nous & par les ſecours que nous lui donnerons, on pourra obtenir inceſſamment les avantages qu'on ſe propoſe. Partant au nom de S. M. I. mon Maitre, comme legitime Succeſſeur & heritier de la Monarchie d'Eſpagne, par l'autorité & la pleine puiſſance que nous avons, & en vertu de l'autorité que nous exerçons ;

Nous ordonnons & commandons par ces presentes, aux Prelats, Grands, Ducs, Marquis, Comtes, & Riches hommes, ou bons habitans : & aux Prieurs & Commandeurs, Alcaldes des Maisons fortes & de la plaine; aux Gentilshommes titrez & Prevôts : A tous les Conseils, Tribunaux, Alcaldes, Sergens, Regidors, Officiers & bons habitans de toutes les Citez, Villes, Lieux, & Terres de ces Roiaumes & Seigneuries, & à tous les Vicerois, Gouverneurs, Châtelains, Alcaydes, Capitaines, Gardes des Frontieres de deça & de delà la mer; & à tous Officiers, tant de Paix que de Guerre, par mer & par terre : à tous les Vassaux, Sujets de quelque qualité & condition qu'ils soient, & en quelque endroit qu'ils habitent, & se trouvent; qu'en vertu de la fidelité, sujettion, & vassallage dont ils sont tenus envers leur Roi & Seigneur, & dans le terme de deux mois (sauf impossibilité morale, & juste empêchement) ils aient à prêter le serment de fidelité & d'obéissance, suivant la coûtume

& uſage de chaque Roiaume, & hommage lige en nos mains, ou nos Déleguez à cette fin ; & faire tous autres actes de vaſſelage, qu'ils doivent comme Vaſſaux, & qu'il convient : nôtre intention étant que cette nôtre clauſe generale, comprenne tous autres actes quelconques acoûtumez ; & que dans ce brief Mandement, ſoit inclus tout ce qui ſe peut, & ſe doit inclure en telles ocaſions.

En ſecond lieu, Nous ordonnons & mandons, à tous gens de guerre & ſoldats, deſdits Roiaumes, depuis les premiers officiers juſqu'au moindre ſoldat, ſervant tant ſur mer que ſur terre, que d'abord & ſans delai, s'ils ne ſont pas à portée de pouvoir ſe joindre inceſſamment à nos troupes & armées, ils levent les Etendars, en la part où ils ſeront, & proclament leur legitime Souverain, ſe ſaiſiſſant des places fortes, citez & lieux qui leur paroîtront les plus importans pour ſoûtenir leur entrepriſe ; & en nous en donnant avis, ils ſeront d'abord ſecourus, paiez & recompenſez, à proportion de leur

fidelité ; établiſſant dés à preſent Chefs ceux de nos ſujets qui ſe mettront à la tête des autres en cette occaſion ; leur donnant, & aux Officiers qu'ils établiront, l'autorité neceſſaire pour mettre dans les poſtes & emplois, les perſonnes qu'ils jugeront à propos pour les remplir, & s'y ſoûtenir, & pour agir comme bon leur ſemblera, ſuivant le beſoin : ce que nous tiendrons pour bien & deuëment fait, ſi c'eſt pour cette fin; en attendant qu'ils nous en rendent compte, & que nous puiſſions y mieux pourvoir. Nous ordonnons en même-tems aux gens de guerre, & ſoldats, qui ſe trouveront à portée de ſe pouvoir joindre facilement à nos troupes & armées, de s'y venir rendre, & ils y ſeront bien reçûs, paiez & conſervez dans les poſtes qu'ils ocupoient, & recompenſez à l'avenir à proportion de leurs ſervices ; voulant que ceci s'entende de tous officiers en pied & reformez ; & de tous les ſoldats veterans & ſans emploi ; ou retirez en quelques endroits deſdits Roiaumes que ce puiſſe être :

Leſquels aiant recours à Nous, ſeront bien reçûs & ſecourus, nonobſtant qu'ils aient ſervi ſous ledit Duc d'Anjou, atendu qu'ils ne l'ont fait que par force & violence. Et d'autant que l'intention de leurs Majeſtez Imperiale & Catholique, eſt de lever inceſſamment des troupes eſpagnolles, tant cavalerie, qu'infanterie, pour en former de nombreuſes armées. Nous faiſons ſavoir que ceux qui ſeront les premiers à ſe rendre à nos affectueuſes ſemonces, ſeront auſſi les mieux recompenſez; & qu'ils ſeront emploiez dans les armées, gouvernemens de places, capitaineries generales, & autres charges, tant ſur mer que ſur terre, en vertu du pouvoir que nous avons de les gratifier, comme le pourroient faire leurs Majeſtez Imperiale & Catholique même, comme il eſt porté par nos Patentes. En outre, Nous ordonnons par ce même article: Mandons & donnons pouvoir & faculté à tous ſoldats, depuis les Capitaines Generaux, juſqu'aux moindres; & à tous Manans & Habitans deſdits

Roiaumes, ſeigneuries & dépendances, qui proclameront le nom de ſa Majeſté Catholique, de prendre les armes de toutes ſortes, & de chaſſer & pouvoir chaſſer de tous leſdits roiaumes, ſeigneuries, & dépendances, toutes & chacunes les troupes, armées, partiſans & miniſtres, de quelque état & condition qu'ils ſoient, tant politiques que militaires, ou autres quels qu'ils ſoient, qui pretendroient exercer quelque genre de juriſdiction que ce ſoit, au nom dudit Duc d'Anjou : & qu'ainſi tous ceux qui ſont compris dans cet article, & tous autres vaſſaux qui ſe ſeront declarez pour ſa Majeſté, puiſſent ſe ſaiſir des places & forteresſes, s'y maintenir au nom de ſadite Majeſté, juſqu'à ce qu'ils nous en aient rendu compte; afin que nous puiſſions recompenſer leurs ſervices, & y pourvoir ainſi que de raiſon : Ils pourront auſſi remplir les poſtes, les charges & les emplois, par *interim*, qu'ils jugeront à propos ; & établir des chefs, juſqu'à ce qu'en étant avertis, Nous puiſſions leur expedier

les proviſions neceſſaires, en quoi nous ferons toujours attention, à ceux qui auront paru plus zelez pour nôtre ſervice, & qui auront donné des marques plus éclatantes de leur fidelité pour leur Souverain. En outre, Nous ordonnons & mandons à tous les Receveurs des Finances de ſa Majeſté en quelques part deſdits roiaumes, ſeigneuries, & dépendances, qu'ils ſe trouvent, de s'adreſſer à Nous, ou aux Miniſtres par nous nommez, pour remettre les ſommes provenuës de leur recepte, de quelque eſpece & nature qu'elles ſoient, & pour recevoir de Nous de nouveaux ordres, & les pouvoirs neceſſaires pour continuer leur adminiſtration, que nous reglerons au ſoulagement des peuples. Nous ordonnons encore aux peuples ſuſdits de tous leſdits roiaumes, ſeigneuries & dépendances: Et leur faiſons défenſe de paier aucuns revenus du Roiaume audit Duc d'Anjou ou à ſes Miniſtres, ou même d'obéir à ſes ordres en quelque ocaſion & de quelque maniere que ce ſoit; ains qu'ils

aient à ſe retirer par devers nous, ou nos Miniſtres & Officiers. Ordonnons pareillement à tous les habitans & domiciliez dans leſdits Roiaumes, & à tous autres qui en relevent par droit de fief, ou de quelque autre maniere que ce ſoit, tant aux gens d'épée, que de robe, Eccleſiaſtiques & tous autres; à ceux qui pretendent & ſont en droit d'avoir des rentes, penſions, & gratifications, de grace ou de juſtice, de s'adreſſer à nous. Declarons nulles & de nulle force & valeur, toutes expeditions qui ſeront délivrées en autre forme, excepté toutefois, ce qui aura été fait en execution du ſecond article de cet Edit; à quoi Nous ne pretendons pas déroger, pour l'impoſſibilité morale où l'on a été de Nous en rendre compte. Au contraire Nous l'autoriſons par *interim*, dés à preſent. Nous entendons auſſi qu'en tel cas, d'impoſſibilité morale & de legitime empêchement, on ſoit en tout tems reçû à preuve & à juſtification, nôtre deſſein n'étant que de châtier la rebellion & la contumace, dans la der-

niere severité, pour servir d'exemple à l'avenir.

Veu & consideré tout ce que dessus, Nous mandons & ordonnons, à toutes personnes, en general & en particulier, dans lesdits roiaumes, terres, & seigneuries de la Monarchie d'Espagne, d'observer & suivre ponctuellement tout le contenu cidessus; & en ce cas, nous les assurons qu'ils seront maintenus dans leurs libertez, aquisitions, droits, fonctions, privileges, us & coûtumes, charges, emplois & dignitez, & autres prerogatives dont ils joüissent, & ont joüi jusques à present. Et s'ils n'obeïssent & n'executent le present Mandement dans le terme de deux mois, sauf impossibilité morale, ou legitime empêchement, ils seront traitez comme rebelles à leur Roi & à leur Patrie, & leurs biens confisquez de droit: Et d'autant que le present edit & mandement a été expedié, *Ad modum juris bellici*, & sommairement, Nous declarons que nôtre intention est d'y comprendre generalement tout ce qui y doit être compris, sui-

vant l'uſage en pareil cas, ſans qu'on puiſſe ſe mettre à couvert des peines pour la contravention ; en alleguant le défaut des clauſes qui pourroient avoir été omiſes dans ledit mandement, qui ſera toûjours expliqué ſelon nos intentions, & la verité, & dans la ſincerité & bonté qui nous ſont ordinaires. Et afin que perſonne n'en pretende cauſe d'ignorance, Nous avons fait expedier les Preſentes ſignées de nôtre main ; & ſcellées du Sceau ordinaire de nos armes. Donné à Liſbonne le 2. Aouſt 1702.

GEORGE, Landgrave de Heſſe.

Par ordre de S. A.

JUAN JAGO DERNVLITZ, *Secretaire.*

avec le Seau.

TRADUCTION DU MEMOIRE presenté par Monsieur le Comte de Trautmansdorff à la Diete de Bade le 9. Septembre 1702.

MESSIEURS,

J'aprens par la Réponse que vous m'avez faite, que vos Seigneurs Superieurs sont resolus : 1. D'observer de bonne foi l'acord hereditaire envers sa Majesté Imperiale, moiennant la reciprocation dûë. 2. De ne point permettre aux troupes qui sont au service de France, de servir contre l'Empire dans la guerre presente, ou de l'endommager, & d'envoier pour cet effet les ordres necessaires aux lieux requis. 3. Qu'à l'égard des transgressions ainsi apellées, une partie des Louables Cantons se raportoit & en demeuroit à la réponse donnée à mon Predecesseur, feu M. le Comte

de Lodron, le 2. de Juin 1690. & que l'autre partie se raportoit particulierement aux declarations données du commencement, ou après, audit feu Sieur Comte de Lodron. 4. Que pour le Capitulat les Louables Cantons, non interessez, laissoient aux Louables Cantons Alliez du Milanez, à répondre eux-mêmes aux representations que je leur ai faites, lesquels n'avoient pas voulu s'y entendre presentement par des raisons considerables.

Je remercie dûëment de cette notification, & particulierement Messieurs les Deputez presens, des témoignages d'affection de leurs Seigneurs Superieurs. Cependant il est notoire quant au premier point, que l'acord hereditaire a été conclu & agréé par tous les Louables Cantons, & non pas seulement par quelques-uns separément, & que par consequent il doit être observé selon son contenu litteral par tous, & non pas seulement par quelques-uns, où sa M.I. n'est pas obligée non plus de son côté de la continuer.

Quant au deuxiéme & troiſiéme point, à l'égard des tranſgreſſions, & des hoſtilitez que vos troupes au ſervice de France, ont commiſes avec beaucoup de dommage dans pluſieurs Cercles du S. Empire Romain: Et quant en quatriéme lieu aux Ecrits que j'ai donnez contre le renouvellement dudit Capitulat de Milan, que le Comte Caſati a demandé depuis aſſez long-tems: Vous vous ſouviendrez aſſez de ce qui a été contenu dans mes Lettres du 22. Avril, des 13. & 16. Juin, & des 4. 19. & 22. Juillet, qui ont été imprimées; & quoique les trois ſemaines marquées au nom de ſa M. I. dans leſquelles l'on avoit attendu une declaration categorique de tout le corps, ſoient écoulées, il y a long-tems, & qu'elle eût été en droit de paſſer outre, par la défenſe du commerce, & du tranſport des grains, S. M. I. a pourtant voulu attendre juſques ici, dans l'eſperance que les Louables Cantons comparoîtroient tous ici dans le tems dont on étoit convenu à la derniere Dicte; & qu'ils

apporteroient le remede neceſſaire ſur mes plaintes fondées ſur la juſtice; au contraire, la plûpart des Louables Cantons Catholiques pour mieux confirmer leur eſprit aliené, ſont reſtez au logis pendant qu'une bonne partie de leurs troupes a emploié juſqu'ici leurs armes dans le Duché de Cleves, dans l'Archevêché de Cologne, & dans l'Evêché de Liege; & l'autre dans le Cercle de Bourgogne; dans l'armée ennemie, contre S.M. I. contre l'Empire Romain, & contre les autres Puiſſances Alliées; quoique le loüable Corps Helvetique ne puiſſe pas ignorer, qu'en vertu du Traité fait le 26. Juin 1548. entre l'Empereur Charles V. de glorieuſe memoire d'une, & l'Empire Romain d'autre part, leſdits Païs-Bas ont été reçus ſous le nom de Cercle de Bourgogne, dans la protection & défenſe de l'Empire Romain, avec cette addition, que la Sereniſſime Maiſon Archiducale auroit, à cauſe de ces Païs, voix, & ſeance dans les Dietes de l'Empire: & que non-ſeulement en cette conſideration,

ſideration, mais auſſi du droit de ſucceſſion écheu à S.M. I. il n'eſt pas permis, ſelon l'acord hereditaire, aux troupes ſuiſſes, d'ataquer hoſtilement leſdits Païs. De plus, la plûpart des Louables Cantons Catholiques ont renouvellé l'Alliance de Milan avec le Duc d'Anjou, ennemi declaré de S.M. I. ſans faire aucune reflexion aux offres imperiales, ni à mes repreſentations fondées ſur des raiſons inconteſtables; & ce uniquement pour le paiement des trois penſions: & ils n'ont pas fait difficulté de s'allier ingenuëment avec ledit ennemi, de lui promettre des troupes & des levées, dont la Capitulation doit être actuellement arrêtée par quelques Cantons, pour repouſſer & combattre l'armée de l'Empereur qui eſt en Italie; lequel procedé inopiné, ne peut point ſubſiſter en aucune façon avec l'acord hereditaire, ainſi que feu M. le Comte Caſati, pere de celui d'apreſent, l'a dit dans ſes Memoires: ſavoir, que l'acord hereditaire étoit la baſe & le fondement, ſur quoi l'alliance de Milan étoit éta-

blie ; & que celle-ci étoit un acte conſervatif de l'acord hereditaire, ces deux alliances ſe trouvant auſſi proches parentes que le tronc & les branches d'un arbre.

Il eſt outre cela notoire, que ſuivant l'Abſcheid de Nuremberg de l'année 1542. ledit Duché de Milan eſt ſans conteſtation un bien propre de l'Empire Romain, & que S. M. I. ſe trouve obligée de le recouvrer, tant en conſideration de ſon droit de ſucceſſion, qu'en vertu de ſa Capitulation, §. 12. c'eſt pourquoi elle ne ſe ſeroit jamais imaginée, que la plûpart deſdits Louables Cantons Catholiques ſes alliez vouluſſent ſeulement pour trois penſions, dont ils étoient pareillement aſſurez de ſa part, ſe faire aſſiſtans de ſes ennemis, dans les conjonctures preſentes, que la France a derechef cherché à ſuſciter les Turcs ; contracter ainſi, contre ce que l'on doit attendre de ſi bons Chrêtiens, une amitié indirecte avec ces infideles, & s'erige même pour juges de Sa Majeſté Imperiale, dans la ſucceſſion d'Eſpagne, qui eſt

en diſpute, quoi qu'il paroiſſe que le bras de Dieu vange viſiblement la profanation des alliances, traitez, foi, ſermens, & ce que nôtre Religion a de plus ſaint, faite par les ennemis & leurs adherans; & comme par ce changement deſdits Cantons, fait ſans neceſſité, & ſans que Sa Majeſté Imperiale leur en ait donné le moindre ſujet, l'acord hereditaire cultivé depuis des ſiecles, juré envers la Sereniſſime Maiſon Archiducale, & obſervé toûjours ſaintement de ſa part, eſt negligé & aboli tout d'un coup, avec tous les avantages que l'on en a tirez preſque ſans reciprocation, il faut que S. M. I. laiſſe aller ainſi les choſes malgré elle; & quoiqu'elle aimât mieux voir perpetuer le commerce qui avoit été rétabli par le moien de Meſſieurs vos Deputez qui ont été l'année paſſée à Vienne, que d'en venir aux extremitez contre ſa volonté, ce qui ne dépendoit que du Louable Corps Helvetique, veû que l'on n'avoit demandé autre choſe à cette fin, que l'obſervation des anciens traitez, & d'une verita-

ble nutralité, ledit changement inopiné la pouſſe de renoncer auſſi audit acord hereditaire envers le Louable Corps Helvetique, ainſi qu'il le fait par la preſente, & de ſe reſerver ſolemnellement au nom de Sa Majeſté Imperiale, de Sa Majeſté Roiale de Pruſſe, de S.A.E.Palatine, & de tous les autres Hauts Alliez, le dédommagement tant au ſujet des tranſgreſſions, que des autres dommages que ces Cantons qui ſe joignent à l'Ennemi, pourroient cauſer à preſent ou à l'avenir: ajoûtant, que ledit commerce ſera dès à preſent refuſé, & enſuite le tranſport des grains pareillement: & l'on mandera à tous les bureaux des peages, d'arrêter dans dix jours, comme contrebande, toutes les marchandiſes ſuiſſes, ſelon l'exemple de la France, & de l'Eſpagne, où l'on fait la même choſe à ceux qui aident S.M.I. Ainſi vous pourrez, s'il vous plait, avertir vos gens, afin qu'ils puiſſent ſe regler là-deſſus, & ſe preſerver du mal.

Cependant comme S.M.I. ſait fort bien que la plupart & les plus puiſ-

ſans des Louables Cantons n'aprouvent en aucune façon le procedé inſoutenable des autres, & qu'ils le deſaprouvent plutôt au dernier point, & qu'ainſi elle ſonge à faire la difference requiſe entre Cantons & Cantons, afin que les innocens ne pâtiſſent pas à cauſe des autres, elle s'offre de faire conclurre tout preſentement, de la maniere que l'on en pourra convenir à l'avantage de part & d'autre, une nouvelle alliance particuliere avec ceux, qui pendant la preſente guerre veulent obſerver une veritable neutralité; & je m'eſtimerois heureux, ſi de mon côté je pouvois contribuer à prevenir tous les ſujets qui pourroient cauſer à l'avenir quelque trouble, ou la moindre meſintelligence, à établir une veritable bonne intelligence, & voiſinance, & à l'affermir pour jamais ſans interruption. J'offre à cet effet ma mediation, & ne ſouhaite rien davantage, que de pouvoir marquer par les effets mon eſprit ſincere & teutonique.

Enfin je dois vous notifier la victoire ſignalée, que les armes de Sa

Majeſté Imperiale ont remportée en Italie ſur leurs ennemis, qui ont été obligez d'abandonner le champ de bataille, leurs morts, tentes, vivres, & munitions, & demeure &c

---

MEMOIRE PRESENTE' à Mrs. les Etats Generaux par Mr. le Comte de Goez Envoié de l'Empereur.

LE ſouſſigné Envoié Extraordinaire de S. M. I. aiant apris que les armes de VV. SS. ſe ſont ſaiſies du fort devant Venlo, & les diſpoſitions de ce ſiege lui faiſant eſperer que dans peu de jours elles ſe rendront maîtreſſes de cette Ville, ne peut manquer de leur témoigner la joie qu'il en a, pour ſon particulier, en attendant les ordres de l'Empereur ſon maître, pour leur marquer le grand contentement que la nouvelle d'un ſi prompt & heureux ſuccez va donner à S. M. I. Et comme ce n'eſt pas pour cette ſeule priſe que la guerre ſe fait, ledit Envoié

prend la liberté de repreſenter à vos Seigneuries, qu'il importe au bien de la cauſe commune & aux ulterieurs progrez de leurs armes, que les peuples qui ſe rendent, ſoit par la force ou de leur mouvement, ſoient perſuadez qu'ils retournent à la tres-auguſte Maiſon d'Autriche, pour laquelle ils conſervent infailliblement dans le cœur l'amour & la devotion des plus fidelles ſujets; & pour les en convaincre il n'y a point de moien plus efficace que de renvoier les premiers à leur devoir vers S. M. I. puiſque par cet exemple qu'on mettra dés le commencement de cette guerre, les autres conſerveront leurs bonnes inclinations, & attendront avec impatience le tems de leur délivrance. C'eſt un argument que VV. SS. comprennent par leur haute ſageſſe; & il ne me reſte que de les ſuplier tres-humblement d'ordonner inceſſamment à Mr. le Prince de Sarbruck leur Général, qu'en prenant Venlo, il oblige les Magiſtrats & la Bourgeoiſie de cette Ville de prêter ſerment à S. M. I. qu'il laiſſe la direc-

tion de la Police à ceux ou à celui à qui S. M. I. donnera ſa commiſſion dans la ſuite, & mettre entre-tems un Gouverneur ou Commandant pour le militaire, & une garniſon ſuffiſante pour la ſeureté de la Ville. A la Haye le 22. Septembre 1702. Signé Pierre Comte de Goëſſen.

RESULTAT DES TROIS Colleges de l'Empire, touchant la Declaration de la guerre contre la Couronne de France & M. le Duc d'Anjou.

Dicté à Ratiſbonne à l'Aſſemblée tenuë le 28. Septembre 1702.

LES trois Colleges de l'Empire ont meurement deliberé ſur le Decret de la commiſſion de l'Empereur communiqué à la Diete, moiennant la lecture qui en a été faite à l'Aſſemblée tenuë le 17. du mois de Juillet de la preſente année, concernant la guerre que la Couronne de France,

France, avec M. le Duc d'Anjou, ont forcé l'Empereur d'entreprendre, & d'autres differentes invasions hostiles.

Comme il en paroît, aussi bien que par les pieces qui étoient jointes, (ce qui est d'ailleurs notoire dans l'Empire, & dans tout l'Univers) que le Roi de France, en refusant d'abord, & differant la restitution de la forteresse de Brizac; en ruinant en partie les fortifications de Philisbourg; en y demontant le canon, dont on a emporté les affûts; en refusant de restituer pleinement la Maison Electorale Palatine dans ses païs & terres & dans ce qui lui apartient en vertu de la paix; en exigeant par execution militaire le paiement d'une grosse somme d'argent, qui a été donnée à S. Alteſſe la Ducheſſe d'Orleans, laquelle somme Son Alteſſe Electorale n'étoit point obligée de paier, & dont une bonne partie doit être restituée, en consequence de la sentence surarbitrale rendue à Rome; en faisant des torts tres-considerables à la Maison de Montbeliard dans

l'état eccleſiaſtique auſſi bien que dans le politique ; & enfin en beaucoup d'autres manieres, a non ſeulement contrevenu d'abord au commencement au Traité de paix conclu à Riſvvick en Hollande, mais qu'il s'eſt auſſi emparé à main armée après la mort de Charles II. Roi d'Eſpagne de glorieuſe memoire, ſous le pretexte d'un Teſtament qui eſt nul, & au mépris des renonciations, ſermens, & conceſſions precedentes, & contre la religion des traitez de paix, de la ſucceſſion entiere & des Roiaumes & païs poſſedez par ledit Prince, parmi leſquels il ſe trouve pluſieurs Etats qui ont apartenu en propre à l'Empire & à la Maiſon d'Autriche, avant que d'avoir été poſſedez, par l'Eſpagne ; qu'il a obligé les Sujets de ces Roiaumes & païs de reconnoître pour Roi le Duc d'Anjou ſon petit Fils ; que particulierement il a ocupé à main armée le Cercle de Bourgogne, le Duché de Milan, celui de Mantoüe & pluſieurs autres Fiefs de l'Empire, où il a fait exercer toutes ſortes de violences ;

qu'il a auſſi contre les Conſtitutions de l'Empire & contre les traitez de paix, fait marcher une groſſe armée ſous le faux pretexte que c'étoient des troupes du Cercle de Bourgogne, dans l'Archevêché de Cologne & dans l'Evêché de Liege; a mis garniſon dans les places fortes & tenables deſdits Archevêché & Evêché; y a fait faire des forts & des amas de munition de guerre & de bouche; qu'il a fait enlever à main armée le Baron de Mean Doien du Chapitre de Liege & d'autres fideles Sujets de l'Empire; a impoſé dans les terres dudit Empire, ſous peine d'être brulez, des contributions exorbitantes; a ſacagé les terres de pluſieurs Etats de l'Empire par des vols & des pillages inhumains; interrompu le commerce ſur le Rhin & ſur d'autres rivieres; qu'il a fait des invaſions hoſtiles ſur les terres des Cercles du bas Rhin & de celui de Vveſtphalie; y a exercé des cruautez inoüies; & a par là rompu la paix de Riſvvick. Pour ne rien dire de ce que le Duc d'Anjou a uſurpé le titre, qui apartient

uniquement à S. M. I. chef ſuprême de l'Empire, comme Archiduc d'Autriche ; & a oſé ſe nommer Archiduc d'Autriche, Comte de Hapſbourg & de Tirol; que ledit Roi de France a auſſi ſemé la diſſenſion dans l'Empire contre S. M. I. & a fomenté des factions parmi les Etats ; qu'il s'eſt intrigué dans les affaires de l'Empire de quelque nature qu'elles aient pû être ; qu'il a affoibli les droits & l'autorité des Colleges de l'Empire ; a preſcrit avec une preſomption & avec une ambition inſuportable au milieu de la paix, des loix à l'Empire ; & qu'il n'a enfin rien omis de ce qui peut jetter dans le mépris la Nation Allemande, & contribuer à l'aneantiſſement de ſa liberté, & à ſubjuguer tant de Païs, Fiefs & Etats fideles, pour par ce moien parvenir enfin & d'autant plus promptement à la Monarchie univerſelle, où il travaille depuis ſi long-tems & avec tant d'ardeur de monter, & de s'y affermir & maintenir, s'il eſt poſſible.

Que d'ailleurs S.M. I. & S. M. le Roi des Romains par les operations

tant par eau que par terre, qui ont réuſſi avec tant de bonheur qu'elles ſont glorieuſes, S.M. le Roi des Romains aiant expoſé ſa propre perſonne, ont déja donné de ſi belles preuves de leurs ſoins paternels pour la conſervation de l'ancienne liberté du S. Empire, & ont pris des meſures vigoureuſes pour l'avenir.

Par toutes ces raiſons, qui ſont tres-importantes, on a eſtimé être juſte d'en rendre de la part de l'Empire tres-humbles actions de graces, comme on fait par ces preſentes, à leurs MM. l'Empereur & le Roi des Romains, & de les requerir en toute ſoûmiſſion de conſerver encore à l'avenir, moiennant leurs ſoins paternels & leur puiſſant ſecours, les fidels Etats de l'Empire dans leur protection, & de contribuer à faire r'avoir auſdits Etats oprimez les païs & terres, qui ont été détachez de l'Empire.

Et il a été conclu de ſeconder de la part de l'Empire le mieux qu'il ſe pourra les juſtes reſolutions & les progrez des armes de S. M. I. & de

tenir les contraventions, ocupations & detentions faites contre la religion des traitez, pour des infractions inconteſtables; de regarder comme ennemis de l'Empire le Roi de France & ſon petit fils le Duc d'Anjou, auſſi bien que leurs alliez, leurs officiers, ſoldats, & ſujets, & tous leurs adherans ſans diſtinction; & de declarer & de publier de la part de l'Empire la guerre contre eux, & par conſequent de tenir la guerre qu'on a forcé S.M.I. d'entreprendre, pour une guerre qui ſe fait de la part des Etats de l'Empire, & qui les oblige & engage d'aſſiſter de fait & de conſeil vigoureuſement dans une parfaite union, en conformité des conſtitutions de l'Empire & des reglemens d'execution, avec un nombre de troupes proportionné au danger, S.M.I. en joignant leurs forces, à l'exemple de pluſieurs des principaux Electeurs, & Princes de l'Empire, & nommément des Cercles aſſociez, leſquels pour le bien de la chere patrie, & pour ſa deffenſe, par un vrai zele ont opoſé leurs forces

à l'ennemi, l'ont combatu, & lui ont pris quelques forteresses avec le secours des armées de l'Empereur & des Alliez: quoi qu'à la verité au prix de beaucoup de sang. Bien entendu toutefois que, pour la conservation des Sujets de l'Empire, on publiera de nouveau un réglement pour la marche & pour les quartiers des troupes, conforme à celui qui a été dressé en l'année 1691. & qu'on sera obligé de s'y tenir avec la derniere rigueur. Laquelle assistance se fera, afin que pour la consolation des fideles Etats de l'Empire, & de leurs Sujets, les païs qui en ont été détachez y soient réunis, les frontieres restituées, & tout remis dans l'ancien état tant dans les affaires ecclesiastiques, que dans les affaires politiques, conformement aux loix fondamentales de l'Empire & aux traitez de paix contenus dans le Resultat de l'Empire du 14. Fevrier 1689. & afin d'obliger l'ennemi de donner une juste & suffisante satisfaction pour les grands dommages qu'il a faits, & une garantie plus réelle pour la

ſureté, & pour obtenir, par les armes victorieuſes de S.M. I. de l'Empire & de leurs Alliez, une paix ſtable, ferme & honnête.

Mais pour parvenir d'autant plus promptement à cette intention & à ce but, & pour incommoder d'avantage l'Ennemi, il a de plus été conclu, de n'acorder dans l'Empire aucune neutralité ni permettre aucune correſpondance, commerce des marchandiſes de France & d'Eſpagne, ſoit de laine, de ſoie, d'or & d'argent, & de toutes ſortes d'autres marchandiſes de leurs manufactures, quels noms qu'elles puiſſent avoir, ni d'aucunes lettres de change; d'interdire ce commerce ſous de groſſes peines, particulierement dans les ports de mer & autres villes marchandes de l'Empire; de n'y ſouffrir aucune intelligence directe ou indirecte, ni aucuns Miniſtres François ou du Duc d'Anjou, ou autres perſonnes ſuſpectes de cette Nation, ſous quel pretexte que ce puiſſe être; & de regarder les marchandiſes ſuſdites de France, ou d'Eſpagne, comme des

marchandiſes de contrebande ; ſuppoſé que la Couronne d'Angleterre & les Etats Generaux ordonnent la même choſe. A cette fin les Directeurs des bureaux de peage auront un ſoin particulier de faire une viſite exacte, afin que leſdites Marchandiſes ne paſſent pas dans l'Empire, ſous d'autres noms par la commodité du voiſinage ; & il ſera expedié des ordres rigoureux touchant les traîtres & les eſpions François qui ſe trouvent dans l'Empire ſous differens pretextes, pour veiller ſur eux & pour les punir exemplairement, & faire proceder contre eux par le fiſc, ou autrement, ſuivant la rigueur des Conſtitutions de l'Empire.

Tous & un chacun du Corps de l'Empire, doivent auſſi être obligez de prendre les armes contre la France & le Duc d'Anjou ; & s'il arrivoit qu'un des Etats pretendit s'exempter d'agir pour l'Empire, & voulût aſſiſter les Ennemis ou leurs adherans de troupes, de levées, de chevaux, ou de permiſſion d'en acheter, ou d'en faire ſortir, de munitions de

guerre ou de bouche, ou en quelque autre maniere que ce puiſſe être, celui ou ceux qui le feront, ſeront traitez comme ennemis de l'Empire, tant & ſi long tems qu'ils ne s'acorderont pas pour fournir ce à quoi ils ſont obligez.

Pour plus de ſureté & afin que la choſe ait un meilleur ſuccez, ſa Majeſté Imperiale doit être requiſe de la part de l'Empire, comme on le fait par ces preſentes, de faire expedier & publier inceſſamment dans l'Empire les Mandemens inhibitoires, dehortatoires, & avocatoires decernez au commencement de la derniere guerre contre la France.

Et s'il arrivoit que pendant la preſente guerre quelqu'une des Puiſſances Etrangéres, ou aucuns des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, dans le deſſein de faire diverſion pour affoiblir les forces de l'Empire, & pour empêcher les juſtes entrepriſes ou celles des Alliez, ou pour quelque autre raiſon ou pretexte que ce puiſſe être, entreprît d'ataquer, d'inſulter ou d'incommoder un des

Electeurs, Princes ou Etats de l'Empire, ou leur païs ou un de leurs Alliez, celui, ou iceux seront dés là declarez Ennemis de l'Empire, & seront traitez comme tels, jusques à ce qu'ils aient pleinement restitué ce qu'ils ont usurpé.

En consequence dequoi, & en conformité du Memoire presenté par la Commission Imperiale, & du Resultat des trois Colleges de l'Empire des 11. 12. & 13. de ce mois, & des lettres déhortatoires de S. M. I. la Ville d'Ulm, occupée en dernier lieu par l'Electeur de Baviere, doit sans aucun delai être restituée par ce Prince pleinement & dans son premier état; & il sera rendu en toute soumission des actions de graces à S.M I. des soins qu'elle a pris & des dispositions qu'elle a bien voulu faire à cet égard; & on y joindra la tres-humble priere, que si contre toute esperance l'Electeur de Baviere prît le parti de ne point y aquiescer, & ne remit incessamment les choses dans leur premier état, S M. I. daignât continuer à se servir de son autorité

imperiale, afin qu'on puiſſe avoir la joie d'en aprendre bien-tôt les effets; & en cas que les choſes, en viennent là, l'Empire ne manquera pas de ſeconder efficacement S. M. I. dans cette entrepriſe.

Mais les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire ont encore la ferme eſperance que ſadite Alteſſe Electorale de Baviere, qui eſt un Prince tres-éclairé, reconnoîtra d'elle-même qu'elle eſt obligée par les loix fondamentales de l'Empire, de ſe mettre du parti de l'Empire quant à l'affaire principale, & que par conſequent elle préferera aux conſeils, qui peuvent y être contraires, la voie de s'y conformer, comme elle l'a fait avec tant de gloire en l'année 1689. S.A. E. en ſecondant réellement les juſtes reſolutions que tout l'Empire a priſes contre la Couronne de France, contre le Duc d'Anjou, & contre leurs adherans, augmentera à la gloire de ſa Sereniſſime Maiſon, & à la conſolation de ſes païs, vaſſaux & ſujets, les merites infinis qu'elle s'eſt aquiſe dans l'Empire.

On a auſſi eſtimé être utile au ſalut de l'Empire, & on a conſenti pour parvenir à une plus étroite union, d'entrer dans l'allianee propoſée à l'Empire par les Couronnes d'Angleterre & par les Etats Generaux, qui ſont déja en alliance avec l'Empereur; toutefois ſous des conditions avantageuſes à l'Empire, dont on conviendra dans la ſuite, laquelle alliance ſera conceuë de maniere qu'aucun des Alliez ne puiſſe s'en détacher ſeparément pour accepter la neutralité, ou pour faire une paix, ſans le conſentement deſdits Alliez, mais qu'au contraire on ſera obligé de s'entr'aſſiſter avec des forces unies, tant & juſqu'à ce qu'on ait obtenu une juſte ſatisfaction & une pleine ſeureté.

Au reſte on eſtime auſſi qu'il eſt à propos d'exhorter efficacement les Princes d'Italie en general, & d'enjoindre en particulier à ceux d'entre eux qui tiennent des fiefs de l'Empire, ſous peine de perdre leſdits fiefs, de ne favoriſer en aucune maniere, ni par des paiemens de ſommes

d'argent, par des troupes, ou autrement, directement ni indirectement la Couronne de France ou le Duc d'Anjou, comme ils ont fait par le passé, au grand desavantage des armes de S. M. I. mais d'assister le Saint Empire.

Et Sa Majesté Imperiale, tant en son nom, qu'en celui du Saint Empire, écrira non seulement ausdits Princes, mais aussi à d'autres Couronnes, Puissances & Republiques, pour les animer à une bonne correspondance, afin que la Couronne de France, qui a rompu la paix, & le Duc d'Anjou soient privez de leurs secours & qu'ils en favorisent l'Empire.

Sa Majesté Imperiale écrira pareillement aux Cantons Suisses pour leur representer le danger évident, auquel leur liberté est exposée, & pour les porter de s'unir avec S. M. I. & avec l'Empire, & de ne point donner du secours soit de troupes ou autrement à la France ou à ses Alliez, & de deffendre aux soldats de leur Nation de porter les armes, en quels lieux

que ce puiſſe être, contre S. M. I. conformement aux anciens Pactes hereditaires conclus avec les Maiſons d'Autriche & de Bourgogne.

Enfin s'il paroiſſoit que l'un ou l'autre des Etats tramât quelque choſe au deſavantage de l'Empereur ou de l'Empire, on requerera treshumblement Sa Majeſté Imperiale de l'en détourner par des lettres dehortatoires.

DECLARATION DE LA guerre de l'Empire.

NOUS Leopold &c. faiſons ſavoir à tous ceux qu'il apartiendra, qu'aprés que les Miniſtres des Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire, ont mûrement deliberé à la Diete de Ratisbonne ſur la propoſition que nous leur avons faite le 17. Juillet, au ſujet de la guerre qui s'eſt allumée; & qu'on a trouvé dans tous les trois Colleges de l'Empire, que le Roi de France, en refuſant d'abord & differant la reſtitution de

la forteresse de Brizak, en ruinant en partie les fortifications de Philisbourg & les païs du Palatinat, en exigeant par l'execution militaire le paiement d'une grosse somme d'argent, laquelle l'Electeur Palatin n'étoit point obligé de paier, & dont une bonne partie doit être restituée en consequence de la sentence surarbitrale renduë à Rome, en faisant des torts tres-considerables à la Maison de Montbelliard, tant dans l'état Ecclesiastique que dans le politique, aussi bien qu'en beaucoup d'autres manieres, a non seulement contrevenu d'abord au commencement au Traité de paix conclu avant peu d'années à Risvvik en Hollande; mais qu'il s'est aussi emparé à main armée après la mort de Charles II. Roi d'Espagne de glorieuse memoire (sous le pretexte d'un Testament qui est nul, & au mépris des renonciations, sermens & concessions precedentes, & contre la religion des traitez de paix) des roiaumes, & de tous les païs, que le feu Roi Charles avoit possedez, parmi lesquels il se

trouve

trouve pluſieurs païs, qui ont apartenu en propre à l'Empire & à nôtre Maiſon d'Autriche, avant que d'avoir été poſſedez par les Rois d'Eſpagne; qu'il a mis en poſſeſſion par force de tous ces païs-là le Duc d'Anjou ſon petit Fils, qu'il a auſſi ocupé à main armée le Cercle de Bourgogne, les Duchez de Milan & Mantoüe, avec pluſieurs autres Fiefs de l'Empire, où il a fait exercer toutes ſortes de violences: qu'il a auſſi, contre les Conſtitutions de l'Empire & contre les Traitez de paix, fait marcher une groſſe armée, ſous le pretexte que c'étoient des troupes du Cercle de Bourgogne, dans l'Archevêché de Cologne, & dans l'Evêché de Liege; a mis garniſon dans les places fortes & tenables deſdits Archevêché & Evêché; y a fait faire des forts, & des amas de munitions de guerre & de bouche; qu'il a fait enlever à main armée le Baron de Mean, Doien du Chapitre de Liege, & d'autres fideles ſujets de l'Empire; a impoſé dans les terres dudit Empire, ſous peine d'être bru-

lez, des contributions exorbitantes; a ſacagé les terres de pluſieurs Etats de l'Empire par des vols & des pillages inhumains, & interrompu le commerce ſur le Rhin, & ſur d'autres rivieres; qu'il a fait des invaſions hoſtiles ſur les terres des Cercles du bas Rhin, & de celui de Vveſtphalie, & y a exercé de grandes cruautez; par leſquelles entrepriſes il a rompu la paix de Riſvvic; qu'il a auſſi ſemé la diſſenſion dans l'Empire, contre le chef d'icelui, & a fomenté des factions parmi les Etats, qu'il s'eſt intrigué dans les affaires de l'Empire de quelque nature qu'elles aient pu être; qu'il a affoibli les droits & l'autorité des Colleges de l'Empire, à qui il a preſcrit des loix au milieu de la paix, & même avec une preſomption & ambition inſuportable; qu'il n'a enfin rien omis de ce qui peut jetter dans le mépris la Nation Allemande, & contribuer à l'aneantiſſement de ſa liberté, & a ſubjuguer tant de païs, Fiefs & Etats fideles, pour par ce moien parvenir enfin & d'autant plus promptement à la

Monarchie Universelle, où il travaille depuis si long-tems & avec tant d'ardeur de s'y affermir, pour ne rien dire de ce que le Duc d'Anjou a usurpé le titre qui apartient uniquement à nous comme Archiduc d'Autriche, & a osé se nommer Archiduc d'Autriche, Comte de Hapsbourg & de Tirol.

Par toutes ces raisons & autres, les Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire, en nous rendant tres-humbles graces de nos soins paternels, & des preparatifs que nous avons faits, pour conserver l'ancienne liberté & les droits de l'Empire, ont conclu, & nous ont prié de regarder toutes les susdites démarches, comme de veritables infractions de la paix, & le Roi de France, & le Duc d'Anjou son petit fils, avec tous leurs Alliez, & leurs officiers, soldats, & sujets, & tous leurs adherans, comme ennemis de l'Empire, & de les ataquer au nom de tout l'Empire : de declarer pour cet effet, la guerre presente, que nous avons été contraints de commencer, pour une guerre com-

ennne de tout l'Empire ; d'emploier toutes les forces que Dieu nous a données, à l'exemple des Electeurs, & Princes, de même qu'à celui des Cercles assóciez de l'Empire, lesquels pour les interêts du public, & pour le bien de la patrie, ont oposé par un vrai zele toutes leurs forces, à celles des ennemis ; & qui ont aussi beaucoup contribué, pour leur faire la guerre avec un tres-bon succez, de fournir les contingens proportionnez aux dangers & conformes aux constitutions, & à l'ordonnance qui regle l'execution des loix fondamentales de l'Empire, de nous assister reciproquement par nos conseils & par nos armes, afin que nous puissions obtenir nos intentions, & de publier aussi pour ce même effet diverses Ordonnances que l'on nous a conseillé de faire emaner ; ce que l'on pourra voir plus amplement dans le Resultat des deliberations fait dans les trois Colleges de l'Empire, qui a été communiqué à nôtre Commissaire principal à la Diete de Ratisbonne ; Nous avons aprouvé tout ce

que les Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire on ſi meurement reſolu, auſſi bien que ce qu'ils nous ont conſeillé de faire, & nous l'executerons auſſi en vertu de nôtre autorité imperiale: & nous emploierons enfin, pour le bien & la ſeureté de l'Empire, & pour la conſervation de ſes droits, toutes nos forces, étans perſuadé que Dieu nous aſſiſtera.

C'eſt pourquoi nous declarons premierement en vertu de ces preſentes, de nôtre certaine ſcience, & pleine puiſſance, & autorité imperiale, le Roi de France, & le Duc d'Anjou ſon petit-fils, auſſi-bien que tous leurs Alliez, avec leurs officiers, ſoldats, & ſujets, & tous leurs adherans, pour ennemis de l'Empire; & nous voulons que cette guerre, que nous ſommes obligez de faire, ſoit regardée, pour une guerre commune de tout l'Empire; que tous les fidelles Etats de l'Empire prennent les armes, pour continuer heureuſement cette guerre; & qu'ils emploient conjointement, & unanimement toutes les forces, que le

Tout-puiſſant leur a donné, à proportion aux dangers preſens, & conformement aux conſtitutions de l'Empire, & à l'ordonnance qui regle l'execution des loix fondamentales d'icelui, nous ne permettons aucune correſpondance ni commerce, & nous ne ſouffrirons non plus qu'aucun des Etats leur aſſiſtent ni ſecrettement ni publiquement ſous quel pretexte que ce puiſſe être; nous deffendons auſſi de les ſouffrir dans l'Empire ni de les laiſſer paſſer ni lever des troupes, mais nous voulons qu'on leur faſſe toûjours, tout le mal poſſible, & qu'on les pourſuive continuellement, afin que pour la conſervation de tous les Etats de l'Empire, les païs qui en ont été detachez, y ſoient réünis, & que tout ſoit remis dans l'ancien état, tant dans les affaires Eccleſiaſtiques que dans les politiques, conformement aux loix fondamentales de l'Empire, & aux traitez de paix mentionnez dans le ſuſdit reſultat; afin que nous puiſſions venir à bout de nos juſtes intentions, que les ennemis ſoient obligez de

donner une juſte & ſuffiſante ſatisfaction pour les tres-grands dommagas qu'ils ont faits, & une garantie plus réelle pour la ſeurcté; & enfin que nous puiſſions obtenir une paix ſalutaire, ferme, & honnête.

II. Nous ordonnons que tous les Vaſſaux, & ſujets de l'Empire qui ſont au ſervice du Roi de France, & de ſes Alliez ou adherans, tant pour les affaires civiles que pour les militaires, ou qui ſe trouvent dans leurs païs, les quittent d'abord que cette declaration ſera publiée, & qu'ils ſe rendent inceſſamment dans les Etats de l'Empire, ou dans nos païs hereditaires; que dés à preſent juſqu'à la fin de cette guerre, perſonne ne ſe laiſſe emploier que pour la Patrie ou pour ſes confederez, qui prennent part à cette guerre contre les ennemis de l'Empire; que perſonne ne ſe laiſſe enroller parmi les troupes ennemies, mais que chacun quitte inceſſamment tous les les ſervices des ennemis.

III. Nous n'acordons dans tous l'Empire aucune neutralité ni corres-

ne puiſſent point paſſer dans l'Empire ; & qu'il ſera expedié nos ordres rigoureux , conformément auſdits reſultats , & ſuivant la rigueur dont nous nous ſommes ſervis dans les mandemens que nous avons faits emaner dans la derniere guerre le 23. Septembre de l'année 1689.

IV. Chaque Etat de l'Empire fera deffenſe tres-rigoureuſe de tranſporter hors de l'Empire aucunes denrées , chevaux , de la poudre , du plomb, du ſalpetre , ni d'autres marchandiſes de contrebande , ni même dans les païs neutres , ni dans ceux des amis , mais quant aux derniers, on pourra demander une permiſſion ſpeciale.

V. On ne recevra, ni aux Convens, ni aux Chapitres , ni aux Colleges, ni au ſervice aucun François , ſoit mâle , femme , ni ſeculier , ni eccleſiaſtique ; & on fera ſortir tous ceux qui y ſont déja reçus , ſous une certaine peine : mais quant aux Eccleſiaſtiques , on ne les en chaſſera pas, en cas que leurs Magiſtrats ou Superieurs ſoient ſuffiſamment aſſurez

d'eux, & qu'ils veuillent garantir eux-mêmes, qu'ils n'entreprendront rien contre les interêts de l'Empire par des correſpondances ou par d'autres voies. On ſouffrira auſſi les François ſeculiers, pourvû qu'ils ſoient domiciliez depuis pluſieurs années dans l'Empire, ou qu'ils ſe ſoient ſauvez à cauſe de leur religion, & qu'ils aient été pris dans la protection par des Etats de l'Empire, & qu'ils aient toûjours été obéiſſans, tant à leurs maîtres, ou à leurs Magiſtrats, qu'aux loix & ordonnances de l'Empire, tant preſentes qu'aux autres.

VI. Il ne ſera point permis à aucun Allemand, qui que ce ſoit, & ſous quel pretexte que ce puiſſe être de partir pour la France.

VII. S'il arrivoit que pendant la preſente guerre quelqu'une des Puiſſances étrangeres, ou aucun des Electeurs, Princes ou Etats de l'Empire, dans le deſſein de faire diverſion pour affoiblir les forces de l'Empire, & pour empêcher ſes juſtes entrepriſes ou celles de ſes alliez, ou pour

quelque autre raiſon ou pretexte que ce puiſſe être entrepît d'ataquer, d'inſulter, ou d'incommoder un des Electeurs, Princes ou Etats de l'Empire, ou leurs païs, ou leurs Alliez, icelui ſera declaré ennemi de l'Empire.

VIII. S'il arrivoit qu'aucun des Etats de l'Empire, qui que ce ſoit, pretende s'exempter de prendre les armes contre le Roi de France & le Duc d'Anjou, ou qu'il refuſe de fournir le contingent, qu'il eſt obligé de donner à l'Empire; & voulût en même tems aſſiſter les ennemis, ou leurs adherans de troupes, de levées, de chevaux, ou de permiſſion d'en acheter, ou d'en faire ſortir, de munition de guerre, ou de bouche, ou en quelque autre maniere que ce puiſſe être, il ſera traité comme ennemi de l'Empire, tant & ſi long-tems, juſqu'à ce qu'il ſe ſera reconcilié avec nous & tout l'Empire, & qu'il aura fourni ce à quoi il eſt obligé; & pendant ce tems-là, il ne ſera permis à aucun Allemand de s'engager à ſon ſervice, mais les

Allemans le quiteront d'abord tous, & ils ſeront obligez de s'engager au ſervice de la Patrie & à celui de ſes Alliez.

IX. En cas qu'un Etat de l'Empire qui n'étoit pas dans la puiſſance des ennemis, differe à fournir tout ce à quoi il eſt obligé à l'Empire, ou qu'il ſoit en traité de neutralité ou en d'autres traitez avec la Couronne de France, ou qu'il en faſſe à l'avenir, on le privera de tous ſes Fiefs & Benefices de l'Empire, & on le punira tres-rigoureuſement, conformement aux ordonnances de l'Empire & aux droits communs.

X. Tous ceux qui contreviendront à cette ordonnance, ſeront punis arbitrairement, ou ſuivant la qualité de leurs delicts, de la privation de leurs biens tant feodeaux, qu'allodiaux, ſurvivances, charges & dignitez, & autres droits, méme de la vie, les abſens en effigie; ſans qu'il ſoit permis, ni à eux ni à leurs deſcendans de porter leurs armoiries; ſoit qu'ils les aient de leur famille, ou qu'ils les aient aquiſes eux-mêmes:

ils ſeront même déchus de leur Nobleſſe, & ne ſeront plus recevables dans les dignitez eccleſiaſtiques, mais ſeront declarez incapables de porter aucune dignité ; mêmement la peine ordonnée par tel juge du lieu que ce ſoit, aura lieu par tout l'Empire, & ſera executée par tout.

C'eſt pourquoi nous commandons à tous les Electeurs, Princes, tant Eccleſiaſtiques, que Seculiers, Prelats, Comtes, Barons, Seigneurs, Chevaliers, Vaſſaux, Bourguemeſtres, Juges, Conſeillers, Bourgeois, Communautez, & à tous les fideles Suiſſes de l'Empire, dans quelque dignité & état qu'ils puiſſent être, en vertu de nôtre autorité imperiale, des ſermens qu'ils ont prêté à nous & à l'Empire, de l'obeiſſance qu'ils doivent à nous comme Empereur ; & même à peine de perdre toute grace, privileges & droits, qui leurs ont été octroiez par nous, ou par l'Empire, de ſatisfaire à cette declaration, à ces mandemens & deffenſes, & de ſe conformer à tous les articles de cette declaration, de la publier dans

les Electorats, Duchez, Comtez, juriſdictions; de faire obéir à ces ordonnances tous leurs officiers, baillifs & ſujets; & de donner ordre de s'y conformer ſans aucun delai, & de faire deffenſe de s'opoſer à nos ordres ni publiquement ni ſecrettement, ſous peine d'encourir nôtre diſgrace, & ſous celles qui ſont portées dans les reglemens de l'Empire. En foi drquoi nous avons fait apoſer nôtre ſceau d'Empereur. A Eberſdorff ce 6. Octobre, ſigné Leopold. Vidit D. A. C. de Raunitz. Et plus bas. Ad mandatum S. C. M. C. F. Conſbruch.

FIN.

TABLE

Des Lettres, Memoires, & Actes contenus en ce volume.

PRemiere Lettre touchant les écrits de Hollande, où l'on voit que l'Empereur eſt l'ame & le principe de la guerre preſente, & que les Anglois & les Hollandois s'écartent de leurs veritables interêts en lui donnant ſecours. p. 1

II. Lettre concernant le Manifeſte, Mandement, ou Edit de l'Empereur adreſſé aux Peuples d'Eſpagne, & publié par M. d'Armſtat, à la deſcente qu'il a faite à Cadix, pour exciter les Eſpagnols à une revolte generale contre leur Roi legitime. 16

III. Lettre où l'on examine le Memoire preſenté par M. le Comte de Trautmanſdorff Ambaſſadeur de l'Empereur à la Dietre de Bade, & celui de M. de Goëz envoié du même Prince, preſenté aux Etats Generaux de Hollande. 25

TABLE.

IV. Lettre. Conjectures ſur la prochaine ruine de l'Angleterre. Impôts qui ſe levent en Angleterre. 43
V. Lettre où il eſt parlé du Reſultat des trois Colleges de l'Empire touchant la Declaration de guerre contre les Couronnes de France & d'Eſpagne. 79
VI. Lettre, où l'on voit à decouvert toute la politique du feu Roi Guillaume pour inſpirer la guerre aux Anglois, & ſoûmettre l'Angleterre à la Holande. 119
Memoires & Actes ſervant de preuves aux Lettres precedentes. 141
Copie de l'Edit de l'Empereur pour ſoulever tous les Peuples d'Eſpagne contre leur Roi legitime, traduit de l'eſpagnol. 143
Traduction du Memoire preſenté par M. de Trautmanſdorff à la Diete de Bade le 9. Sept. 1702. 157
Memoire de M. le Comte de Goëz. 166
Reſultat des trois Colleges de l'Empire ſur la Declaration de la Guerre contre la France & l'Eſpagne. 168
Declaration de la Guerre de l'Empire contre la France & l'Eſpagne. 183

Fin de la Table.

A 56891
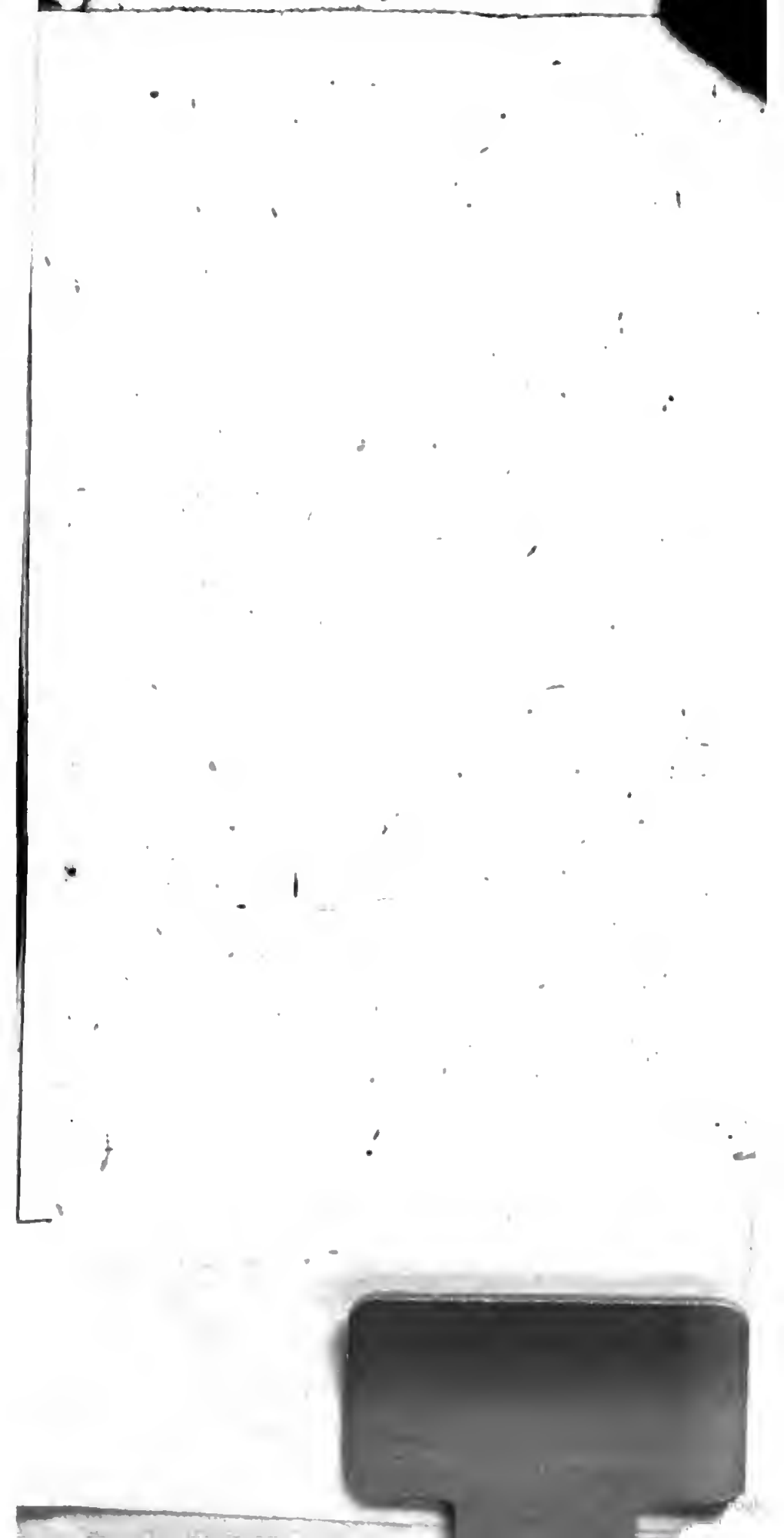
XXVI
H
50